



HAL
open science

Les Tueurs de femmes et l'addiction introuvable

Frédéric Chauvaud

► **To cite this version:**

Frédéric Chauvaud. Les Tueurs de femmes et l'addiction introuvable : Une archéologie des tueurs en série. Le Manuscrit, 2022, Myriam Tsikounas. hal-03652862

HAL Id: hal-03652862

<https://hal.science/hal-03652862>

Submitted on 27 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Frédéric Chauvaud
Préface de Daniel Zagury

Les Tueurs de femmes et l'addiction introuvable

Une archéologie des tueurs en série



Éditions
Le Manuscrit Savoirs
ADDICTIONS



GRAND POITIERS
Communauté d'Agglomération



Image de couverture
Marie Pichon – G. Sol, *Dumollard, Le fauve de la Bresse*,
dessin AMR, BNF, Gallica.

ISBN 978-2-304-05292-3

© Avril 2022

FRÉDÉRIC CHAUVAUD

Les Tueurs de femmes et l'addiction introuvable

Une archéologie des tueurs en série

*Addictions :
Plaisir, Passion, Possession*

Éditions Le Manuscrit
Paris

Dans la même collection

Jean-Jacques Boutaud, Kilien Stengel, *Passions dévorantes. De la gastronomie à l'excès*, 2022.

Erwan Pointeau-Lagadec, *Le Club des hashichins. Du mythe à la réalité*, 2020.

Frédéric Chauvaud, *Une si douce accoutumance, La dépendance aux bulles, cases, et bandes dessinées*, 2020.

Anna Trespeuch-Berthelot, *Guy Debord ou l'ivresse mélancolique*, 2017.

Patrick Baudry, *L'Addiction à l'image pornographique*, 2016.

Pascal Lardellier et Daniel Moatti, *Les Ados pris dans la Toile*, 2014.

Thierry Fillaut, *Le Pinard des poilus*, 2014.

Olivier Christin et Marion Richard, *Soumission et dévotion féminines dans le catholicisme*, 2012.

Nicolas Pitsos, *Les Sirènes de la Belle Époque*, 2012.

Comité scientifique

Alain Corbin,
Julia Csergo,
Sébastien Le Pajolec,
Didier Nourrisson,
Pascal Ory

Présentation de la collection

Abus d'alcool, troubles du comportement alimentaire, dilapidations de fortunes au jeu, sports à risque ou encore usage immodéré d'Internet, la dépendance se caractérise toujours par une pratique compulsive, la nécessité d'augmenter graduellement les doses, l'apparition d'un ensemble de troubles et de symptômes à l'arrêt de la consommation ou à la cessation de l'activité, la perte de contrôle de soi.

C'est ce moment du basculement, de l'agir à l'être agi, de la quête de sensations et d'expériences hors du commun d'un sujet libre à la résignation à la dépendance d'un malade réifié que nous voudrions saisir ici.

En faisant découvrir ou redécouvrir des textes variés, écrits à des périodes différentes, par des auteurs tout autres qui n'étaient pas dépendants aux mêmes substances, l'objectif est également de montrer que si l'addiction est le propre de l'homme, en revanche, les formes qu'elle prend, le regard qu'on porte sur elle et sur ses usagers varie dans le temps comme dans l'espace et, de fait, nous renseigne en creux sur

les normes d'une société, ses peurs, ses espérances et ses désenchantements.

Dans le droit romain, l'*addictus* était un débiteur, obligé de payer avec son corps la dette qu'il était incapable de rembourser. Au Moyen âge, le terme désignait la servitude dans laquelle tombe un vassal incapable d'honorer ses dettes envers son suzerain... On pourrait multiplier à l'envi les exemples pour prouver qu'à chaque époque l'addiction s'apparente à l'ordalie et se traduit par une prise de risques conduisant celui qui rêvait de « monter à l'assaut du ciel » à la déchéance et l'esclavage.

Mais la frontière entre témérité et conduite à risque est poreuse, et l'addiction est aussi un *pharmac*on. Considérée comme un remède quand elle atténue les souffrances physiques ou psychiques et élève l'âme, elle devient un poison dès qu'elle précipite la chute, se transforme en réponse inappropriée au « culte de la performance », et, de fait, en question de santé publique. Ainsi l'addiction vise-t-elle à réconcilier les contraires, à éprouver le paradoxe de se sentir vivre par l'assujettissement à la mort et c'est ce comportement funambule que nous voudrions examiner.

Tournée vers une question de société, pluridisciplinaire par ses contributions et le souci d'associer aux sciences humaines l'apport de la médecine, cette collection fait le pari d'un sérieux sans académisme.

Myriam Tsikounas,
directrice de la collection

Ce livre est dédié à la mémoire de Jean-Claude Farcy

Préface

Daniel Zagury
Psychiatre honoraire des hôpitaux,
expert près la cour d'appel de Paris

Le livre de Frédéric Chauvaud est une invitation au voyage dans le crime au XIX^e siècle et au début du XX^e. Il rappelle à notre mémoire toute une galerie de portraits sinistres, avec des noms associés à une formule imagée qui les résume désormais pour la postérité : Joseph Philippe, le coupeur de cous de prostituées ; Martin Dumollard, l'assassin des servantes ; Albert Pel, le « barbe bleue » de Montreuil ; Joseph Vacher, le monstre cannibale ; Henri Vidal, le tueur de femmes ; Henri Désiré Landru, l'homme aux 283 fiancées...

Chacune de ces évocations est passionnante, avec son ambiance singulière, avec son lot de questions soulevées par les chroniqueurs judiciaires, de témoignages, de plaidoiries, de réquisitoires, de commentaires... Mais au-delà de ces récits et restitutions, Frédéric Chauvaud pose une question essentielle : pourquoi l'accumulation des savoirs ne conduit-

elle pas les experts et les magistrats à s'intéresser à ce qui pousse au crime? Ce n'est pas qu'ils manquent d'explications, il y en a à profusion : le sadisme, la froideur affective, la lubricité, la cupidité, la haine, l'absence de toute conscience morale... ce qui fait défaut, c'est un modèle explicatif qui intègre toutes ces dimensions, au-delà de la diversité des cas. Le crime en série est par définition sans mobile convaincant.

Que la chose ne commence pas avec le mot, dans une perspective étroitement nominaliste, c'est ce dont témoignent tous ces assassins et l'on pourrait en invoquer bien d'autres, à commencer par Gilles de Rais. Comment concevoir ce qui n'a pas encore de nom, dans l'attente d'un paradigme qui, dans l'après-coup, viendra réorganiser les savoirs? Mais également, comment penser ce qui est dépourvu de processus, de déroulement, de théorisation, d'articulation entre la généralité d'un phénomène criminel et la singularité de ses expressions? C'est à Robert Ressler, policier du FBI, que l'on attribue la paternité du mot au milieu des années 1970. Son coup de génie est d'avoir d'emblée associé le terme à la dynamique processuelle. Qu'est-ce qui fait qu'un homme qui a tué une première fois va recommencer encore et encore? Ressler a puisé dans ses souvenirs d'enfant et d'adolescent, quand il visionnait des « serials » et n'avait de cesse de voir l'épisode suivant. Il y a une indissociabilité native des crimes en série et du cinéma hollywoodien. Le suspens les unit.

En France, le phénomène a d'abord été assimilé au folklore hollywoodien ou à la démesure de tout ce qui vient d'Amérique. Pourtant, ce ne sont pas les cas qui manquaient. Comme le relève Frédéric Chauvaud, l'histoire du concept de tueur en série a été entièrement marquée par les interventions multiples de Stéphane Bourgoin. Il a longtemps, été la référence hexagonale du crime en série. Chouchou des médias, présent sur tous les plateaux de radio et de télévision, rédacteur d'ouvrages à succès, suivi par de véritables fan-

clubs, il pourrait témoigner à lui seul de l'ambiguïté de cette fascination pour les crimes hors normes. Entre exhibition trouble du détail horrible et protestation de combat moral contre le crime, il a habilement occupé le terrain de l'effroi hypnotique et de l'abomination addictive.

On connaît la triste fin de l'histoire. Stéphane Bourgoin avait inventé sa propre légende et s'était bardé d'exploits qui n'avaient été réalisés que dans ses rêves, dans ses chimères. Les médias, qui n'y ont vu que du feu, le lui ont fait payer au prix fort. Celui qu'on avait pris pour l'indiscutable spécialiste des *serial killers*, n'était donc qu'un mythomane. Furieux de leur ridicule, ils ont réduit à néant celui qu'ils avaient adulé. D'avoir été ridiculement floués, ils ont réagi comme toutes les victimes de supercheries. Cette triste histoire en dit long sur la fascination des médias, sur l'absence de toute lucidité, sur la candeur des journalistes, y compris les plus sérieux, et sur l'attrait morbide d'une partie du public. L'horreur fait vendre.

Stéphane Bourgoin grossissait l'audimat et ce n'était pas la peine d'aller plus loin. En dépit de sa filouterie assez pathétique, il ne méritait pas un tel bannissement. Au-delà de l'ambiguïté constante de ses interventions, il a eu le mérite d'introduire en France la question du crime en série. Sa connaissance encyclopédique de véritable érudit de l'abomination, quelle que soit l'interprétation qu'on en donne, demeure inégalée.

La lecture du livre de Frédéric Chauvaud le confirme : tous les ingrédients, tous les composants du phénomène criminel étaient bien présents. Seul faisait défaut le dispositif permettant de les articuler, de les penser.

Relevons quelques interrogations :

— Si les crimes en série sont pour nous une énigme, c'est qu'ils le sont d'abord pour le sujet lui-même. Le mobile en

est, par définition, obscur. Albert Pel, pressé de questions, invoquera la lubricité, l'avarice, pour admettre plus sagement qu'en fait, il n'en savait rien. Ce « je ne sais pas », entendu si souvent dans les prétoires, sera repris par Joseph Philippe.

Henri Vidal finira par invoquer la haine des femmes qui ont toujours été la cause de son malheur. Mais n'a-t-il pas plaqué dans l'après-coup, une causalité simple sur sa propre ignorance ?

Un siècle plus tard, Guy Georges le dira de façon limpide : « Si j'avais su pourquoi je l'ai fait, je ne l'aurais pas fait ». Si le serial killer sait ce qu'il fait, il ne sait pas pourquoi il le fait.

- Le mécanisme de défense et de distorsion du Moi qu'est le clivage, si central chez les tueurs en série, est repéré de façon limpide. Peut-on mieux le décrire que Léopold Laurens dans *Le Petit Journal* du 26 juin 1866 ?

Il y avait chez cet homme en quelque sorte deux natures et deux existences. Dans les services auxquels il était employé, il savait se rendre utile à son patron et montrait un caractère généralement paisible et inoffensif. À d'autres moments, on le perdait de vue et c'est alors qu'il se jetait dans une existence mystérieuse où les excès de la débauche se mêlaient aux vols et aux passions les plus sanguinaires.

C'est ce même clivage du Moi qui maintient une adaptation à la réalité et un certain niveau d'organisation. Grâce à lui, les pôles psychopathique, pervers et la vulnérabilité psychotique s'articulent en un tripôle qui contient la destructivité, en dehors de l'acmé des passages à l'acte.

- Avec Vidal, c'est l'ordinaire de la personnalité qui soulève avant l'heure la question de la banalité du mal, du fait du contraste entre l'homme et ses crimes.
- Avec Joseph Philippe, on peut se demander quelle est la part de l'utilitarisme et de cette autre chose encore

énigmatique, ce « pousse au crime » qui ne répond à aucun mobile aisément décelable. C'est ce que l'on fera plus tard avec Landru, Petiot, Paulin, Lastennet et d'autres encore, tant est insatisfaisante la réduction pure et simple de leurs actes à la seule cupidité.

- L'invocation de la « haine des femmes », chez Henri Vidal, ne prend sens que si on la met en perspective avec l'idéalisation forcenée de l'image maternelle. J'ai moi-même insisté sur l'importance d'une haine inconsciente clivée à l'endroit de l'image maternelle, derrière la vénération consciente, et sur sa dérivation sur la figure de toutes les autres femmes, selon un mécanisme fréquemment décelable de matricide déplacé.
- Avec Joseph Vacher, « routard du crime » un siècle avant Francis Heaulme, est invoqué improprement un sadisme sexuel, qui relève d'un déferlement de destructivité très en deçà du registre sexuel.

Et tous jouissent de l'impunité après le premier crime et d'une posture démiurgique de toute-puissance et « d'orgie narcissique », qui les libèrent de toute entrave et qui signent l'autoaffirmation du Moi face à un monde indifférencié (Freud).

Dans la diversité de leurs profils criminels, les tristes personnages de cette sinistre galerie de portraits de tueurs en série avant l'heure, ressuscités par Frédéric Chauvaud, nous conduisent à reposer la question fondamentale de la légitimité d'une telle catégorisation. Pour ce qui me concerne, je la crois valide pour la même raison que celle qui conduit l'historien à s'étonner que les hommes de science et les juristes de toute cette période de l'histoire ne s'intéressaient pas à ce qui

pousse au crime. Ce qui valide le concept, c'est justement le constat de ce qui se cherche une issue depuis les brouillons transgressifs initiaux, depuis la violence précriminelle au premier meurtre, puis aux suivants et depuis l'éprouvé subjuguant du premier acte aux répétitions qui vont suivre. Ainsi, le criminel va-t-il changer radicalement de posture : de la menace par l'image féminine dangereuse au triomphe de sa déroute ; de la passivité d'un parcours médiocre subi à la victoire sur le destin ; des humiliations endurées aux traumatismes infligés ; de la détresse éprouvée à la toute-puissance. Les traumatismes désorganisateur précoce dont ils ont autrefois souffert sont répétés à l'envers sur la scène du crime, infligés à des victimes chosifiées.

Grâce au clivage, le criminel pourra alors poursuivre sa route... comme si de rien n'était, jusqu'à la prochaine fois.

Mais l'apprenti sorcier qui se veut maître absolu de ses forces obscures ne comprend rien à ce qui le fait agir, même s'il maîtrise le mode opératoire de ses exactions.

Merci à Frédéric Chauvaud d'avoir soulevé pour nous toutes ces questions, à partir de la chronique criminelle et de ses échos.

Introduction

Aujourd'hui, le tueur en série est une figure familière des thrillers, des séries télévisuelles et du cinéma. La nuit, le jour, à l'aube, en ville comme à la campagne, il sévit à pied, en camionnette, dans un cabinet médical, dans un parking, entre furtivement dans un immeuble. Il semble animé par une idée fixe : tuer des inconnus, le plus souvent des passantes, au hasard, ou bien selon une logique ténébreuse qui lui est propre, ignorée de celles et ceux qui le côtoient. La France a malheureusement eu son lot d'assassins. Après-guerre, le procès du docteur Petiot en 1946, accusé d'avoir fait disparaître, avec une régularité de métronome, vingt-sept cadavres dans le four crématoire de la rue Le Sueur pour s'emparer de leurs biens, l'illustre. Lui, revendique le fait d'avoir « volontairement donné la mort » dans des proportions plus élevées encore : soixante-trois fois, laisse-t-il entendre. Un chroniqueur judiciaire diligenté sur place, Henri Magnan, écrit qu'il s'agit « d'un cas unique », il évoque « un grand criminel »¹, mais rien n'est dit sur la répétition du

1 MAGNAN, Henri, *Le Monde*, 19 mars-6 avril 1946, dans Pascal Ro-

geste. Un demi-siècle plus tard s'ouvre le procès du « tueur de l'Est parisien ». Cette fois, les chroniqueurs judiciaires parlent, à propos de Guy Georges, d'un « tueur en série² » ou de « routine tragique³ ». Le journal *Libération* restitue les paroles du commandant Pellegrin évoquant « Joe le Killer »⁴. L'accusé reconnaît sept assassinats précédés de viols. Mais la figure du tueur en série a eu du mal à s'imposer auprès de la police judiciaire, des experts et de la justice française. Il est admis que l'invention de l'expression *serial Killer* est due à Robert Ressler, ancien agent spécial du FBI, qui finit par la faire accepter de tous au milieu des années 1970. Cependant, était déjà répandue une expression un peu similaire, glissée dans des romans ou des périodiques américains, celle de *serial murderer*⁵. En France, si différentes affaires intriguent, il existe bien, disent les observateurs, des agressions ou des crimes qui se ressemblent et dont un seul auteur porte la responsabilité. Toutefois, c'est l'affaire du « tueur de vieilles dames » qui est à l'origine de l'adoption de la catégorie « tueur en série »⁶. Ce qui a frappé l'opinion publique au cours des mois d'octobre et novembre 1984, ce n'est pas seulement la répétition des meurtres – neuf attestés et trois tentatives – c'est l'identité des victimes : ce sont toutes des dames d'un certain âge⁷.

bert-Diard et Didier Rioux (dir.), 2010. *Le Monde. Les grands procès, 1944-2010*, Paris, Les Arènes, p. 45-52.

2 PEREIRA, Acacio, *Le Monde*, 29 mars 2001, dans Pascal Robert-Diard et Didier Rioux (dir.), *Le Monde. Les grands procès, 1944-2010, op. cit.*, p. 423-428.

3 *Le Figaro*, 19 mars 2001.

4 TOURANCHEAU, Patricia, *Libération*, 23 mars 2001.

5 Sur l'émergence de la catégorie américaine de *serial killer*, voir DYJAK, Aurélien, 2016. *Tueurs en série. L'invention d'une catégorie criminelle*, Rennes, PUR, coll. « Essais », p. 27-128.

6 *Idem*, p. 142.

7 BORNSTEIN, Serge, 2004. *L'Assassin des vieilles dames*, Versailles, Éditions de Paris, 148 p.

Ce tueur, comme d'autres, adopterait un scénario auquel il se tiendrait, reproduisant fidèlement la ligne narrative qu'il s'est fixée. Le mode opératoire, et des victimes similaires définiraient ainsi les contours d'un personnage inédit, qui ne relèverait pas seulement du folklore américain, révélateur de la part satanique des États-Unis, mais serait désormais une figure française, même si chacun s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'« un spécimen rare ». Pour autant, il exerce une fascination considérable, devenue visible au début des années 1990, alimentée par la fiction. Patrick Bateman, golden-boy, personnage principal d'*American Psycho*, le roman de Bret Easton Ellis, publié en 1991 et surtout Hannibal Lecter, dans le film *Le Silence des agneaux*, présent en salles également en 1991, ont grandement contribué à façonner l'imaginaire du crime.

L'expression « tueur en série » est apparue en 1997 dans le *Petit Robert*, contribuant ainsi à sa légitimation. L'opinion publique n'a pas attendu que les lexicographes se mobilisent. En effet, les spectateurs en 1994 du film parodique *La Cité de la peur*, d'Alain Berbérian, ont entendu Alain Chabat, dans le rôle du garde du corps Serge Karamazov, prononcer l'expression *Serial Killer* annonçant que c'était nouveau, se faisant reprendre, pour son accent, par Chantal Lauby – incarnant une attachée de presse cherchant à promouvoir *Read is Dead*, un film d'horreur provoquant la mort de projectionnistes. S'interrogeant sur les nouveaux visages du crime, les publications se multiplient, des grands éditeurs accompagnent le mouvement⁸, des experts psychiatres sont sollicités⁹, des monographies, mêlant récits biographiques et enquêtes, voient le jour¹⁰. En France, celui

8 VERGES, Jean-Pierre, 2007. *Les Tueurs en séries*, Paris, Hachette, coll. « Toutes les clés », 268 p.

9 ZAGURY, Daniel, ASSOULINE, Florence, 2008. *L'Énigme des tueurs en série*, Paris, Plon, 176 p.

10 Par exemple : ROUSSEL, Michel, 2004. *Homicide 31. Au cœur de l'affaire*

qui était considéré comme le spécialiste, organisant même la première conférence internationale sur les *serial killers* en octobre 1998 à Paris, a largement contribué à faire connaître toutes sortes de tueurs en série¹¹, du vampire de Düsseldorf, à Charles Manson. Autodidacte, mais formé par le FBI à Quantico, accompagnant une profleuse sud-africaine, recueillant les confessions de 77 tueurs en série, il était en fait un affabulateur¹². Il inventait la plupart des interviews qu'il n'a jamais données, mais pas toutes, imaginant même le meurtre de sa compagne aux États-Unis, qui aurait été le point de départ de son intérêt pour ces crimes épouvantables. On le voit, ce type de criminels suscite l'engouement entraînant dans son sillage des apprentis mythomanes qui se trouvent ensuite piégés tout en faisant dire à des contemporains que pareil phénomène n'existait pas avant. La société d'aujourd'hui aurait-elle perdu ses repères ? Ne faut-il pas s'inquiéter de l'irruption, non d'une nouvelle catégorie, mais de nouveaux tueurs, certains mutiques, d'autres prolixes, d'autres encore effacés, sans charisme, proche du « pauvre type », comme Émile Louis ou Michel Fourniret. Le xx^e siècle finissant avec les premières décennies du suivant, ne possède pas de nom d'époque¹³. Cette séquence temporelle n'est ni celle des Années folles ni celle des Trente Glorieuses. Peut-être ces années pourraient-elles être désignées, avec une théâtralité manifeste, comme la période des tueurs en série et des tueurs de masse.

Alègre, Paris, Éditions Denoël ; TOURANCHEAU, Patricia, 2010. *Guy Georges. La traque*, Paris, Fayard.

11 BOURGOIN, Stéphane, 1994. *Le Livre noir des serial killers*, Paris, Grasset, 624 p. ; du même auteur, 2014. *Serial killers. Enquête mondiale sur les tueurs en série*, Paris, Grasset, édition définitive, 1104 p.

12 *Le Parisien*, article de Sandrine Briclot, 13 mai 2020 ; *Paris Match*, article d'Émilie Lanez, 17 mai 2020.

13 KALIFA, Dominique (dir.), 2020. *Les Noms d'époque*, Paris, Gallimard, 349 p.

Il reste que ce que recouvre le concept n'était pas tout à fait inconnu si l'on se réfère, à travers quelques exemples, à la production cinématographique, témoin et révélateur des angoisses et des peurs, enfouies dans les interstices d'une époque¹⁴. En effet, très tôt, le cinéma s'est intéressé à des personnages historiques ou à des faits divers fantasmés. Sur les écrans, le public a pu voir en 1901 le film de Georges Méliès, *Barbe-Bleue* ou bien, en 1920, *Le Cabinet du docteur Caligari*, de Robert Wiene, sans oublier, toujours la même année, *Docteur Jekyll et M. Hyde*, de John S. Robertson. Par la suite, cette veine ne s'est pas tarie, et sans prétendre à l'exhaustivité qui pourrait ressembler à une liste oulipienne, mentionnons le maître du film à suspense. Alfred Hitchcock tourne en 1926 *Les Cheveux d'or* projeté l'année suivante en Europe. En 1932, les spectateurs sont à la fois horrifiés et fascinés par *Les Chasses du comte Zaroff*, dues à Ernest B. Schoedsack et Irving Pichel. Suivent d'autres productions où l'un des personnages, souvent le principal, s'avère un tueur répétitif à l'instar de *Monsieur Verdoux* de Charlie Chaplin, en 1947, ou encore, en 1951, de Pierre Martin, incarné par Julien Carette, déclarant avoir tué 103 voyageurs pour les détrousser, dans *L'Auberge rouge*, de Claude Autant-Lara. De nombreux autres films pourraient être mentionnés, mais ils attestent bien de la construction et de la circulation d'images, insistant sur les relations entre un individu et le collectif, le normal et le pathologique, le banal et l'extraordinaire, la demande de sécurité et la menace, la tentation d'effectuer un saut dans l'étranger.

Les époques antérieures n'ignoraient pas l'existence de tueurs à victimes multiples, ils pouvaient délaissier la fiction et se référer à des faits attestés, mais c'étaient des personnages hors du commun, dans des contextes troublés, comme Gilles

14 KRACAUER, Siegfried, 2006 [1969]. *L'histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, coll. « Un ordre d'idées », p. 61.

de Rais¹⁵. Au XIX^e siècle, les savoirs sur le crime prennent davantage de densité : l'enquête de police, l'instruction judiciaire, la médecine légale donnent aux experts une reconnaissance et un rôle accru¹⁶. L'Affaire Pierre Rivière montre que l'on peut tuer plusieurs personnes, membres de sa famille, de manière quasi simultanée¹⁷. Les agissements de Lacenaire¹⁸ aboutissent au même constat : il existe bien des hommes qui se détachent de l'armée commune du crime sans pour autant susciter une grille de lecture et des connaissances nouvelles. Des enfants peuvent tuer tous les membres d'une famille pour pouvoir vivre des aventures et s'offrir un voyage en Afrique et rêver d'une vie semblable à celle des livres qu'ils parcouraient : *Le Roi des cannibales*, *Une Parisienne au Soudan*, *Un drame au fond du désert*, *Sur le chemin de Tombouctou*¹⁹. Mais c'est alors le caractère effroyable qui est mis en avant. Les contemporains préférant parler de massacre ou de tuerie sans préciser ce qui deviendra, dans les appellations expertales, le crime de masse.

15 Sur Gilles de Rais, voir BATAILLE, Georges, 1972 [1959]. *Le Procès de Gilles de Rais*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 338 p. Voir aussi ROUDINESCO, Élisabeth, 2007. *La Part obscure de nous-mêmes. Une histoire des pervers*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque des Idées », p. 36-44.

16 Voir en particulier FARCY, Jean-Claude, KALIFA, Dominique et LUC, Jean-Noël, 2007. *L'Enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle. Acteurs, imaginaires, pratiques*, Paris, Créaphis, 392 p. ; CHAUVAUD, Frédéric, 2000. *Les Experts du crime. La médecine légale en France au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 304 p. ; FRAPPA, Amos, 2020. *Edmond Locard et la police scientifique*, thèse de doctorat d'histoire, EHESS, 691 p.

17 COLLECTIF, 1973. *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle présenté par Michel Foucault*, Paris, Gallimard/Julliard, coll. « Archives », 348 p.

18 DEMARTINI, Anne-Emmanuelle, 2001. *L'Affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 430 p.

19 CLARETIE, Georges, 1910. « La boucherie de July », dans *Drames et comédies judiciaires*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, p. 195-225.

Je suis monté là-haut comme les autres avec ma lanterne. C'était épouvantable. Jamais, jamais je n'oublierai. Nos sabots clapotaient dans le sang versé et des cadavres partout, dans l'étable, dans la cour, sur les chemins, sur les tas de fumier ! J'ai vu à la lueur de ma lanterne, dans le puits, une tête de femme coupée qui surnageait et dans l'eau rouge, un cadavre, et à chaque pas, nous nous demandions ce que nous allions trouver encore derrière chaque buisson, derrière chaque porte²⁰ !

Ces jeunes criminels impressionnent. Ce sont des « êtres d'exception » qui ont commis un crime « froidement prémédité, raisonné ». Les paroles des témoins et des acteurs du procès pénal sont rapportées par les tribunaliers qui jouent le rôle de médiateurs auprès du grand public, des avocats et des magistrats. C'est bien souvent, grâce à eux, que le crime s'invite dans les foyers²¹.

Non, jamais, on n'a vu en cours d'assises rien d'aussi terrifiant que ces petits fauves. Il serait à souhaiter que ces monstres fussent des fous. À côté d'une conscience ou d'une inconscience monstrueuse, on voudrait trouver un cerveau monstrueux de dément. Fous, ils ne le sont point²².

Quant au crime en série, supposant la réitération, il n'est pas identifié en tant que tel, et pourtant procès-verbaux, dépositions de témoins, interrogatoires, coupures de presse sont des archives contenant toutes les informations nécessaires, mais alors personne n'était guidé par l'idée de rassembler des données dont on ne discernait pas, même de manière vague, l'usage. Il existait ainsi une documentation disponible venant d'horizons divers, mais gravitant autour de l'univers judiciaire et fabriquée par des aliénistes, des journalistes spécialisés, des policiers, des magistrats, voire des essayistes. En croisant les sources disponibles et en

20 *Idem*, p. 197.

21 CHAUVAUD, Frédéric, 2010. *La Chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises, 1881-1932*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 384 p.

22 *Idem*, p. 218.

les faisant converger, il était possible de faire advenir une réalité et d'établir des faits : des individus qui ont commis ou qui commettent plusieurs meurtres peuvent être repérés. À l'intérieur de cette « famille », certains ne sont ni guidés par l'appât du gain, ni par l'envie ou la haine, mais par autre chose qu'il faudrait découvrir et étudier en se posant un certain nombre de questions : quelles sont leurs motivations, qu'est-ce qui les anime, quelle est cette force obscure qui les pousse à tuer? Mais les contemporains ne se posent pas ces questions, ou à tout le moins, se contentent de les effleurer. D'autres évoquent le mystère de la criminalité que l'on ne peut percer.

En 1866, le récit d'une jeune femme dépeinte comme vive et énergique semble sortir d'une de ses histoires terrifiantes de la nuit. Elle raconte avec des mots qui n'existent pas que sur le papier, qu'elle avait deviné, en observant les yeux de l'homme qui était près d'elle et qui venait de l'accoster, « une pensée criminelle »; pensée qui devint, en un instant fulgurant, une certitude prémonitoire. Elle comprend qu'il exerce déjà une fascination délétère, qu'il s'apprête à lui faire croire qu'elle peut avoir entièrement confiance en lui et que bientôt elle sera sous son emprise, incapable d'agir par elle-même. Elle a alors un mouvement de recul, voit un rasoir tomber de la poche de l'inconnu et parvient à s'esquiver comme dans une course lente, puis à prendre la fuite²³. L'homme n'en était pas à son coup d'essai, il était recherché par la police judiciaire. Plusieurs assassinats lui étaient attribués, mais froid et intelligent, sombre et farouche, il parvenait à s'échapper, à se glisser dans l'ombre et à se faire oublier avant de frapper à nouveau. Ses victimes étaient toutes des femmes, des prostituées. Ainsi, bien avant Jacques L'éventreur semait-il l'effroi, faisant frissonner la capitale et trembler les filles soumises. Arrêté, un peu plus de deux ans après son premier

23 *Le Petit Journal*, 29 juin 1866, n° 1245.

crime, il est jugé en juin 1866. Diligenté par *Le Petit Journal* pour suivre les audiences, Léopold Laurens, un tribunalier, écrit que l'accusé « est un monstre que l'on ne peut assimiler qu'à Dumollard »²⁴.

Pour les contemporains, il existe donc des assassins qui se détachent des criminels ordinaires et semblent appartenir à une lignée. Ils ne tuent pas une fois, mais plusieurs. Parmi ces multicides se rencontrent de singuliers personnages comme ceux qui sont atteints d'un accès de folie ou bien comme les criminels sadiques qui recherchent le plaisir de tuer et la possession du corps d'autrui²⁵. Leur mode opératoire s'avère différent et ils suivent une trame animée par une passion meurtrière. Nul doute qu'il s'agit de tueurs en série, même si l'expression et le concept n'existent pas encore²⁶. La plupart des victimes sont des femmes. Si elles sont épiées, abordées, parfois torturées, c'est bien parce que ce sont des femmes. L'intérêt matériel, la jouissance sexuelle, l'intense plaisir de dominer l'autre sont assurément les ressorts les plus puissants. À l'exception notoire de la Jegado, la cuisinière bretonne qui empoisonnait à l'arsenic tous ceux et toutes celles qui lui avaient fait une remarque désagréable, de Jeanne Weber, l'ogresse de la goutte d'or, tueuse d'enfants, de l'empoisonneuse de Saint-Amand, et, plus tardivement encore d'Antoinette Sierrri, surnommée en 1922 la « goule de Saint-Gilles », les auteurs d'homicides multiples sont des hommes et leurs victimes sont des femmes, même si parfois de jeunes garçons peuvent être considérés comme des proies de substitution. Ces criminels, lorsqu'ils ont laissé des fragments de confession, déclarent avoir aimé tuer, l'un se dit heureux d'avoir été démasqué

24 *Le Petit Journal*, 26 juin 1866, n° 1242.

25 Sur le sadisme, voir les chapitres qui suivent.

26 Voir DYJAK, Aurélien, « Serial killer/vs/Tueur en série : l'importation d'une catégorie », dans *Tueurs en série. L'invention d'une catégorie criminelle*, op. cit., p. 203-217.

et arrêté, car, dit-il, il aurait continué. Tuer quelqu'un, c'est comme du chocolat, confie-t-il. Il ne s'agit pas d'un crime d'amour, mais de passions criminelles. Henri Joly, dans *Le Crime. Étude sociale*, avait évoqué les passions violentes. Chez les criminels, des altérations de la sensibilité sont toujours constatées, mais souligne-t-il, « la volonté criminelle ne peut être ramenée exclusivement ni à l'impulsion, ni à l'idée fixe, ni à la passion invincible »²⁷.

Pour tous, il se produit bien une sorte d'appel, une addiction au crime, même si le concept n'existe pas. À la place, des expressions comme « la passion homicide » ou « la passion criminelle » s'avèrent fréquentes, mais ne sont pas définies. Pourtant, les aliénistes et les experts ont le sentiment que si des assassins peuvent commettre des actes effroyables et éprouver du remords, d'autres ne peuvent s'en empêcher. Ce qu'ils recherchent, ils ne le savent pas, mais ils ne parviennent pas à en rester là. Tant qu'ils ne sont pas arrêtés, ils continuent leur besogne macabre. Un expert judiciaire comme Charles Vibert traite des actes accomplis sous l'influence d'une « impulsion irrésistible »²⁸. Il y a bien, écrit-il, des impulsions chez les épileptiques, les alcooliques, les hystériques, les déments, les idiots, les imbéciles, les dégénérés... L'impulsion concerne surtout, écrit-il encore, les aliénés, les prédisposés ou les névropathes. Les impulsions sont le plus souvent passagères, mais il existe bien une folie impulsive à laquelle des noms divers ont été donnés : folie morale, folie des actions, délire des actes ou encore monomanie instinctive. Reste que pour

27 Selon lui il existe chez les criminels, « au moins au début, une passion dominante », ce peut-être l'amour du plaisir, la cupidité ou encore la haine » ; Cette passion s'enfle et se transforme. Si le fou est le jouet d'une idée tyrannique, « le criminel l'a tantôt acceptée, tantôt cherchée, en tout cas voulue », JOLY, Henri, 1888. *Le Crime. Étude sociale*, Paris, Léopold Cerf, p. 220-229.

28 VIBERT, Charles, 1896. *Précis de médecine légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, p. 694-697.

lui, qui écrit à la fin du XIX^e siècle, le plus important est de déterminer si « l'impulsion était irrésistible » ; autrement dit, il s'agit d'évaluer si le criminel a pu y opposer une résistance. Pour Charles Vibert, une fois le crime accompli, la plupart des meurtriers n'essayaient pas de fuir et sont rattrapés par l'institution judiciaire. Ils ne peuvent donc récidiver. Pour un autre expert, Achille Foville²⁹, les impulsions se partagent en deux catégories : elles sont tantôt conscientes, tantôt inconscientes. Et il recommande d'aller plus loin dans l'analyse, de distinguer quatre formes, mais l'impulsion reste une maladie mentale. Si certaines personnes mettent tout en œuvre pour y résister et en triompher, d'autres, au contraire, accueillent l'impulsion et s'évertuent à « combiner et exécuter le plan qui en assure la satisfaction ». Ce type d'impulsifs se rapproche de celui des tueurs en série contemporains. Tous sont dépendants de leur « désir morbide ». L'addiction au crime n'est pas nommée, elle est ici présentée comme un désordre morbide des fonctions cérébrales³⁰.

Un tueur occasionnel peut être animé par la jalousie, par les circonstances, par la peur, par la vengeance, ou encore par le désir de vite s'enrichir. Eux éprouvent, souvent sans émotion, la nécessité d'ôter la vie. Ils n'ont ni compassion ni regret et sont prêts à recommencer.

La visée du présent ouvrage est d'entreprendre une archéologie des tueurs en série, qui sont en réalité des tueurs de femmes, de les suivre des premières décennies du XIX^e siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale.

29 FOVILLE, Achille, 1882. « Folie Instinctive ou folie des actes », dans Sigismond François Jaccoub (dir.), *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, Paris, J.-B. Baillière, tome XV, p. 208-276.

30 Cette perception s'avère très proche des définitions contemporaines. Pour le ministère des Solidarités et de la Santé, « l'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences ».

La presse, qui connaît alors son apogée; au point que l'on a pu parler de la *civilisation du journal*³¹, construit des types médiatiques de criminels qui subjuguent ou indignent, et font frissonner, comme Lacenaire, Feynarou³² ou Troppmann³³. Noirs héros de faits divers, leurs gestes gardent une part de mystère et constituent des microévénements, mais le tueur de femmes, comme le tueur en série, ne fait pas partie alors des figures du pensable. Avec eux pas de lumière vacillante pour essayer de comprendre pourquoi des hommes tuent des femmes inconnues ou qu'ils ne connaissent pratiquement pas. La société du XIX^e siècle correspond au triomphe de la virilité et les femmes, malgré des voix discordantes, ne sont guère entendues par la justice pénale. Les femmes victimes, sauf dans les crimes dits passionnels, n'intéressent guère et sont invisibles³⁴. La domination masculine s'exerce alors partout, dans l'espace public, et en particulier dans les cours d'assises où les femmes ne sont ni jurées, ni magistrates, ni expertes, ni avocates, comme dans les lieux les plus privés³⁵, mais ni les observateurs sociaux, ni les journalistes, ni les féministes n'y voient ce que l'on appellera les féminicides non intimes³⁶.

31 TSIKOUNAS, Myriam (dir.), 2008. *Éternelles coupables. Les femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Autrement, p. 106-108.

32 CHAUVAUD, Frédéric, 2015. « Pour trois mètres de tuyau », dans Collectif, *Ces crimes qui ont défrayé la chronique*, Paris, Édition First, p. 51-86.

33 Voir PERROT, Michelle, « L'affaire Troppmann », *L'Histoire* n° 30, janvier 1981, p. 28-37.

34 PROAL, Louis, 1900. *Le Crime et le Suicide passionnels*, Paris, Félix Alcan, 683 p.

35 Voir en particulier BOURDIEU, Pierre, 1998. *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 134 p. Voir aussi, ROMITO, Patricia, 2006. *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris, Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 298 p.

36 BODIOU, Lydie et al., 2019. *On tue une femme ? Le féminicide : histoire et actualité*, Paris, Hermann, 461 p.

C'est, redisons-le, bien plus tard que les observations se feront plus nombreuses, les analyses s'affineront, les expertises se densifieront et que des spécialistes, d'abord américains, puis français annonceront leur découverte : ils ont trouvé, à la manière des paléontologues, non pas une nouvelle variété d'hominidés, mais un nouveau type de criminels, tout en se demandant s'ils ont toujours existé ou bien s'il s'agit d'un phénomène passager, transitoire, amené à disparaître. Signalons également que les tueurs de femmes qui vont défiler ont, pour certains d'entre eux, déjà fait l'objet d'études fouillées³⁷. Il ne s'agit donc pas, dans les pages qui suivent, ni de restituer un contexte, ni de relire toutes les archives manuscrites disponibles³⁸, ni de livrer une nouvelle biographie criminelle, ni même de trancher pour déterminer si les sujets examinés peuvent être considérés comme responsables, irresponsables ou bien encore relèvent de la responsabilité atténuée, mais de s'interroger sur la signification du geste criminel. Le docteur Joseph Grasset, auteur notamment de *La Médecine d'urgence*, de *La psychonévrose de guerre* ou encore de *Demi-fous et demi-responsables*, écrivait au début du xx^e siècle que « la plupart de ceux qui volent ou tuent pour l'argent ne veulent cet argent que pour la femme »³⁹.

37 Sur Dumollard consulter le chapitre 2 ; sur Vacher, voir le chapitre 4 ; sur Vidal, se reporter au chapitre 5 ; sur Landru, lire le chapitre 6.

38 Sont privilégiés, mais pas exclusivement, les articles de presse, dus aux faits-diversiers et surtout aux tribunaliers. Henri Vonoven y voyait un poste d'observation inégalable et donnait l'exemple de grands chroniqueurs Albert Bataille ou Edgar Troimaux qui étaient « contents d'avoir surpris, un instant démasqué, le visage de la tragi-comique humanité ; et (...) ils serraient dans leurs carnets de notes les paillettes de la vérité pure qu'ils avaient recueillies », dans *La Belle Affaire*, Paris, Gallimard, coll. « Les documents bleus », 1925, p. 18-19.

39 Dr Grasset, dans HESSE, Raymond, 1912. *Les Criminels peints par eux-mêmes*, Paris Bernard Grasset, p. VIII.

La taxinomie contemporaine distingue par commodité les tueurs en série qui agissent régulièrement et s'en prennent à chaque fois à une seule victime et les tueurs de masse qui accomplissent leur crime en une seule fois, faisant au moins trois victimes, selon les critères retenus ; parfois est ajouté un autre groupe, celui des tueurs à la chaîne qui tuent à plusieurs reprises et frappent au hasard. Les tueurs à gages constituent une autre catégorie relevant de la criminalité organisée. Les tueurs en série sont à leur tour divisés en organisés, désorganisés et mixtes. Pour Daniel Zagury, qui a expertisé Guy Georges, Patrice Alègre, Pierre Chanal ou encore Michel Fourniret, les tueurs en série agissent dans le plus grand secret, ils incarnent une figure majeure du mal⁴⁰. Si ces crimes possèdent une dimension sexuelle, il ne faut pas se leurrer :

Il faut le répéter, la notion de perversion sexuelle est très au-delà du niveau d'organisation ici en jeu. Il me semble difficile de classer dans la même catégorie générique ceux qui ont besoin d'un fétiche pour parvenir au plaisir et ceux qui massacrent dans un contexte de toute-puissance, y compris lorsque le viol fait partie des séquences criminelles. Au demeurant, tous les tueurs en série à dominante psychopathique que j'ai rencontrés avaient par ailleurs une activité sexuelle tout à fait banale, sans nécessité de recours à des scénarios pervers, avec des partenaires qui l'ont confirmé. L'excitation sexuelle peut être l'un des éléments inducteurs ; la coexcitation accompagne l'orgie narcissique ; mais l'expression « crime sexuel » me semble impropre. Ce ne sont pas des crimes de la sexualité. C'est une violence beaucoup plus primitive qui s'empare de l'appareil sexuel. Je tenterai une analogie avec le vocabulaire juridique. Lorsque l'on tue avec un cendrier ou avec une bouteille, ces objets sont transformés en armes par destination. Ce n'est pas leur fonction première, c'est l'usage qui en est fait qui les définit comme tels. Le sexe est ici une arme par

40 Voir ZAGURY, Daniel, 1997. « Le tueur en série », dans Antoine Garapon et Denis Salas (dir.), *La Justice et le Mal*, Paris, Odile Jacob, p. 19-49 ; voir aussi GREEN, André, « Pourquoi le mal ? », dans *Le Mal, Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1988, n° 38, p. 239-261.

destination et il conviendrait de parler de crimes de sexe plutôt que de crimes sexuels⁴¹.

Et s'il fallait établir un modèle clinique, il faudrait retenir le déséquilibre psychopathique, la perversion narcissique et l'angoisse de néantisation⁴². Reste qu'il y a chez les tueurs en série une obsession : le crime n'est pas un accident, un égarement de l'esprit et des sens, mais une sorte d'instinct infernal pour reprendre une expression du XIX^e siècle. Thomas de Quincey ne s'y était pas trompé. Auteur de comptes rendus criminels, en 1818 et 1819, pour *The Westmorland Gazette*, il invente l'essai noir avec *De l'Assassinat considéré comme un des Beaux-Arts*, soulignant, qu'une fois lancés, des criminels ne veulent pas renoncer et n'ont qu'une idée : poursuivre leur sinistre besogne :

Un assassin qui l'est par passion, et par un besoin féroce de répandre le sang selon un mode de luxure contre nature ne saurait retomber dans l'inertie⁴³.

Thomas de Quincey, auteur entre autres des *Confessions d'un mangeur d'opium*, succès de librairie au XIX^e siècle, peut passer pour un spécialiste de la dépendance. Il évoque « l'accroissement morbide de l'habitude qui, une fois enracinée dans l'économie, étendrait ses tentacules comme un cancer »⁴⁴. Il ne diabolise pas de manière simpliste les effets de l'opium et de la dépendance, pour autant il indique qu'il est pratiquement impossible d'y échapper. S'il ne donne

41 ZAGURY, Daniel, 2002. « Les serials killers sont-ils des tueurs sadiques ? », *Revue française de psychanalyse*, 2002/4, vol. 66, p. 1205.

42 ZAGURY, Daniel, 2001. « Du malaise psychopathique dans la civilisation au tueur en série », *L'Évolution psychiatrique*, 66, p. 587-601 ; et Daniel Zagury et Florence Assouline, *L'Énigme des tueurs en série*, op. cit.

43 QUINCEY (DE), Thomas, 1963-1995 [1854]. *De l'Assassinat considéré comme un des Beaux-Arts*, Paris, Gallimard, coll. « L'Imaginaire », p. 138.

44 QUINCEY (DE), Thomas, 1903. *Confessions d'un mangeur d'opium*, première traduction intégrale par V. Descreux, Paris, Stock, p. 263.

pas de définition de la passion et du besoin féroce des criminels, les lectrices et lecteurs, faisant le rapprochement entre l'opium et le crime, imaginent sans mal ce que peut être, pour certains criminels, la passion réduite à une sorte d'ensorcelante domination qui n'est ni une drogue opiacée ni une autre substance narcotique.

Quant aux victimes, ces oubliées de l'histoire, qui n'intéressaient guère les magistrats au XIX^e siècle, il convient de souligner que dans le cadre des crimes multiples, ce sont généralement des femmes. Sans doute, importe-t-il de prêter attention à ces quelques mots, en respectant leur orthographe, écrits par Pierre Rivière dans son mémoire rédigé en juillet 1835 dans la prison de Vire :

... ce sont les femmes qui commandent à présent, ce beau siècle qui se dit siècle de lumière, ce nation qui semble avoir tant de goût pour la liberté et pour la gloire, obéit aux femmes, les Romains étaient bien mieux civilisés, les hurons et les hottentots, les alquongins, ces peuples qu'on dit idiots, le sont même beaucoup mieux, jamais ils n'ont avili la force⁴⁵.

Les femmes représentent donc l'ennemi ou la proie, elles sont désignées comme les responsables des maux de la société, des querelles domestiques et des malheurs comme dans le cas de la famille Rivière, mais au-delà du cas singulier, il faudrait aussi s'interroger plus spécifiquement sur les tueurs de femmes. Leurs crimes sont bien des féminicides, non pas seulement les crimes conjugaux ou les crimes d'honneur, mais aussi les « féminicides non intimes⁴⁶ »,

45 COLLECTIF, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle présenté par Michel Foucault, op. cit.*, p. 163-164.

46 « Le meurtre d'une femme ou d'une fille, en particulier par un homme et en raison de son sexe », RADFORD, Jill et RUSSEL, Diana (dir.), 1992. *Femicide : The Politics of Woman Killing*, New York, Twayne Publishers & Macmilan ; Buckingham, Open University Press, 378 p. Voir aussi les définitions de « Femmes » proposées par l'OMS et l'ONU.

présentés par la directrice exécutive de l'ONU Femmes comme « la plus extrême manifestation de violence à l'égard des femmes : les meurtres motivés par les préjugés basés sur le genre, également appelés "féminicides" »⁴⁷. On le sait, les criminelles représentent environ 10 % du « gibier pénal », mais les femmes constituent la cible privilégiée, même si elle n'est pas exclusive, des tueurs en série, très largement constitués d'hommes. Il importe donc de suivre les assassins compulsifs⁴⁸ ou répétitifs, dont l'acte de naissance n'a pas été signé, de restituer leurs gestes, de se demander ce qui les met en action, d'examiner leur addiction au sang, au sexe et à la douleur de leurs victimes. À l'époque, la passion criminelle des tueurs de femmes n'est pas l'objet de réflexion ni même d'attention. Pour le docteur Delassus, le « crime ne les émeut pas », mais les criminels sont-ils sous influence? Faudrait-il parler, comme on peut le faire aujourd'hui, d'addiction comportementale? Ou d'addiction psychologique? Ces criminels laissent en quelque sorte une signature dans la façon de s'emparer de la vie de leurs victimes. Selon, cette fois, le docteur Émile Laurent qui a compilé des « crimes tellement monstrueux⁴⁹ » : « Est-ce bien un crime? N'est-ce pas plutôt un acte de folie? ». Reste que l'histoire des premiers tueurs en

47 BODIOU, Lydie et CHAUVAUD, Frédéric, 2020. « Le féminicide, est-ce si nouveau? », dans *Travail, genre et sociétés*, n° 431, p. 149-153.

48 En 1903, Pierre Janet, professeur au Collège de France, décrit et analyse *Les Obsessions et la Psychasthénie*, dans un ouvrage publié chez Félix Alcan. Selon lui, il en existe cinq grands types, dont celui du crime, dans lequel se côtoient les obsessions du suicide, les obsessions de remords, pour des crimes imaginaires, et l'impulsion au crime proprement dite. On attribue à Janet d'avoir décrit sans lui donner cette dénomination les troubles obsessionnels compulsifs. Ces travaux toutefois ne sont pas mentionnés par les experts diligentés par la justice pénale. « Ces obsessions impulsives qui semblent pousser les malades à l'homicide sont parmi les plus fréquentes et les plus connues », écrit-il, p. 21. Il cite en particulier Schopenhauer, Maudsley, Magnan et Saury.

49 LAURENT, Émile, 1892. *L'Année criminelle*, 1891 (deuxième année), Lyon, A. Stock et Flammarion, p. 232.

série est, d'une certaine manière, l'histoire d'un aveuglement. Tandis que les comportements liés au crime commencent à être identifiés et catégorisés au point de donner lieu à la fin du XIX^e siècle à une multitude de travaux sur les criminels d'habitude, ils passent dans les mailles des lectures criminelles. Et si, objet de convoitise éditoriale, le crime fait vendre, ces assassins extrêmes ne sont pas perçus comme un phénomène social, mais sont réduits à l'exceptionnel, aux comportements individuels. De la sorte, ce qui les anime, les ressorts du passage à l'acte relèvent d'une addiction introuvable, ou d'une impossible passion. Dans les pages qui suivent, il ne s'agit évidemment pas de porter un jugement sur les hommes et les femmes du passé, mais d'établir le constat d'une sorte d'aveuglement⁵⁰. Ni le phénomène des tueurs récidivistes, ni l'attention portée aux victimes, ni la réflexion sur les ressorts du geste homicide ne suscitent le soupçon.

Les équarisseurs des corps et captateurs des âmes obligent à s'interroger sur la nébulosité des êtres humains et à visiter les doubles fonds des sociétés, ce qu'elles rendent possible et ce qui les subjugué au point de devenir dépendantes aux récits criminels.

50 GINZBURG, Carlo, 1997 [1991]. *Le Juge et l'Historien*, Lagrasse, Verdier, coll. « Histoire », p. 23.

Prologue

La légende des tueurs de femmes

Les archives de la préfecture de police de Paris contiennent, pour la période postérieure à l'incendie du Palais de Justice en 1871, des centaines de dossiers de femmes disparues. Que sont-elles devenues ? Ont-elles voulu échapper à un mari brutal, à un père tyrannique, à l'atmosphère étouffante de leur village ou de leur quartier ? Ont-elles été réduites à l'état de filles soumises ? Ont-elles été victimes d'un assassin ? voire d'un « tueur en série » resté inconnu ? Elles viennent de toute la France et auraient été englouties dans les bas-fonds de la capitale. De leur vie, il reste quelques lettres, quelques photographies et parfois un bref commentaire d'une dizaine de lignes résumant les informations recueillies. En dehors de ces traces fragmentaires, rien ne subsiste si ce n'est une rumeur qui ne repose pas sur un fantasme, mais sur des faits avérés. Au commencement, quelques alertes, puis un « bruit qui court » signalant une disparition inquiétante. À la préfecture, quelqu'un a reçu des missives, billets et minces dossiers, les a classés, enregistrés puis versés aux archives. Mais le nombre de

ces femmes volatilisées inquiète. Une sourde menace plane et des jeunes femmes craignent d'être agressées, enlevées, voire de subir un sort plus épouvantable encore. Cette atmosphère n'est pas nouvelle, elle réactive d'autres rumeurs des décennies antérieures se mêlant avec des affaires colportées par *La Gazette des tribunaux* puis par la presse à grand tirage. Toutes ces informations convergent : il existe des tueurs de femmes qui parcourent les rues de la capitale, certains sont arrêtés, et n'ont plus l'occasion de recommencer, d'autres échappent à la police et peuvent frapper n'importe quand, n'importe où. Des femmes seraient ainsi l'objet d'enlèvements au profit de personnages inquiétants qui, comme le vampire de Charles Nodier, ce revenant dénaturé, se nourriraient du sang de leurs victimes et ne pourraient s'en passer, sous peine de dépérir. La plupart des lecteurs n'accordent guère de foi à cette rumeur, parfois reprise par la presse, mais ce bruit qui court, relayé par « les langues du monde », a le mérite de s'interroger sur ce qui fait agir les tueurs de femmes.

Haro sur les veuves

En l'absence de statistiques précises, même si le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* est disponible et donne les chiffres du crime depuis 1825, le nombre de femmes assassinées échappe à la comptabilité de la Chancellerie. Mais, parmi les femmes qui semblent les plus vulnérables, se trouvent les veuves qui, au XIX^e siècle, ne bénéficient pas d'une image favorable. La littérature est en partie responsable, c'est du moins ce qu'affirment certains contemporains, dénonçant la suggestion des romans « de dernier ordre »¹. Balzac en a donné une description repoussante dans *Le Père Goriot*; les caricaturistes également, mais ils proposent aussi

1 SIGHELE, Scipio, 1908 [1901]. *Littérature et criminalité*, Paris, V. Giard et E. Brière, 222 p.

des portraits de veuves joyeuses². Personnes le plus souvent austères, marquées par le malheur, reléguées dans les marges, par leur comportement et leur isolement, elles apparaissent aux yeux des malfaiteurs comme des proies faciles. De ces années, quelques témoignages montrent que des veuves sont effectivement tuées, car réputées posséder les économies d'une vie :

Je le vis revenir dans ma chambre. Ses mains étaient ensanglantées : il portait un paquet sous son bras. « C'est fini, dit-il, j'ai tué la veuve Dancelle et voici son argent » ; à ces mots, il déposa le paquet qu'il déclara contenir 8 000 francs en or.

Archives nationales, BB20,
1826, Cour d'assises de la Seine.

Mais les veuves peuvent aussi être tuées, à la suite d'une passion désordonnée, par un homme qui ne rêve que de « sang et vengeance », mais peut-être aussi par des assassins qui ne s'attaquent qu'à des inconnues, à condition qu'elles soient esseulées à la suite d'un décès, sans que l'on perçoive les logiques du crime. Les Mémoires policiers en proposent un inventaire sélectif, mais les affaires rapportées et les détails donnés entretiennent la légende des tueurs de femmes et livrent des portraits stéréotypés de victimes. Il s'agit le plus souvent de femmes isolées, réputées plus précaires. Canler, ancien chef du service de Sûreté, membre de la police dès 1820, l'a constaté à de nombreuses reprises. Son témoignage vient de ses mémoires qu'il inscrit dans la continuité des textes publiés par Vidocq en 1828, rédigés en réalité en grande partie par Émile Morice et Louis-François, donnant ainsi naissance à un genre³, mêlant souvenirs authentiques et développements littéraires.

2 BIHL, Laurent et CHAUVAUD, Frédéric (dir.), 2018. « De la pleureuse à la veuve joyeuse », *Sociétés & Représentations*, n° 46, automne 2018, 330 p.

3 KALIFA, Dominique, 2005. « Les mémoires de policiers : l'émergence d'un genre ? », dans *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », p. 67-102.

Les policiers célèbres ou qui ont acquis une certaine notoriété s'engouffrent dans cette voie. Leurs livres, parfois sollicités par des journalistes et des éditeurs, sont attendus par les lecteurs. Tous ne se valent pas et une poignée d'entre eux se détache de la production et privilégie la police judiciaire au détriment de la police politique. En 1862, Pierre Canler, à la tête de la Sûreté parisienne, fait paraître ses mémoires où s'entremêlent la volonté de témoigner pour l'histoire, le souci de justifier son action en se donnant le beau rôle, le désir de séduire les lecteurs et lectrices, par l'entremise d'anecdotes et de péripéties captivantes, à l'image des feuilletons. D'autres ouvrages voient périodiquement le jour : ceux d'Antoine Claude, en 1881-1887, de Gustave Macé, de 1884 à 1909, de François Goron, chef de la Sûreté qui signe une dizaine de titres entre 1897 à 1913. Après la Première Guerre mondiale, Ernest Raynaud, Louis Lépine, ou Marcel Guillaume, parmi d'autres, reprennent le flambeau et font figurer à l'étal de librairies : *Souvenirs de police : au temps de Félix Faure* (1925) *Mes souvenirs* (1929), *Trente-sept ans avec la pègre* (1938). S'ils sont nombreux à prendre eux-mêmes la plume, quelques policiers se font aider, et parfois se contentent de transmettre des brouillons ; les souvenirs de M. Claude ont été rédigés de manière apocryphe, avec beaucoup de liberté, à partir de ses notes, par Théodore Labourieu⁴. Mais pour les lectrices et les lecteurs peu importe, ce qui compte c'est l'enquête palpitante et ses héros quasi romanesques.

Canler fait partie de ces policiers dont les écrits s'adressent à plusieurs publics. Il donne, à la façon des ethnologues, des informations sur le fonctionnement de l'institution, ses acteurs, ses rituels, ses manières de faire. Il participe à l'industrie du succès, devient sans prétention littéraire, un auteur recherché. Il attise aussi la sourde angoisse pouvant

4 Gustave Macé l'écrit : « Quant à M. Claude, l'un de mes prédécesseurs, alors en fonction, auquel on attribue à tort, des Mémoires », MACÉ, Gustave, 1897. *La Police parisienne. Crimes impunis*, Paris, Eugène Fasquelle, p. 245.

êtreindre les femmes qui ont perdu leur mari et qui se sentent davantage menacées. Ne risquent-elles pas de périr sous les coups d'un mystérieux et terrifiant personnage ?

Le domestique ayant, à plusieurs reprises, sonné à la porte sans obtenir de réponse, descendit s'enquérir près du concierge si la veuve Idate était sortie ; sur la réponse négative de celui-ci, il remonta, et il enfonça la porte. Un spectacle affreux s'offrit alors à leurs yeux, au milieu de la salle à manger (janvier 1833).

À dix kilomètres d'Évreux, sur la route de Paris à Caen, une auberge en 1842, la veuve Deniot, femme déjà d'un certain âge, tenait seule cette auberge. Un jour, un individu qui était logé depuis peu de temps chez elle, lui tira un coup de fusil à bout portant.

La veuve Sénépart, demeurant boulevard du Temple, n° 24, avait été assassinée par strangulation dans son appartement situé au deuxième étage, et que de nombreux coups avaient été portés à la tête de la victime avec un instrument contondant (1843).

Le 27 février, il se présenta au domicile de la veuve T***, rue Phélippeau, et là, sans lui faire le plus léger reproche, sans proférer la moindre menace, sans lui adresser une seule parole, il lui tira à bout portant, deux coups de pistolet (1849).

Mémoires de Canler, 1862-1882.

L'ancien chef du service de Sûreté semble mêler le sec constat, comme s'il s'agissait d'un procès-verbal, avec des récits enlevés sur les assommeurs, les voleurs dans les omnibus, les grandes affaires du temps, à l'instar de Lacenaire. Ce découpage donne au volume un cachet d'authenticité. Lui-même affirme n'« avoir jamais la prétention de se poser en homme de lettres ». Il entend livrer une vérité et s'astreint à mettre en relief les dysfonctionnements de la société qui sont moins le fait de l'organisation sociale que de l'existence d'un milieu fréquenté par des « êtres dégradés » et la corruption d'une grande ville, obligeant les policiers à rendre compte de l'horreur et à parer au plus pressé. Narrateur scrupuleux, selon son expression, il délaisse les effets de plume. À lire

les passages ci-dessus, comme autant de petites touches successives, le sort des veuves y apparaît peu enviable. Les lectrices peuvent se sentir davantage menacées, comme lors du crime commis boulevard Saint-Germain à Paris par le caporal Géomay (fig. 1) et être saisies d'effroi à la pensée de perdre un époux, devenant un objet de convoitise pour des rôdeurs sanguinaires. Sans doute existe-t-il des « classes victimaires », mais sans statut. Les femmes victimes ne sont pas héroïsées, à l'exception de quelques figures du passé comme Lucrèce⁵. Quant aux veuves, elles demeurent des victimes silencieuses, même si l'iconographie de la fin du XIX^e siècle leur fait une place. Seules, dans une boutique, un appartement, une chambre, elles sont saisies, par le dessinateur, au moment du crime ou bien lors de la découverte de leur cadavre, mais le mobile du tueur reste souvent énigmatique.



Fig. 1 – *L'assassinat de la veuve Roux*,
dessin d'Henri Meyer, gravure de Louis Fortuné Méaulle,
1899 – Paris Musées – Musée Carnavalet

5 PRESCENDI, Francesca et NAGY, Agnès A. (dir.), avec la collaboration de KOLAKOWSKI, Marc et SCHWAB, Aurore, 2011. *Victimes au féminin*, Chêne-Bourg, Georg éditeur, p. 11-22.

Les crimes inouïs : à la recherche d'une logique

Les mémoires policiers, véritables best-sellers, fonctionnant en série, contribuent à tisser une atmosphère anxiogène, à multiplier les alarmes en attisant le sentiment d'insécurité. Macé est sans aucun doute celui qui a le plus concouru à noircir la perception de la situation criminelle. Il fait paraître en 1897 un volume intitulé *Les Crimes impunis* quelques années avant ce qu'il sera convenu d'appeler « la crise de la répression⁶ », ensemble de discours et de tentatives législatives pour remédier au laxisme supposé des autorités, de la police et de la justice. Le titre est en soi tout un programme⁷. Le message est limpide : les assassins échappent le plus souvent à la répression, l'impunité, très répandue, devient la règle. Les auteurs de crimes restent inconnus, ou bien, s'ils ont été identifiés, ils se sont échappés et ont disparu, ou bien encore, aucune charge suffisante n'a pu être établie pour les confondre et les poursuivre. De la sorte, aucun obstacle ne les empêche de recommencer, mais qui sont-ils en vérité, à un moment où les pervers sont classés en catégories⁸? Que recherchent-ils? La jouissance du mal, l'emprise sur l'autre? Le plaisir de l'anéantissement? Dans les affaires non résolues, les femmes occupent une place non négligeable et certaines ont été tuées dans d'horribles conditions (fig. 2). La présentation visuelle du crime prend parfois l'allure d'une bande dessinée. Il est raconté en plusieurs cases, des lieux supposés du drame jusqu'à la découverte du corps.

6 LOUBAT, William, 1912. « La crise de la répression. Rapport et discussion », *Revue pénitentiaire et de droit pénal. Bulletin de la Société générale des prisons*, tome 36, 1912, n° 4-5, p. 658-692 et n° 6, juin 1912, p. 800-844.

7 MACÉ, Gustave, 1897. *La Police parisienne. Crimes impunis*, Paris, Eugène Fasquelle, 328 p. Plus tard, un autre policier, Goron, consacre un chapitre aux « Cadavres anonymes », GORON, Marie-François, 1897. *La Police de l'avenir*, Paris, Ernest Flammarion, p. 350-390.

8 THOINOT, Léon Henri, 1898. *Attentats aux mœurs et perversions du sens génital. Leçons professées à la Faculté de médecine*, Paris, Octave Doin, 517 p.



Fig. 2 – *Le crime de Saint-Ouen. La femme coupée en morceaux*
Dessin Alexandre Ferdinand, dit AF. Avenet.
1876 – Paris Musées – Musée Carnavalet

De véritables dépeceurs circuleraient, démembrant les corps et dispersant les pièces anatomiques. En filigrane court une interrogation : un criminel ordinaire peut-il commettre de telles actions ? Ne faut-il pas être assoiffé de sang ? Lui et ses semblables ne seraient-ils jamais rassasiés ? Pourquoi des hommes se transforment-ils en bourreaux ? Comment comprendre la démesure de cette passion criminelle ?

Le 5 avril 1886, de minuit à cinq heures du matin, MM Teyver et Henri Derissart ramassèrent sur la voie publique, non loin de l'église Saint-Pierre de Montrouge, des débris de chair humaine. Le tronc et les bras étaient enveloppés dans un jupon de soie verte ; les jambes se trouvaient roulées dans une toile cirée et des pieds nus gisaient au fond d'un urinoir.

À six ans de là, le 31 octobre 1892, le chiffonnier Édouard Angot trouvait dans une bâtisse du n° 76, de la rue Botzaris, près des Buttes Chaumont, un paquet fait avec un vieux tablier en cotonnade bleu et contenant douze morceaux de corps humains fraîchement et nettement tranchés.

Malgré l'absence des têtes et des parties des corps qui auraient pu fournir des renseignements sur le sexe des deux victimes, les médecins légistes, reconstituèrent facilement, à la Morgue, deux corps de femmes âgées de vingt à vingt-cinq ans.

Ces deux affaires donnèrent lieu à de longues et minutieuses recherches qui demeurèrent infructueuses et le mystère plane encore sur la personnalité des victimes et des assassins.

Gustave Macé, *Les Crimes impunis*,
op. cit., p. 53-54.

Plus tard, au début du xx^e siècle, les *Archives de l'Anthropologie criminelle* rendent compte, dans une rubrique nécrologique, de la trajectoire professionnelle d'Adolphe Guillot, juge d'instruction à Paris depuis 1873, passant pour avoir dénoué nombre d'affaires inextricables. Il a été considéré comme un maître de l'interrogatoire psychologique, capable de déstabiliser un suspect et d'obtenir presque immédiatement des aveux. Pendant de longues années, il a côtoyé Macé et les deux hommes avaient une grande estime l'un pour l'autre. Le rédacteur anonyme écrit :

Les assassinats de femmes isolées sont toujours difficiles à instruire. Ce furent les seuls dont s'occupa M. Guillot qui restèrent impunis⁹.

9 *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 1906, tome 21, p. 229.

Dans une société aux structures patriarcales, les femmes vivant seules sont considérées comme sans appui, sans protection sociale, sans personne pour témoigner. Ni épouse, ni mère, la femme isolée¹⁰ est soit une « vieille fille¹¹ », soit une veuve, soit une fille de noce¹², soit très souvent une femme pauvre¹³ ou une femme âgée¹⁴. Les victimes esseulées n'intéressent guère en général et leur disparition est à classer dans la catégorie des intrigues considérées comme insolubles. Mais en matière d'interprétation, pas de raidissement de la pensée. Nul ne s'interroge sur les auteurs : sont-ils des « pervers », des « malades du cerveau », des monstres froids ? Il est vrai que, rendant compte de crimes multiples ou en dehors des annales, Maxime Du Camp semble s'interroger à voix haute. Il se persuade qu'il existe des criminels aux « instincts naturellement féroces », et il manifeste sa perplexité. Il ne croit pas qu'il puisse toujours y avoir une explication : « Parfois, le mobile du crime est tellement étrange, qu'il déjoue toute prévision et dépasse toute croyance »¹⁵. Restent, comme des pièces non assemblées d'un patchwork, des paragraphes aux allures d'entrefilets, quelques rares confidences de tueurs de femmes recueillies par des policiers laissant entrevoir qu'une force irrésistible les anime :

10 BOURDELAIS, Patrice, 1981. « Le poids démographique des femmes seules en France (deuxième moitié du XIX^e siècle) », *Annales de démographie historique*, p. 215-219.

11 DASH (Comtesse), 1896-1898. *Mémoires des autres. 4. Souvenirs anecdotiques sur le règne de Louis-Philippe*, Paris, La librairie illustrée, p. 69.

12 CORBIN, Alain, 1978. *Les Filles de noce : misère sexuelle et prostitution (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 571 p.

13 DAUBIÉ, Julie-Victoire, 1869-1870. *La Femme pauvre au dix-neuvième siècle*, Paris, E. Thaurin, 2 vol.

14 PIETTE, Christine, 1996. « Femmes, vieillesse et pauvreté à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle », dans *Les pages de la vie, Recherches féministes*, vol. 9, n° 2, p. 13-41.

15 CAMP (du), Maxime, 1993 [1875]. *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie jusqu'en 1870*, Monaco, G. Rondeau, p. 235.

Je la reconduisis, mais dès lors cette pensée : il faut que cela finisse !
il faut que je la tue ! ne sortit plus de mon cerveau (Canler, 1851)

Je ne saurais vous dire ce qui se passa en moi ; le sang me couvrait
les yeux. Je fouillai dans la poche de mon paletot, j'y pris un
rasoir que j'y avais placé tout exprès, et, l'ouvrant sans qu'elle s'en
aperçût, je coupai le cou à ma bien-aimée Juliette, qui expira en
prononçant ces mots : Maman ! ma... man ! (Canler, 1851).

La diffusion de tous ces éléments – témoignages, constats, articles – converge pour montrer qu'il existe à l'intérieur de la criminalité des crimes spécifiques commis contre des femmes. Victimes, elles sont presque automatiquement suspectes¹⁶. Innocentes ou immaculées, elles constituent un mythe, suggèrent des chroniqueurs judiciaires. Elles ont forcément quelque chose à se reprocher : une vie dissolue, une attitude ambiguë, une tendance à la griserie. Ce sont de mauvaises victimes¹⁷, comme s'il se manifestait une sorte de fatalité de la condition féminine. De la sorte, en portant le regard sur les déshéritées de la fortune, les « traînées de boue » ou les femmes sans véritable existence, les hommes qui prennent la plume délaissent les assassins et les forces qui les font agir. Tout se passe comme s'il n'y avait pas de victimisation¹⁸, au sens collectif, et ainsi pas de responsables. Le trépas est mis sur le compte du manque de chance, de la fatalité, de l'occasion, mais pas de la passion criminelle.

16 GIUDICELLI-DELAGE, Geneviève et LAZERGES, Christine (dir.), 2008. *La Victime sur la scène pénale en Europe*, Paris, PUF, coll. « Les voies du Droit », p. 207-227.

17 DUREPAIRE, Anne, 2009. « Les mauvaises victimes dans la *Gazette des tribunaux* (1886-1914) », dans Frédéric Chauvaud (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », p. 57-67.

18 Rappelons que les premières études d'ensemble sur les victimes datent de l'après Seconde Guerre mondiale. Voir, en particulier, VON HENTIG, 1948. Hans, *The Criminal and his Victim : studies in the sociology of crime*, New Haven, Yale University Press, 461 p.

Quand le crime apparaît spectaculaire, la presse à grand tirage s'en saisit. Ainsi, lors de l'affaire de la rue Montaigne¹⁹, trois femmes sont retrouvées assassinées dans un appartement cosu. Le crime a été tellement brutal que la tête a pratiquement été détachée du tronc. Les corps transportés à la morgue ont été photographiés. Les clichés se retrouvent dans plusieurs périodiques, dont *Le Journal spécial*. Presque aussitôt, une complainte circule et se fait entendre :

C'est à Paris, rue Montaigne
Qu'un infâme scélérat
Une nuit assassinat
Trois femmes-hélas ! Le cœur saigne
Et l'on frémit en pensant
Qu'un monstre versa tant d'sang²⁰.

Les êtres désorganisés

Le Journal des assassins, éphémère périodique qui compta dix numéros en 1884, présente, à la une de sa huitième livraison, un grand dessin qui occupe presque toute la page portant comme légende « Le crime d'un honnête homme », signé Papavoine neveu. Or, ce nom n'est pas inconnu. Il existe bien une culture du crime avec ses grandes figures. Louis-Auguste Papavoine, resté dans la mémoire collective, condamné à mort en 1825, a été reconnu coupable d'avoir assassiné deux jeunes enfants en 1824 dans le Bois de Vincennes en leur plongeant dans le cœur un poignard, et d'avoir tenté de tuer, après son arrestation, une troisième personne, un jeune homme prisonnier comme lui. Ex-commis de première classe de la marine, il aurait connu un premier « accès d'aliénation mentale » en apprenant la faillite de son père, mais, écrit Étienne-Jean Georget, élève d'Esquirol, ce n'est pas un « être désorganisé ». Il ajoute :

19 Voir chapitre 5.

20 CHAUVAUD, Frédéric, 2018. *L'Affaire Pranzini. Aventurier, Don Juan... et tueur de femmes ?* Chêne-Bourg, Georg éditeur, p. 44.

Il se peut bien qu'il y ait dans le secret de son organisation, triste, sombre, atrabilaire, quelques vices horribles, quelques instincts de férocité native, quelques goûts de cruauté bizarre, quelques affreux caprices de misanthropie, poussés jusqu'à une sorte de rage²¹.

Les tueurs de ce genre peuvent s'attaquer indistinctement à n'importe qui, mais surtout à des femmes. Dans les ressorts de leur conduite, ne trouverait-on pas l'explication du passage à l'acte des tueurs de femmes quand ils ne sont pas mus par l'appât du gain ? Autrement dit, ils semblent animés par le besoin impérieux de tuer, sans raison intelligible, des malheureuses, comme s'ils étaient des ogres modernes, repus de chair fraîche, à la recherche constante d'une nouvelle victime.

L'avocat général dit que si la haine, la vengeance, l'ambition et la cupidité sont en général les seules passions qui portent les âmes perverses aux crimes dont la société souffre et s'afflige, on a malheureusement vu des hommes se rendre coupables par une tendance désordonnée par le vice, et dans l'unique but de satisfaire une férocité dont la nature humaine est ordinairement exempte. Il pense que la soif du sang est le seul motif qui ait porté l'accusé au crime.

[...] Et n'est-ce point ravalier la dignité de l'homme que d'admettre si facilement l'existence de monstres raisonnables qui commettraient des crimes inouïs, sans intérêt, et par le seul besoin de se baigner dans le sang de leurs semblables ?

Étienne-Jean Georget, *Examen médical des procès criminels des nommés Léger, Feldtmann, Lecouffe, Jean-Pierre et Papavoine, dans lesquels l'aliénation mentale a été alléguée comme moyen de défense*, Paris, Migneret, 1825, p. 53 et p. 66.

Georget n'était pas certain que Papavoine, contrairement à d'autres, ne fut pas responsable de ses actes, car la monomanie laisse la place à des intervalles lucides²². S'il était totalement

21 GEORGET, Étienne-Jean, 1999. *Examen médical des procès criminels des nommés Léger, Feldtmann, Lecouffe, Jean-Pierre et Papavoine*, Paris, Migneret, 1825, p. 45. Voir aussi FOUCAULT, Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France (1974-1975)*, Paris, Gallimard-Le Seuil, coll. « Hautes études », 355 p.

22 GEORGET, Étienne-Jean. *Examen médical des procès criminels des nommés*

aliéné, il n'y aurait pas besoin d'expliquer le geste insensé. La monomanie, en fonction des conceptions évolutives en vigueur au XIX^e siècle, est tantôt assimilée à un instinct, à un besoin, à une impulsion. Elle produit les mêmes effets qu'une substance toxicologique emprisonnant l'esprit. Le « besoin de se baigner dans le sang » correspond bien à une appétence toxicomaniacque.

Mais soixante ans plus tard, le lecteur du *Journal des assassins*, aperçoit le visage de Papavoine présenté de profil, la partie supérieure du crâne est transparente et il distingue, comme derrière une vitre, huit vignettes, disposées à la manière des cases d'une bande dessinée, qui correspondent aux pensées du personnage. Dans l'une d'elles, le Papavoine de 1884, découpe, à l'aide d'une scie, une jeune femme.



Fig. 3 – La découpe d'une malheureuse,
Journal des assassins, 18 mai 1884.

Il existerait donc, même parmi les criminels, des êtres à part, qui seraient animés par « une disposition diabolique », mais c'est l'habitude, ou plutôt l'assuétude – le mot est de plus en plus utilisé à partir des années 1860 – qui pourrait permettre de comprendre le crime répétitif.

Ni feuille imprimée, ni affiche, les faits divers chantés influencent l'opinion publique. Attestées dès le début du ^{xvi}^e siècle, les plaintes judiciaires prennent un essor considérable après la Révolution française²³. Elles mettent en intrigue les drames sanglants, cherchent à faire frémir, parfois à faire rire, tout en proposant quelques vérités sur la nature humaine. Nombre d'entre elles ont pour visée de conjurer le mal, bouleversant parfois la France entière. En retraçant les crimes, le procès et l'exécution, elles contribuent à la renommée de certains criminels et contribuent à nourrir la culture du crime. Pour autant, les plaintes judiciaires se font aussi l'écho des femmes assassinées. En effet, des dépouilles mortelles sont parfois retrouvées dans une ruelle ou dans une chambre. C'est ainsi qu'en 1908 circule à Lyon une page imprimée, à chanter sur l'air de *La Paimpolaise* : « Le crime Mystérieux de Guillotière ». Sur la rive gauche du Rhône, ce quartier avait connu en mai 1871 les derniers feux de la Commune lyonnaise.

23 LE FLOCH, Joseph, 2001. « Les plaintes judiciaires », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, hors-série, p. 93-103. Voir aussi HEINTZEN, Jean-François « Maxou » et VICTORIEN, Sophie (dir.), 2021. *Les Plaintes criminelles après 1870 : inventaire, problématisation, valorisation d'un corpus méconnu*, Revue Hypermédia – Histoire de la justice, des crimes et des peines.

Une femme étranglée. Le corps est retrouvé rue Rachais.

I

Écoutez tous gens de la ville
L'histoire de ce crime effrayant
Jetant dans les maisons tranquilles
Un émoi qui va grandissant.
Car on a trouvé
Lâchement étranglé
Un cadavre à la Guillotière,
Dans un coin de la rue Rachais
Ce qui met dans la ville entière,
La terreur par ce noir forfait

II

C'est par une nuit printanière
Que deux paisibles promeneurs
Aperçurent gisant par terre
Un sac énorme de grosseur
En gens prévoyants
Prévinrent les agents
Arrivant aussitôt ils ouvrent
Le grand sac mal ficelé,
Mais avec effroi, ils découvrent le corps d'une femme étranglée

Parole de Ferdy, Air *La Paimpolaise*,
impr. Algérienne, 1908.

Tout est en place pour que, au-delà des filiations, circulent des images à la gloire des assassins et au détriment des femmes. Le tueur en série n'est pas encore un individu singulier détaché du groupe des tueurs de femmes. Personne ne force le trait pour en faire un type particulier, immédiatement reconnaissable par le choix de ses victimes et le mode opératoire. Pour autant émerge bien une sorte de communauté de tueurs dans un espace neuf construit par les mémoires, les rapports d'expertise, les plaintes, les articles de presse, mais aussi les documents visuels.

Les contemporains ne peuvent plus ignorer que les femmes sont des victimes privilégiées. Si les grandes affaires sont portées à la connaissance du lectorat, celui-ci ne peut savoir si elles sont représentatives. S'agit-il de cas exceptionnels ou bien de crimes courants? Peu importe, à partir du moment où les journaux les évoquent, les lectrices et lecteurs parcourent les colonnes, peuvent s'indigner et se demander, sans trouver les réponses, pourquoi des hommes tuent des femmes qu'ils ne connaissent pas? Ont-ils perdu la raison? Sont-ils constamment ivres? Sont-ils possédés et conduits à répéter inlassablement les mêmes actions?

Les quatre grands de la presse écrite, *Le Petit Journal*, *Le Journal*, *Le Petit Parisien* et *Le Matin* multiplient à leur tour les articles sur les femmes assassinées, mais les plus prisés sont les suppléments illustrés. En 1893, *Le Petit Parisien* titre « Un tueur de femmes » et donne aux lectrices et lecteurs la scène hallucinante d'une femme défenestrée. *L'Œil de la police*, journal de douze pages, lancé en 1908, a repris les recettes des suppléments dominicaux, mais les a systématisées. Il fait défiler, en couleurs, toutes sortes de crimes, de catastrophes, d'exécutions et de suicides plus horribles les uns que les autres, jusqu'au début de la Première Guerre mondiale²⁴. Dans toute cette production, les textes sont peu nombreux et leur longueur est calibrée. Les détails macabres sont ceux donnés par les images, disposées autour d'une vignette centrale. Visuellement, les pages ressemblent à celles d'un illustré, comportant jusqu'à douze cases, comme autant d'histoires dramatiques parallèles. Un œil dessiné rappelle le titre du périodique. Il figure de manière très réaliste et parfois, très stylisé, se limitant à la représentation d'une sphère. Il arrive aussi qu'il soit revêtu d'une capuche rouge comme s'il possédait un corps et ses mains étreignent le haut d'une

24 DIXMIER, Michel et WILLEMIN, Véronique, 2007. *Crimes et châtements à la Belle Époque*, Paris, Éditions alternatives, 143 p.

planche dessinée. Dans les pages intérieures, les meurtres de femmes, allant d'une rentière assassinée chez elle dans la banlieue parisienne à une femme de soixante-dix ans, séparée de son mari et tuée à coups de hache et de marteau, sont régulièrement mis en scène, mais rien n'égale la première page occupée par un dessin unique, comme l'exploit de satyres, où une malheureuse femme, à moitié dénudée, est attachée à un poteau télégraphique²⁵. Dans le n° 26, le journal titre « Le crime d'une brute », présenté comme « un crime horrible dont on ne saurait lire les détails sans frémir ». À Lille, un homme a poignardé une jeune femme d'une vingtaine d'années qui a accouché depuis quelques jours, son bébé près d'elle. Dans le numéro 163, le sang jaillit sur une robe blanche et le titre retenu est « Une mariée décapitée ». Au gré des numéros, le meurtrier est « pris d'une rage » folle, « redouble ses coups » et commet parfois un crime « sans motif »²⁶. La débauche de sang, les fronts éclatés, les chairs qui craquent sous les flammes, les yeux exorbités, les cadavres qui se balancent au bout d'une corde, indignent ou stupéfient, mais rien n'équivaut la livraison du n° 50. Racoleuse, transgressive, attisant le voyeurisme, la première page est en soi une illustration de la démesure du crime, tout en confortant la légende des dépeceurs de femmes.

25 *L'Œil de la police*, n° 23, 2^e année. Les numéros ne sont pas datés.

26 *L'Œil de la Police*, n° 26, 2^e année.

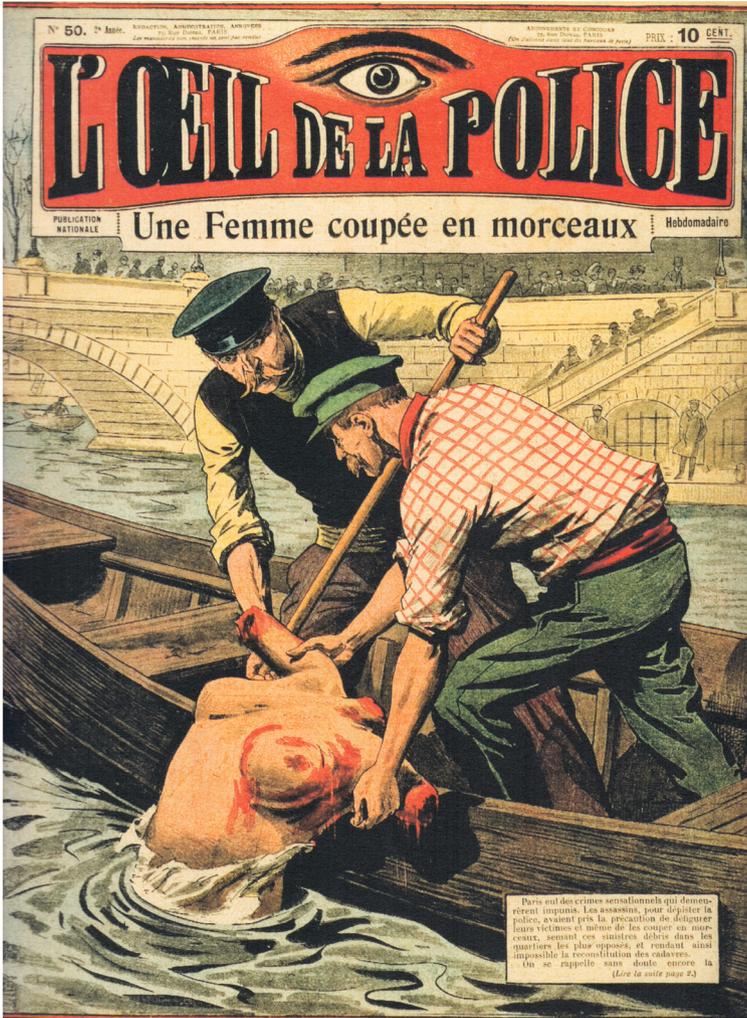


Fig. 4 – Une femme coupée en morceaux,
L'Œil de la police, n° 50, 2^e année, première page.

Comme une « bile noire²⁷ » qui envahit l'âme, le dessin fait horreur, et ses prometteurs savent bien à quelles émotions

27 L'expression « bile noire » désigne la mélancolie, mais aussi, au XIX^e siècle, au-delà de la doctrine des humeurs, les troubles mentaux. Elle vient du corpus hippocratique, JACQUES, Jean-Marie, 1998. « La bile noire dans

ils ont recours pour que le sensationnalisme macabre se convertisse en acheteurs. Aussi jouent-ils le plus souvent un rôle, celui de greffiers qui se contentent de consigner les affaires qu'ils ont recensées, comme si elles faisaient partie du quotidien et de l'ordinaire des sociétés de cette époque. Le texte ne prend pas position, mais, écrit un journaliste, « La police incline à croire qu'il s'agit d'un crime sadique » dont l'auteur a dispersé les « sinistres débris », et de mettre en garde : « Paris eut des crimes sensationnels qui demeurent impunis ». Le rédacteur fait référence au marquis de Sade, mais aussi, sans forcément le savoir, tant l'expression est passée dans le vocabulaire courant, au terme inventé par Richard von Krafft-Ebing au sujet de perversions sexuelles et surtout d'un mode de satisfaction relatif à la souffrance infligée à une personne, soit comme acteur soit comme observateur. Le sadique a connu un tel plaisir qu'il ne peut s'empêcher de récidiver pour retrouver ce moment d'extase. Celui qui a goûté à ces instants de lubricité ou de volupté ne peut plus s'en passer²⁸. Dans la capitale présentée comme une ogresse qui dévore ses enfants, mais aussi dans d'autres villes, ce qui ressort de la multiplication des annotations policières et des articles, c'est que l'insécurité pour les femmes ne réside pas dans les marges septentrionales, mais au cœur du territoire. Les lectrices et les lecteurs découvrent également qu'il existe des criminels singuliers dont quelques spécialistes et enquêteurs cherchent à percer le secret de ce qui les fait agir, mais sans y parvenir.

l'Antiquité grecque : médecine et littérature », *REA*, n° 100, 1-2, p. 217-234.

28 VON KRAFFT-EBING, Richard, *Psychopathia sexualis* (1886), publié chez Georges Carré éditeur en 1895. En français l'édition de référence largement augmenté est celle d'Albert Moll, qui fit commencer une nouvelle traduction en 1923. Publié en 1931, chez Payot, l'ouvrage est préfacé par Pierre Janet.

Première partie
Tâtonnement :
à la recherche des tueurs
assoiffés de sang

Chapitre 1

Sœurs de sang : le massacre des prostituées

L'histoire des prostituées, filles de noce, filles en cheveux, filles en carte, filles soumises, filles publiques... a donné lieu à des travaux importants explorant l'essor quantitatif du « plus vieux métier du monde » au XIX^e siècle, enquêtant sur la réglementation et sa dimension prophylactique, s'arrêtant sur les lieux, y compris les maisons closes, les habitudes et les manières de vivre, la répression et la maladie¹. Entre les pierreuses et les grandes horizontales, tout un monde divers a existé dont ont rendu compte, au-delà du droit et de la morale, peintres, romanciers et dramaturges². La plupart oublie la misère, sauf peut-être Huysmans qui voulait donner un tableau de la modernité « infectée de vices »³. Mais

1 Voir notamment CORBIN, Alain, 1978. *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e et XX^e siècles*, op. cit., 571 p. ADLER, Laure, 1990. *La Vie quotidienne dans les maisons closes, 1830-1930*, Paris, Hachette, 260 p.

2 COLLECTIF, 2015. *Splendeurs et misères. Images de la prostitution, 1850-1910*, Paris, Musée d'Orsay/Flammarion, catalogue d'exposition, 308 p.

3 HUYSMANS, Joris-Karl, 1876. *Marthe, histoire d'une fille*, Bruxelles, Jean Gay, 143 p.

presque tous ignorent les faces les plus sombres et violentes : agressions, lacérations, meurtres et assassinats. À l'orée des années 1860, plusieurs femmes sont retrouvées mortes à Paris, tuées par des inconnus, sans que la presse s'en émeuve beaucoup. Dans la capitale, les prostituées des rues comme les demi-mondaines frémissent, se terrent parfois, tant il leur semble qu'une vague se prépare à les emporter. Vingt ans plus tard, comme si un cycle nouveau commençait, alourdissant l'atmosphère, un journaliste écrit qu'un horrible assassinat « a produit une grande sensation dans le monde galant »⁴. Les prostituées redoutent un carnage, sursautent au moindre bruit et s'imaginent revenues deux décennies en arrière. Il est vrai qu'au milieu des années 1880 les cadavres de plusieurs d'entre elles ont été retrouvés passage Saulnier, rue Condorcet, rue Bergère ou encore rue Caumartin. À chaque fois, elles ont été égorgées. Ainsi, avant Jack l'Éventreur, qui sévit en 1888 dans le quartier de Whitechapel, un ou plusieurs tueurs ont fait régner une sourde angoisse, sans acquérir la notoriété du tueur londonien. Mais, pour l'heure, seules quelques voix, vite recouvertes, s'interrogent sur l'identité des assassins et sur ce qui les pousse à agir.

Philippe : le « coupeur de cous »

La *Gazette des tribunaux*, née en 1825, est pendant plusieurs décennies le quotidien de référence des magistrats, avocats, greffiers et experts. Sa rédaction mêle habilement des comptes rendus de procès à des articles sur la procédure ou le droit commercial. Les auteurs, sauf exception notoire, restent anonymes. La restitution des débats de la justice criminelle ne constitue pas une chronique judiciaire en tant que telle. Elle s'apparente plutôt, pour les « belles affaires », à un long sténogramme, dans lequel les paroles des uns, les formules des autres sont rapportées. Le correspondant du

4 *L'Écho de Paris*, 20 mars 1887.

journal restitue les propos qu'il a entendus et, de temps à autre, donne, par l'entremise de didascalies, les réactions du public et l'atmosphère des audiences. Progressivement, le périodique judiciaire occupe une place à part et se présente comme « la plus vaste collection des causes célèbres »⁵.

L'affaire Joseph Philippe, aujourd'hui oubliée, est pourtant, pour les contemporains du Second Empire, la plus sensationnelle. Son auteur bénéficie d'une « bien triste célébrité », car « plusieurs filles publiques, depuis l'année 1861, avaient péri étranglées ou égorgées ; mais il faut arriver jusqu'aux années 1864 et 1866 pour trouver des crimes de cette nature, où la culpabilité du sieur Philippe soit clairement démontrée »⁶. En effet, le magistrat instructeur n'a pas réuni d'éléments suffisants dans quatre crimes semblables commis à l'aide d'un rasoir, aussi la justice préfère-t-elle les écarter afin que les charges retenues apparaissent incontestables, mais la rumeur lui attribue un nombre invraisemblable de victimes, chaque assassinat de femme lui étant attribué. Il serait l'auteur des crimes non résolus et le responsable de la disparition des prostituées qui ont échappé à la surveillance ou n'ont pas regagné leur domicile. En 1864, les irrégulières et les professionnelles, les filles en cartes et les filles à numéro dans les maisons de tolérance redoublent d'inquiétude. La rumeur nébuleuse devient presque palpable, le bruit qui court se change en vacarme : des corps sans vie sont retrouvés et témoignent de la réalité de la violence.

Le 15 avril 1864, le commissaire de police du quartier du Mail fut informé que la nommée Julie Robert, âgée de trente-six ans, fille publique, logée au premier étage de la maison rue Saint-Joseph, 14, n'était pas sortie de son appartement et n'avait pas donné signe de vie depuis la sortie de l'avant-veille (13 avril). On pénétra dans

5 LAROUSSE, Pierre, 1866-1876. *Grand Dictionnaire universel du XX^e siècle*, Paris, tome VIII, p. 796.

6 *Gazette des tribunaux*, 25 juin 1866.

le logement de cette femme et on la trouva morte, sur son lit, son cou présentant une blessure profonde faite avec un instrument tranchant qui avait divisé le larynx, le pharynx, les artères carotides jusqu'à la colonne vertébrale.

La mort avait dû être presque immédiate à la suite d'une courte lutte, dont les mains de cette fille présentaient les traces; les constatations résultant de l'état des lieux et de la position du cadavre indiquaient que la fille Robert s'était dépouillée d'une partie de ses vêtements et qu'elle se livrait à l'assassin au moment où celui-ci avait porté le coup mortel. Deux chaises placées près du lit indiquaient la situation dans laquelle se trouvait cette femme lorsqu'elle avait été frappée; le meurtrier l'avait rejetée ensuite en la saisissant par les cuisses, qui portaient l'empreinte de mains ensanglantées. Rassasié de luxure et de sang, le malfaiteur avait ensuite fouillé sa victime; la poche de sa robe, violemment arrachée, était restée sur un guéridon; son porte-monnaie et l'argent [...]

La nommée Flore-Thérèse Vigreux, femme Mage, âgée de trente-deux ans, habitait une chambre au premier étage d'un garni tenu par le nommé Molinier, rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, 11. Elle se livrait à la prostitution et élevait chez elle son enfant, Henri Mage, âgé de deux ans. Le samedi 5 novembre 1864, un peu avant minuit, elle avait reçu dans sa chambre un homme vêtu d'une blouse grise et coiffé d'une casquette, qui lui avait déjà parlé dans la soirée et qui devait passer la nuit avec elle. Dans cette prévision, elle avait remis en dépôt à Raymond Molinier, son logeur, une somme de 35 F, craignant qu'on ne lui volât, et avait congédié le nommé Lebeau, son amant, qui était allé demander asile pour la nuit à un autre locataire.

La nommée Sophie Fouché, fille publique, qui avait reçu cet homme chez elle dans la soirée, l'avait vu ensuite aborder la femme Mage et entrer avec elle dans la maison n° 11.

Le dimanche 6 novembre, vers cinq heures du matin, des ouvriers passant dans la rue Sainte-Marguerite aperçurent à une fenêtre de cette maison, une femme en chemise qui poussait des cris rauques et paraissait en proie à de violentes nausées; ils pensèrent qu'elle était ivre et continuèrent leur chemin. À la même heure, on entendait des cris qui partaient de la chambre occupée par la femme Mage et son enfant. Une demi-heure après, les locataires

les plus voisins entendaient quelqu'un sortir de cette chambre et descendre l'escalier après avoir jeté la clé sur le palier.

Au point du jour, vers sept heures, on remarquait une longue traînée de sang qui partait de l'une des fenêtres du logement de la femme Mage, et descendait le long du mur jusqu'au trottoir. À la même heure, le logeur Molinier trouvait la clé sur le palier et la remettait au nommé Lebeau, amant de la femme Mage. Ce dernier entra aussitôt dans la chambre de sa concubine, où régnait un affreux désordre, gisaient côte à côte les cadavres de la femme Mage et de son enfant, tous deux égorgés et criblés de blessures.

Le cadavre de la femme Mage présentait cinq plaies à la face, plusieurs blessures profondes et obliques à la poitrine et au ventre, d'autres plaies à la jambe gauche, au bras, au poignet; enfin, il existait au cou trois incisions profondes qui avaient coupé les artères et avaient dû occasionner promptement la mort [...]

Les constatations faites aussitôt sur les lieux permirent de se rendre compte des circonstances du drame horrible qui s'était accompli. Le drap, taché de sang, semble indiquer que la femme Mage a été frappée d'abord dans son lit; elle s'est levée, et, de ses mains ensanglantées, a frappé contre la cloison qui séparait sa chambre d'une pièce voisine pour appeler au secours. Pendant la lutte que cette femme a soutenue contre son agresseur, le chat a été écrasé entre le lit et la muraille. Frappée à la gorge, la femme Mage s'est précipitée vers la fenêtre, l'a ouverte, et, cramponnée à la barre d'appui qu'elle inondait de son sang, n'a pu produire que des sons rauques et inarticulés. Pendant ce temps, l'enfant s'était réveillé et appelait sa mère; l'assassin l'a frappé d'abord dans son berceau, puis il l'acheva au milieu de la chambre.

Revenant alors à sa première victime, le meurtrier arrache de la fenêtre la femme Mage, il achève de l'égorger et jette son corps à côté de celui de son enfant.

La Gazette des tribunaux, 25 juin 1866.

Ce récit est construit à partir des premiers témoignages et de l'acte d'accusation. D'autres scènes dans lesquelles de nouvelles victimes figurent sont rapportées : toutes témoignent de la volonté de donner des descriptions précises des lieux du crime, à la manière d'un constat établi sur place. Les adresses

données ont pour fonction d'authentifier les faits comme une note infrapaginale permettant de vérifier l'existence d'une source et son contenu. Il ne s'agit pas d'un feuilleton criminel ou d'un roman judiciaire poussant la porte de la Cour des Miracles, mais bien d'une plongée dans « la vie fragile » de milliers de femmes qui vivent de l'amour tarifé. Le logement comporte deux pièces ou se réduit à une seule chambre, et les jeunes femmes reçoivent chez elles les clients qui les ont accostées⁷. Tenant à distance la fiction, il s'agit aussi, pour les rédacteurs, de rendre légitime le fait de consacrer autant de colonnes dans un périodique spécialisé destiné avant tout aux gens de justice et aux « honnêtes gens ». Le mode de narration se veut le plus neutre possible et entend laisser toute la place à la « vérité criminelle » dépouillée de ses atours romanesques. L'article publié possède encore une autre visée : établir ce qui s'est passé en l'absence de témoins directs. Personne n'était sur place et il importe donc de reconstituer le déroulement des actions, la place des protagonistes, leurs déplacements, la temporalité des crimes. Des années plus tard, des dessinateurs imagineront les scènes morbides (fig. 1 et 2), le face-à-face des malheureuses avec leur meurtrier. Dans la première vignette, habillée élégamment, la jeune femme semble presque hypnotisée et le dessinateur réussit à donner aux regards une intensité extraordinaire, faisant penser aux yeux grands ouverts de la proie d'un faucon ou d'un reptile, consciente qu'il n'y aura pas d'échappatoire. Dans la seconde, la mort a surpris la victime, mais elle a eu le temps de se rendre compte de ce qui lui arrivait, saisissant un rideau et le revêtement d'un fauteuil dans un dernier spasme. L'arme du crime, un rasoir, a été abandonnée sur place et gît sur le parquet, à côté de flaques de sang. Pour les lecteurs, la prostituée en chemise de nuit a été égorgée sans qu'ils puissent comprendre pourquoi,

7 Pour une vue d'ensemble sur le logement populaire, voir FAURE, Alain et LÉVY-VROELANT, Claire, 2007. *Une chambre en ville, Hôtels meublés et garnis parisiens 1860-1990*, Grâne, Créaphis, 430 p.

mais l'érotisme et la mort se trouvent entremêlés pour former une énigme.



Fig. 5 – Gravure, L'assassin Philippe,
Mémoires de Monsieur Claude, 1884, tome I, p. 609.



Fig. 6 – Gravure, Une victime de l'assassin Philippe,
Mémoires de Monsieur Claude, 1884, tome I, p. 617.

Dans l'instant, il est parfois demandé aux médecins légistes, à partir de l'examen des dépouilles mortelles, de ressusciter le drame et de présenter un récit crédible des événements criminels. Leurs rapports, glissés dans le dossier d'instruction, sont rappelés à l'audience. Dans cette affaire, le président des assises ne se contente pas des éléments donnés dans l'acte d'accusation, il donne des précisions supplémentaires qu'il a lues dans le rapport expertal, sur une plaie profonde, sur le sang coagulé, sur l'eau rougie. Pour les contemporains, le crime livre la vérité sur son auteur; le geste est bien le reflet d'une personnalité. Un crime épouvantable équivaut à une âme abominable. Ici pas d'empirement passionnel, mais une sorte d'appétit, comme si l'assassin, jamais repu, ne pouvait pas s'arrêter. Le vol semble un prétexte, car les objets dérobés et l'argent emporté apparaissent dérisoires. Des journalistes

s'interrogent : est-ce l'appât du gain ou bien un autre ressort qui permettrait de comprendre le passage à l'acte ?

Né sous une mauvaise étoile

Pendant longtemps, la personnalité du criminel n'avait pas vraiment d'importance, il était réduit à sa physionomie et à son geste. La description au moment de l'arrestation, pendant l'emprisonnement, lors du procès et de l'exécution constitue des moments obligés. Sans eux, les lectrices et lecteurs seraient désorientés. Joseph Philippe, âgé de 35 ans, n'a rien d'impressionnant, mais il porte au bras gauche un tatouage représentant une fleur au-dessous de laquelle sont tatoués ces mots : « Né sous une mauvaise... » et une étoile pour achever la phrase⁸. Son destin semble marqué sur sa peau. S'il présente un physique peu avenant, il apparaît pourtant peu inquiétant. Il ne ressemble ni aux images d'un ogre ni aux représentations de l'assassin professionnel. Léopold Laurens, journaliste du *Petit Journal*, fondé par Moïse Polydore Millaud en 1863, sans le dire ouvertement, laisse percevoir sa déception. Un monstre animé par l'idée de crime devrait ressembler à un monstre, se conformer aux descriptions des spécialistes de la tératologie humaine, afficher, à défaut de malformations hideuses, un faciès repoussant sur lequel se lit la cruauté. Dans le box des accusés, il devrait tempêter et éructer.

C'est un homme de taille moyenne, aux allures vulgaires, plutôt gros que mince ; son visage, chargé de graisse, est marqué de la petite vérole, et sur la joue gauche, on remarque une cicatrice assez profonde provenant, d'après sa déclaration, d'un coup de pied de cheval qu'il a reçu dans son enfance ; sa lèvre supérieure est chargée de fortes moustaches rousses taillées en brosse, et, sur son menton, se développe une barbiche, dite impériale, qui s'harmonise assez bien avec ses moustaches ; ses cheveux sont

8 *Gazette des tribunaux*, 25 juin 1866.

noirs, assez abondants, épais, et néanmoins ne descendent pas trop sur son front qui est largement découvert. (GT, 26 juin 1866)

Son regard est calme, et c'est en vain que l'on y chercherait ces éclairs fauves et sinistres qui semblent être l'attribut des criminels endurcis. La physionomie de Philippe exprime plutôt la bonté que la cruauté et si cet homme est un tueur de femmes, il faut avouer que la nature a caché avec soin tous les signes extérieurs qui auraient pu révéler ses instincts sanguinaires.

Il y avait chez cet homme en quelque sorte deux natures et deux existences. Dans les services auxquels il était employé, il savait se rendre utile à son patron et montrait un caractère généralement paisible et inoffensif. À d'autres moments, on le perdait de vue et c'est alors qu'il se jetait dans une existence mystérieuse où les excès de la débauche se mêlaient au vol et aux passions les plus sanguinaires.

Léopold Laurens, *Le Petit Journal*, 26 juin 1866.

Considérer qu'un être humain peut se dédoubler, posséder « deux natures » semble difficilement acceptable pour les contemporains à un moment où le roman de Robert Louis Stevenson sur *L'Étrange cas du Dr Jekyll et M. Hyde* n'a pas encore été écrit. Le public des cours d'assises comme le lectorat de la chronique des tribunaux aiment les coupables qui sont d'une pièce. À plusieurs reprises, le journaliste suggère cependant une explication. La répétition du mode opératoire relève de la passion criminelle, présentée comme « des instincts sanguinaires ». L'auteur du crime possède bien une âme double⁹. En société, il peut se montrer prévenant, consciencieux et travailleur; mais lors de ses déambulations nocturnes, il devient un autre être, comme si dans son esprit deux personnalités cohabitaient.

⁹ L'expression apparaît à plusieurs reprises dans la presse, mais aussi dans les ouvrages de psychiatrie. Pour en prendre la mesure, CABANÈS, Jean-Louis, PHILIPPOT, Didier et TORTONESE, Paolo (dir.), 2012. *Paradigmes de l'âme. Littérature et aliénisme au XIX^e siècle*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 304 p.

Un an après le terme de son engagement, on le retrouve à Paris, et alors commence pour lui cette existence à double face qui l'a conduit dans l'abîme où il est. Singulier homme ! Étrange nature ! Dans les divers emplois qu'il a occupés, il se montrait actif, nous dit-on, zélé, complaisant, probe même. Puis tout à coup, il disparaissait, et il restait quinze, vingt jours sans reparaître.

Le Petit Journal, 25 juin 1866.

Toutefois, toujours dans *Le Petit Journal*, Timothée Trimm, journaliste vedette¹⁰ qui assure le succès du périodique et dont l'ambition proclamée est d'instruire le peuple, commente le procès Philippe. Il a droit à la une. Dans le numéro daté du 29 juin, tiré à plus de 250 000 exemplaires, il veut partager ses émotions en prenant de la hauteur et s'interroge sur la nature humaine à partir de la physionomie de Philippe. Assister aux audiences ne le laisse pas indemne, et le journaliste sort de la cour d'assises « énervé, frissonnant, ému » :

Je n'ai pas besoin de verre grossissant pour examiner cette lugubre figure du prévenu.

Il est grand, mince ; sa démarche et son attitude révèlent un ancien soldat.

Les cheveux sont coupés comme au régiment, courts derrière la tête, avec une mèche de cheveux de chaque côté du front, qu'on appelle des faces.

L'attitude de la physionomie est rigide : c'est celle du commandement impérieux ou de l'obéissance résignée.

Une volonté tyrannique ou une passivité forcée...

Il y a dans les lèvres jointes comme une menace non exprimée.

Les yeux petits, étincelants, gris-bleu, sont enclavés dans leur orbite et s'y cachent comme des malfaiteurs.

10 MIRECOURT (DE), Eugène, 1869 (3^e éd). *Timothée Trimm*, Paris, Librairie des contemporains ; LECLERC, Pierre-Robert, 2011. *Les Destins extraordinaires de Timothée Trimm et de son « Petit Journal »*, Paris, A. Carrière, 255 p.

Philippe est vêtu de ses habits des dimanches. Il reste sans cesse la tête tournée vers l'auditoire.

L'une des recettes de Timothée Trimm¹¹, outre d'être immédiatement compréhensible, réside dans l'usage des alinéas, découpant son texte en une multitude de petits paragraphes. Pendant les jours du procès, sa plume occupe plusieurs colonnes. S'il décrit la salle des assises, le président, l'avocat de la défense, le procureur, il s'attarde sur les témoins qui viennent déposer, en particulier une « fille soumise, blonde, jeune, jolie, énergique » et une veuve au « visage mélancolique » qui a échappé à Philippe, son assassin, en lui mordant le pouce tandis qu'il lui enfonçait une toile de sac dans la bouche pour l'étouffer. Il s'intéresse au fonctionnement de la justice, cite Victor Hugo et Edgar Allan Poe, mais il ne parvient pas à trouver une explication à l'appétence de Philippe pour le crime. D'où lui vient son goût pour le sang ? À un moment donné, il glisse une courte phrase entre deux paragraphes : « L'idée fixe a dévoré ce cerveau ». Lorsqu'il le voit dans le box des accusés, il éprouve une émotion profonde, mais il n'entre pas dans la tête du criminel, il reste à la surface :

Ce sont ces mains-là, rouges et larges, nerveuses, appuyées à la barre qui ont tenu un rasoir homicide...

C'est cet homme plein de jours, fort, jeune, vaillant, qui est devenu assassin¹².

Poli, respectueux, taciturne, presque immobile pendant son procès, Joseph Philippe donne l'impression, selon le correspondant de la *Gazette des tribunaux* qui consacre quatre colonnes à la une¹³, d'être, ailleurs, comme si un autre était à

11 LECLERCQ, Pierre-Robert. *Les Destins extraordinaires de Timothée Trimm et de son "Petit Journal"*, *op.cit.*

12 TRIMM, Timothée, « Physiologie du procès Philippe », *Le Petit Journal*, 29 juin 1866.

13 *Gazette des Tribunaux*, 26 juin 1866.

sa place et qu'il se trouvait dans la position du spectateur. Le chroniqueur du *Petit Journal* a, lui, le sentiment, que pendant les audiences, le regard de l'accusé semble traverser le public et être uniquement tourné vers les arbustes placés devant la chambre du jury et dont on aperçoit les branches vertes¹⁴. Peut-être est-ce la consommation excessive d'absinthe, pendant qu'il était en Afrique comme soldat, qui, à intervalles réguliers, peut provoquer « une folie, une monomanie véritable », mais rien n'est certain. Au moment du passage à l'acte, sa santé d'esprit ne semble pas pouvoir être mise en cause. Sa volonté n'a pas été effacée par l'alcool. Il est resté maître de lui, du moins en apparence, faisant preuve d'un grand sang-froid. Joseph Philippe garde pour Timothée Trimm et ses lecteurs son mystère indéchiffrable. Interrogé par le président de la cour d'assises de la Seine qui lui demandait pourquoi il avait tué à plusieurs reprises, il s'est contenté de répondre : « Je ne sais pas ». Si la justice ne retient pas les troubles mentaux, la monomanie a malgré tout été évoquée, perturbant une partie du public et sans doute du jury. Échappant à la raison, un instinct naturel qui n'aurait pas été façonné par des siècles de civilisation, aiguillonnerait chez certaines personnes des tendances criminelles. Une telle disposition ne renvoie-t-elle pas aux « ténèbres amoncelées » d'Edgar Allan Poe, confie une nouvelle fois Timothée Trimm¹⁵. Il observe que la justice peut déployer un zèle remarquable dans la recherche de la vérité matérielle. Elle apporte le plus grand soin à la constatation des crimes en réunissant toutes les pièces à conviction : rasoir homicide, serviettes tachées de sang, robes souillées, mais elle se contente de quelques remarques sur la psychologie de l'accusé. Les raisons inconscientes des gestes ne sont guère fouillées. Son avocat, dans une plaidoirie remarquée, écarte le vol comme mobile. Ses crimes seraient dus à la boisson, c'est

14 *Le Petit Journal*, 28 juin 1866.

15 *Le Petit Journal*, 29 juin 1866.

un être « annihilé par l'ivrognerie »¹⁶. Son assujettissement à l'absinthe et aux alcools forts aurait provoqué une habitude puis une dépendance au crime.

« Une Saint-Barthélemy des filles publiques »¹⁷

Dans la presse du XIX^e siècle comme dans celle de l'entre-deux-guerres, les journalistes manifestent très peu d'empathie à l'égard des prostituées victimes. Les mots utilisés en témoignent : elles sont des « créatures », des femmes qui exercent « une activité abjecte », qui sont « tombées aussi bas ». Lorsque l'une d'entre elles est agressée et que la presse s'en fait l'écho, les passants peuvent croiser et recroiser des femmes aux yeux sombres et à la parole inquiète, mais pour eux la prostitution est un mal nécessaire et ses prêtresses n'ont finalement que le sort que leur existence débauchée leur réserve. Certaines incarnent, aux yeux des moralistes et des autorités, les fléaux sociaux de l'époque. Si elles sont battues, torturées, tuées, c'est dans une relative indifférence et leurs tortionnaires peuvent passer inaperçus. Plus tard, des criminels comme Jack l'Éventreur, Joel Rifkin, Robert Pickton ou encore Samuel Little ont commis, pour certains d'entre eux, des dizaines de meurtres de prostituées ou de toxicomanes pendant des décennies sans être particulièrement inquiétés. Dans les années 1860, les affaires de meurtres non résolues concernent davantage le « monde de la galanterie » ou celui des filles « ordonnées au vice ». Les enquêteurs se sont surtout demandé comment les assassins avaient fait pour échapper à la justice et ne pas être inquiétés, mais pas pourquoi leur choix s'était porté sur des filles publiques ou vénales.

La société, mais aussi ses courants les plus avancés, semblent ignorer les contextes juridiques et économiques

16 *Le Petit Journal*, 30 juin 1866.

17 1884 [1881], *Mémoires de Monsieur Claude* (Théodore Labourieu), Paris, Jules Rouff et C^{ie}, tome I, p. 613.

et oublie la domination masculine pour ne s'intéresser qu'aux prostituées surveillées et parfois pourchassées par la police des mœurs au début de la III^e République¹⁸. Dans l'ensemble, les prostituées bénéficient de peu d'indulgence et ne recueillent que des propos acerbes ou dédaigneux. Les débats portent sur la réglementation ou l'abolition de la prostitution, mais rarement sur les filles de noce, leurs itinéraires, ce qu'elles vivent, ce qu'elles deviennent. Elles représentent, du moins dans les discours publics, et non dans les conduites privées, une offense à la morale et une menace pour la santé. De la sorte, s'il est vrai que la syphilis et les autres maladies vénériennes constituent un danger pour l'hygiène publique¹⁹, pourquoi s'inquiéter si les intermittentes de la prostitution, et, d'une façon générale, toutes celles qui échappent au projet réglemmentariste s'évanouissent. Les femmes en cheveux non déclarées, les occasionnelles et les pierreuses ne sont pas encartées. Si elles disparaissent, elles ne laissent pratiquement pas de trace et sont effacées des mémoires. Il ne faut pas oublier que nombre de « filles soumises » connaissent une grande mobilité, car leur état n'est que temporaire sans compter qu'après 1879 les effectifs de la prostitution officielle sont mal connus²⁰. Les filles des hôtels garnis et de la rue, les insoumises et les clandestines échappent aux recensements et sont pour les souteneurs et les assassins des proies privilégiées.

Aussi, après la guerre de 1870 et la Commune, les prostituées qui disparaissent et celles qui sont retrouvées assassinées n'émeuvent-elles guère en général. Toutefois, une

18 BERLIÈRE, Jean-Marc, 1992. *La Police des mœurs sous la Troisième République*, Paris, Le Seuil, 265 p.

19 Voir par exemple Dulac, Paul, 2017 [1878]. *Étude sur la syphilis*, Paris, Hachette livre et BnF, 112 p.

20 CORBIN, Alain, 1978. *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^e et XX^e siècles*, op. cit., p. 63.

personnalité comme Yves Guyot, auteur de vastes études de physiologie sociale²¹, milite, dans une perspective féministe, pour l'égalité des droits, la fermeture des maisons de tolérance, et voudrait œuvrer à l'abolition de la prostitution. Mais dans les discours publics et les conversations privées, ce qui domine c'est bien le mépris.

Dans les *Mémoires de Monsieur Claude*, le sort des filles de joie est présenté sans artifice dans leur plus extrême vulnérabilité. Cependant, pour qui sait lire, il apparaît que les crimes commis contre elles n'ont pas cessé, mais que les affres de leur mort sont restées ignorées. Parmi les victimes, des prostituées qui ne sont pas des clandestines et qui menaient jusqu'alors une vie qualifiée de « rangée », sans excès et sans prise de risque. Les assassins et ce qui les motive ne sont connus que par l'entremise des effets de leur geste criminel.

Un jour, je reçus avis, par l'entremise du commissaire de police du quartier Mouffetard, qu'une fille publique venait d'être assassinée par un inconnu, dans la rue des Anglais.

Aussitôt je dépêchai dans le quartier un de mes limiers le plus expérimenté pour découvrir l'auteur de cet assassinat.

Depuis un an, c'était le troisième meurtre de ce genre qui m'était signalé. La police des mœurs aussi bien que la police de sûreté étaient sur les dents, sans pouvoir découvrir le mystérieux meurtrier.

La fille qui venait d'être ainsi la victime de cet épouvantable scélérat répondait sur le livre de la police, au nom et au surnom de *Jeannette la Belle Prune*.

C'était une prostituée sur le retour et qui exerçait très consciencieusement son déplorable métier. Elle passait pour être riche, relativement, et possédait depuis des années une clientèle bourgeoise.

21 GUYOT, Yves, 1884. *Études de physiologie sociale. La police*, Paris, G. Charpentier, 444 p. et *Études de physiologie sociale. La prostitution*, Paris, G. Charpentier, 1882, 577 p.

Jamais elle ne fréquentait les bals de barrière, ni le Château-Rouge de la rue Galade, la pépinière des souteneurs, ni les Bibines des chiffonniers de la rue Mouffetard.

On l'appelait Jeannette, parce qu'elle portait au cou une croix de ce nom ; on l'avait surnommée la Belle Prune, parce que la seule débauche qu'elle se permettait en compagnie de son souteneur, c'était de prendre avec son amant, de temps à autre, une prune à l'eau-de-vie dans l'établissement de la mère Moreau.

Mémoires de Monsieur Claude, tome I,
Paris, Jules Rouff et C^{ie}, p. 236-237.

Quant à l'auteur présumé, c'est une lettre de dénonciation qui permet d'orienter l'enquête :

Un an après, le parquet recevait une lettre écrite par une autre fille qui suppliait la justice de la préserver du tueur de femmes, du fameux Auguste, dit la Cravate.

Cette lettre disait que son amant l'avait menacée la veille de la tuer comme il en avait tué *tant d'autres*.

La malheureuse, à l'appui de son accusation, remettait à la justice une petite croix d'or que son souteneur lui avait donnée et que portait avant elle la *lorgne* dont il avait été le tueur.

Elle racontait de quelle façon le tueur de femmes s'y prenait pour avoir raison de ses victimes et pour déjouer les poursuites de la justice.

Le plus souvent, écrivait-elle, quand l'une de ces femmes désignées à l'avance par une main inconnue, n'était pas une de ses maîtresses en titre, il l'abordait le soir, habillé en militaire ; une fois chez la fille, il l'étranglait ou la surinait dans la nuit [...].

La lettre de cette fille était pressante, elle engageait la police de se hâter, si elle ne voulait constater un nouveau crime commis sur elle comme sur Jeannette, la Belle-Prune.

Mémoires de Monsieur Claude, tome I,
Paris, Jules Rouff et C^{ie}, p. 243.

L'auteure de la lettre est à son tour assassinée. Son cadavre, à moitié brûlé, est découvert dans sa chambre, en haut d'un immeuble décrit comme sordide. Dans ce texte, ce qui transparait, c'est qu'un tueur de femmes, peut-être aveuglé par le sang qui lui monte au cerveau – un fou ou un monstre – est en liberté, et qu'il bénéficie de l'impunité. Il échappe sans grande difficulté à une police inhabile qui a bénéficié de la chance pour arrêter, à la suite d'un crime extrêmement violent commis dans le triangle d'or parisien, Pranzini, le tueur de trois femmes en 1887, ou de Prado l'année suivante. Nul doute pour Antoine Claude, comme chef du Service de la Sûreté, que ce criminel d'un type particulier s'attaque en priorité, voire essentiellement, aux prostituées. Mais pour la société, toutes les victimes ne se valent pas. Les femmes élégantes habillées de soie, de brocart et de satin damasquinés doivent être protégées. Si elles succombent à la brutalité d'un homme, elles bénéficient de la mobilisation immédiate de la police judiciaire pour retrouver le coupable, mais les filles en cheveux qui vendent leurs charmes, ne sont pas l'objet d'une telle précipitation. Si dans la rue, une fois la flamme tremblante des réverbères éteinte et le cadavre transporté à la morgue, des traces ne sont pas constatées et des témoignages recueillis, rien ne presse. Il existe des urgences et la mort regrettable d'une fille publique n'est pas inscrite au tableau. Un autre policier, déjà cité, établit un constat similaire, usant d'un vocabulaire méprisant à l'égard des victimes, décrites comme des « machines à plaisir », ou des « pécheresses », laissant entendre que ce sont des êtres en trop qui peuvent disparaître. Elles sont, il est vrai, vulnérables²², possèdent un « corps vil²³ » et n'ont pas connu, sauf exception, une vie « pleurable ».

22 BUTLER, Judith, 2014. *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?* Paris, Payot et Rivages, coll. « Manuels Payot », p. 94-95.

23 CHAMAYOU, Grégoire, 2008. *Les Corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, coll. « Les empêcheurs

Au n° 24 de la rue Bergère habitait une belle Alsacienne, âgée de trente ans, brune, assez élégante et qui, en dehors de son entreteneur, se livrait, non pas à la prostitution clandestine, mais bien à la prostitution publique. Sur la porte d'entrée de son appartement, situé au quatrième étage de la maison et dont le loyer était de 900 francs, une plaque en cuivre portait gravés les mots : « Madame Hélène ».

M. Tomasi, commissaire de police du Faubourg-Montmartre, trouva un jour cette machine à plaisir étranglée sur son lit.

L'enquête fit connaître que le crime avait été commis pendant la nuit du 15 au 16 juillet 1885 et le signalement suivant fut fourni par M. Guillot, juge d'instruction, à la presse et à toutes les brigades de gendarmerie : « Âgé de trente-huit ans ; taille 1 mètre 72 centimètres ; forte corpulence ; un peu voûté ; cheveux châtain ; figure maigre, osseuse ; pommettes saillantes ; yeux bleus ; nez gros ; teint hâlé ; mains solides ; il a les allures d'un campagnard et l'accent lorrain ».

Ce criminel avait mis dans une malle en bois, de couleur noire, les bijoux, le linge, les vêtements de sa victime ; puis plaçant sur son dos le lourd colis, il avait pu, nouveau juif errant, parcourir, sans être inquiété une partie de la France et enfin disparaître.

Si le 17 juillet 1883 au convoi de Maria Jouin, étranglée comme la fille Hélène, on comptait en tout cinq personnes derrière le corbillard des pauvres qui la menait au cimetière, il n'en fut pas de même aux obsèques de la prostituée de la rue Bergère. Elle eut des funérailles exceptionnelles et assez rares pour ce genre de pécheresses qui, pour avoir été trop connues de leur vivant, sont en général abandonnées après leur mort.

Gustave Macé, 1885. – 16 juillet. – *Aff : fille Hélène*, p. 237-239.

Le meurtre d'une prostituée n'est pas un phénomène isolé. Ici, ce qui retient l'attention, c'est le cortège mortuaire, objet de scandale, car près d'un millier de personnes a suivi le cortège, offrant ainsi le spectacle d'« une foule de filles accompagnées de leurs souteneurs que l'esprit de corps

de penser en rond », 422 p.

groupait autour de la victime »²⁴. Pour les enquêteurs, il est important de se fondre dans la foule pour repérer un tueur de femmes en liberté. L'un d'eux porte un habit particulier. Quand une femme n'était pas « une de ses maîtresses en titre », il l'abordait le soir, habillé en militaire, puis il l'étranglait ou la surinait²⁵. Pour les contemporains, et en particulier pour les policiers, la vie moderne provoque une effervescence presque vertigineuse, il existe dans certains quartiers une fourmilière d'hommes qui s'agite et se démène, de la sorte un tueur de femmes peut mieux s'y dissimuler que « dans un désert ou une forêt », mais il est possible, dans certaines circonstances, comme lors d'enterrements, de le surprendre et de lui faire dire non pas pourquoi il commet ses crimes, mais comment ?

Un défilé tapageur fait presque oublier la victime comme si elle provoquait plus de troubles qu'un assassinat. Reste que, pour les contemporains, il n'est pas possible d'ignorer que des filles de joie sont particulièrement visées par de terribles prédateurs qui suivent un rituel presque identique. À intervalle plus ou moins régulier, ils répètent les mêmes gestes, ont des allures de fantômes translucides et sont sans doute mus par une obsession mystérieuse, mais il convient de ne pas creuser davantage.

24 MACÉ, Gustave, 1897. *La Police parisienne. Crimes impunis*, Paris, Eugène Fasquelle, p. 239.

25 *Mémoires de Monsieur Claude*, tome I, *op. cit.*, p. 243.

Chapitre 2

Le précurseur : L'assassin des servantes

Si Joseph Philippe est devenu une étoile noire qui a brillé de mille feux fuligineux dans le monde du crime à la fin du Second Empire, il n'est pas le seul : « Pour beaucoup de personnes, Philippe est un monstre que l'on ne peut assimiler qu'à Dumollard ; pour d'autres, c'est un monomane que l'on doit claquemurer à Bicêtre »¹. Nombre de personnes, pour se mouvoir dans l'espace social et comprendre les passions criminelles, ont donné une traduction à leurs propres perceptions : les monstres seraient tantôt chauds, sous l'emprise de la colère, tantôt froids, se montrant calculateurs et cyniques, tantôt encore énigmatiques, en particulier les monomanes, car la population ne comprend pas les raisons du passage à l'acte. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le monstre s'apparente à la brute qui massacre sa famille, tend un traquenard mortel à son voisin, éventre à l'aide d'une fourche un quidam, mais à partir des années 1860 de nouvelles figures monstrueuses semblent s'imposer, attestant ainsi d'une

1 *Le Petit Journal*, 26 juin 1866.

mutation des sensibilités et des comportements. Les « archives de l'ogre » sont dorénavant figées dans un passé révolu. Jacques-Joseph Moreau de Tours publie une *Psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire*². En fin de volume, il insère un arbre généalogique comprenant de nombreuses ramifications dont la visée consiste à retracer les multiples branches de « l'état nerveux héréditaire, idiosyncrasique ». Désormais, il est possible de comprendre l'influence des névropathes sur le dynamisme intellectuel. De son côté, Bénédict Morel avait publié peu de temps auparavant un *Traité des dégénérescences*³. Les monstres contemporains seraient donc, dans les années 1860, des névropathes, des dégénérés ou des monomanes. Ces personnalités qui commettent d'ignobles méfaits vivent dans un monde un peu parallèle à celui de l'humanité ordinaire. Ils sont porteurs de véritables tares, sans pour autant être irresponsables, même si personne ne peut véritablement comprendre quelles sont les forces qui les animent, mais nombreux, parmi les aliénistes et les savants, pensent que les « appétits » du monstre, dont il est l'esclave, s'expliquent par l'hérédité morbide.

Martin Dumollard est un paysan de la région lyonnaise qui avait sidéré l'opinion publique sous le Second Empire. Des journalistes qui pourtant n'hésitent pas à mêler le réel à l'imaginaire ont délaissé la fiction, car le personnage, qui n'est pas de papier, semble sortir d'un roman gothique dans lequel des jeunes filles effrayées connaissent un sort funeste ou un excès de malheur. Au dire de certains, ce tueur est un spécimen de carnassier mal domestiqué, un prédateur à mi-chemin entre les dieux et les mortels puisqu'il a le pouvoir de vie et de mort sur des femmes : Martin Dumollard est

2 MOREAU DE TOURS, Jacques-Joseph, 1859. *La Psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire*, Paris, Victor Masson, 576 p.

3 MOREL, Bénédict, 1856. *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, Paris, Baillière, 700 p.

donc l'archétype du tueur en série. Le personnage qui, dans l'avenir, sert de point de comparaison aux experts. Ont-ils affaire à un assassin du même genre? Commet-il une « suite de crimes »? Quelle pulsion indomptée le pousse à tuer? Dans une livraison du *Progrès de Lyon*, périodique fondé en 1859, les lectrices et lecteurs pouvaient lire : « M. le Procureur Dupin crut devoir, lui aussi, s'indigner et gémir sur cette suite d'attentats qui s'est perpétuée pendant plus de dix années, sans qu'il apparaisse d'aucun effort tenté par la police locale pour découvrir les premiers de ces crimes et en prévenir le retour ». Martin Dumollard, exécuté en 1862, a tué nombre de servantes qu'il venait chercher, leur faisant miroiter une place avantageuse et des gages inespérés⁴. Tantôt il se présente comme un riche propriétaire, tantôt comme un homme au service de maîtres affairés, trop occupés pour « louer » eux-mêmes les services d'une domestique. Dumollard, comme ses successeurs, ne peut refréner son envie de tuer et son mode opératoire ne change pas. Il constitue sa signature ou sa griffe. Il a tué une femme, puis il a recommencé, une fois, deux fois, dix fois, mais, pour les contemporains, ce n'est pas un insensé⁵, c'est un monstre. Ni catégorie juridique, ni catégorie médicale, le personnage du monstre se construit à travers quelques actes effroyables, il s'abandonne à des actes de cruauté et n'éprouve pas de remords. Il est indifférent aux tourments de l'autre. Plus tard, en 1902, un périodique comme *L'Assiette au beurre* ne propose pas d'explication, mais entend alerter : « les monstres sont toujours là [...], ce

4 *Affaire Dumollard, l'assassin des servantes. Assassinats et viols sur des filles domestiques attirées dans les bois*, Lyon, Impr. Porte et Boisson et tous les libraires, 1862, 84 p.

5 Seul, Maître Lardière, l'avocat de Martin Dumollard, insista sur le fait que l'accusé est bien un insensé. Il fit, dans sa plaidoirie le rapprochement entre Papavoine et son client, pour dire que si le premier était à nouveau jugé en 1862, « il n'y aurait pas un magistrat pour requérir, pas un magistrat pour condamner », et que Dumollard est finalement un insensé de la même famille.

sont les détraqués, les neurasthéniques, les avariés que nous coudoyons dans nos maisons, dans la rue, sur les places publiques, monstres difformes, répugnants, dont les tares hideuses révèlent un état social putride »⁶. Dumollard se caractérise par son étrangeté, il s'évertue à accomplir puis à reproduire des actions étranges et horribles. Un journaliste de *L'Illustration* écrit que Dumollard a les habitudes du monstre. Il peut rugir, hurler, blasphémer, bondir sur son banc et « se tordre de rage »⁷.

Le mode opératoire

Toutes les victimes de Martin Dumollard sont des « filles à gages », c'est-à-dire, des servantes ou des bonnes. Selon Armand Fouquier, auteur et éditeur des *Causes célèbres*, « la similitude des manœuvres à l'aide desquelles elles avaient été entraînées » se retrouve à chaque fois. La remarque est importante, car elle signifie que le tueur en série, même si l'expression n'existe pas, suit presque toujours le même scénario. Son mode opératoire ne varie guère. Dans les analyses les plus contemporaines du tueur en série, qu'elles soient américaines ou françaises, il est bien indiqué qu'il s'agit d'un individu « organisé » qui a prémédité son geste. Ce n'est pas un être impulsif, mais un personnage qui prépare méthodiquement ses crimes. Pierre Bouchardon, magistrat renommé, a eu accès, dans les années 1930, au dossier et il écrit : « Cet homme, quel est-il ? Un tueur féroce sans nul doute, mais combien fruste dans la perpétration de ses crimes ! Que de complication, en effet, de marches et de contremarches pour un résultat pitoyable »⁸. Martin Dumollard se rend à Lyon, place Bellecour, et s'attarde sur le pont de la Guillotière, où des femmes qui recherchaient un

6 *L'Asiette au Beurre*, 4 octobre 1902.

7 *L'Illustration, Journal universel*, 1^{er} février 1862, p. 12.

8 BOUCHARDON, Pierre, 1936. *Dumollard*, Paris, Albin Michel, p. 49.

emploi se regroupaient. Elles ne voulaient pas abandonner une partie de leurs gages à un bureau de placement qui leur faisait remplir une fiche, servait d'intermédiaire et percevait une rémunération. Martin Dumollard se rend également à la sortie d'un de ces établissements, rue du Bœuf, chez les Blandines, ou bien place Louis XVI, aux Brotteaux⁹. Il fait des offres mirobolantes, 200 ou 250 francs de gages, alors qu'à l'année, « une bonne place » se négocie autour de 160 francs. Une jeune femme, accostée, relate les propositions que Dumollard lui avait faites :

L'homme se présenta chez Mme Finat, de la part de la domestique du restaurant, qui m'avait parlé de lui, et il demanda à me voir. Il m'inspirait confiance, malgré sa lèvre boursoufflée, avec son air bon enfant, avec sa blouse bleue, son pantalon de velours noir, son chapeau gris-bleu à bords larges, chaussé de gros souliers de paysans, parlant bien le français. Il paraissait avoir la cinquantaine. Et il me promit une place entre Neuville et Miribel et mes gages seraient de 250 francs par an, avec de bons maîtres donnant des étrennes, un travail pas pénible. Et ma foi, il fut si persuasif qu'après une brève conversation, en ce 4 mars 1855, je me décidai à le suivre sur-le-champ.

Archives départementales de l'Ain, 4U 130 (2 U 232).

Le premier crime date de février 1855. Le corps d'une jeune femme, entièrement nue, poignardé et probablement violé, est découvert dans la forêt de Montaverne par des chasseurs. Des bûcherons les rejoignent et ils observent le cadavre allongé dans une mare de sang. Autour de lui, quelques rares effets étalés. Le reste a disparu. L'identité de la malheureuse ne peut pas être établie¹⁰. Âgée d'une vingtaine

9 Cette place a changé à plusieurs reprises de nom. L'appellation Louis XVI date de la Restauration, en 1826 elle change de dénomination, mais dans les interrogatoires elle est encore désignée comme la place Louis XVI.

10 Elle le sera plus tardivement. Il s'agit de Marie Baday comme l'atteste un échange de correspondances au début de l'année 1856. Ses sœurs re-

d'années, peut-être moins, la dépouille mortelle, est emportée à Tramoyes, photographiée, puis exposée dans l'espoir que quelqu'un pourrait la reconnaître, mais en vain. Antoine-Louis Genod, juge d'instruction, est chargé de l'enquête. Plusieurs pistes sont suivies, mais n'aboutissent pas. Toutefois, quelques semaines plus tard, il recueille un témoignage, celui de fermiers au domaine de Ragesses, assez près de la scène de crime. Ils racontent qu'une autre jeune fille a échappé à un homme menaçant et qu'elle leur a confié que :

J'étais sans place à Lyon, lorsque le hasard m'a mis en face d'un homme que je ne connaissais nullement et qui me dit que parce que j'étais sans maître, il me connaissait une place excellente qui n'était pas éloignée d'ici, c'était à Neuville. C'était un bon propriétaire qui avait trois vachers et moi je n'aurais que le ménage à faire.

Archives départementales de l'Ain, 4U 130 (2 U 232).

Par la suite, tandis que l'enquête piétine, d'autres femmes sont victimes des agissements d'un inconnu. Toutes ont fait l'objet de vols ou de tentatives de vols. Officiellement, la justice a dénombré douze victimes et a retenu quatre assassinats, une des victimes restant inconnue. Mais dans la liste dressée existe un blanc entre le mois de novembre 1855 et le mois de novembre 1858. Dans cet intervalle, il ne se serait rien passé, ce qui semble improbable, d'après le juge d'instruction Genod. Un tel assassin, auteur de « crimes atroces », ne peut pas s'arrêter. Des corps de jeunes filles ou de jeunes femmes noyées ont été repêchés dans le Rhône, d'autres cadavres de bonnes ou de couturières ont également été recensés sans que leur auteur soit découvert. Leur mort n'a pas été attribuée à Martin Dumollard. Ces victimes font partie des invisibles. Isolées ou anonymes, personne ne portera le deuil. Des dessinateurs ont imaginé la fuite éperdue, la terreur qui

connaîtront les quelques vêtements retrouvés sur place.

s'empare de l'esprit, les tentatives malhabiles pour échapper à un sort funeste.



Fig. 7 – Dumollard poursuivant une jeune servante.
Mémoires de Monsieur Claude, tome I, 1884.

La deuxième victime officielle, du moins à avoir trouvé la mort, n'a pas d'identité. Le crime date de l'hiver 1858. Si plusieurs femmes ont réussi à s'enfuir et à trouver refuge dans les fermes voisines, un squelette féminin est retrouvé

dans le bois de Dagneux, un autre dans un ravin à Pizay. Un cadavre n'est pas retrouvé, celui d'une jeune fille, que Dumollard avait présentée comme sa nièce dans une auberge de Lyon, a disparu. D'elle, il ne reste rien si ce n'est une pièce de vêtement ensanglanté¹¹.

L'enquête va s'accélérer à partir de 1861 grâce aux circonstances et au courage de Marie Pichon, jeune veuve de 25 ans, venu s'établir à Lyon en 1859. Le 26 mai 1861, elle est abordée par un inconnu, se présentant comme jardinier. Il lui demande où il pourrait trouver un bureau de placement, car il est à la recherche d'une servante pour le compte d'une châtelaine. Le lieu, éloigné, nécessite de prendre le train, celui qui part de la gare de Brotteau, en direction de Genève. Il faudra descendre à la gare de Montluel. La place est enviable, insiste le jardinier, les gages, les étrennes, le travail... ce sont des conditions rêvées. Mais après avoir accepté, récupéré sa malle contenant tous ses effets, marché jusqu'à la gare, pris le train, être descendu à la gare de Montluel, il lui faut, toujours en compagnie du jardinier qui porte sa malle sur son dos, traverser des vignes, des champs et bientôt une forêt. À un moment donné, l'inquiétude qui s'était emparée de la jeune femme grandit, son compagnon de voyage se montre menaçant. Entre les mains, il a une corde avec un nœud coulant qu'il resserre autour du cou de la malheureuse. Cette scène est illustrée dans nombre de récits.

11 Se reporter à VARLET, Hélène, 2005. « Les époux Dumollard et la répétition du crime », dans Frédéric Chauvaud et Jean-Luc Mayaud (dir.), *Les Violences rurales au quotidien*, Paris, La Boutique de l'Histoire, p. 99-112.



Fig. 8 – Marie Pichon dans *Les Causes Célèbres*.
Armand Fouquier, *Dumollard, l'assassin des bonnes*,
Causes célèbres de tous les peuples. Drames judiciaires,
Paris, Lebrun et Cie, 1857-1867.



Fig. 9 – Marie Pichon – G. Sol, *Dumollard, Le fauve de la Bresse*,
dessin AMR, BNF.

Pour les contemporains, magistrats et journalistes, il s'agit d'un véritable guet-apens¹². Marie Pichon a eu la présence d'esprit et la force de repousser son agresseur, de faire passer la corde autour du menton, puis des lèvres, du nez et enfin du front. Elle prit la fuite et trouva refuge, après une course éperdue, chez un paysan du village de Balan, situé à près de cinq kilomètres de Montluel. Marie Pichon, qui a échappé à la mort, n'est « qu'un nouvel anneau d'une longue chaîne de crimes devenus pour leur auteur une véritable industrie »¹³. Le crime industriel, qui n'est pas défini, mais possède une forte charge émotive, fait ainsi son apparition dans le vocabulaire et dans les réflexions de quelques policiers et magistrats instructeurs. Il laisse supposer que des crimes en série sont régulièrement commis et que les victimes appartiennent toujours à une même catégorie, jadis des prostituées, désormais des domestiques. La mésaventure de Marie Pichon mise en récits et en images permet de mieux comprendre de quelle manière l'assassin des servantes s'y prenait.

Mais la série ne s'arrête pas là. En 1869, dans la collection « Bibliothèque rouge », Maxime Guffroy, propose le premier livre sur l'assassin des servantes et son récit, qui se veut palpitant, imagine les derniers instants d'une autre jeune fille. Ce texte paraphrase en partie le procès-verbal du dossier d'instruction, resté confidentiel, et porte ainsi à la connaissance du lectorat l'épisode le plus macabre de l'enquête judiciaire et conduit les contemporains à se poser une question : si Dumollard est bien le plus « exécration des monstres », quel est son véritable mobile ?

Le 1^{er} août de l'année 1861, des groupes nombreux stationnaient sur la place de l'église de Montluel, petite ville située à 26 kilomètres

12 Sur la notion de guet-apens, voir DARMON, Pierre, 1988. *La Malle à Gouffé (« le guet-apens de La Madeleine »)*, Paris, Denoël, 256 p.

13 FOUQUIER, Armand, 1857-1867. *Dumollard, l'assassin des bonnes, Causes célèbres de tous les peuples. Dramas judiciaires*, Paris, Lebrun et Cie, p. 1-32.

de Trévoux (Ain). Une grave question semblait agiter les esprits ; l'indignation et la douleur étaient peintes sur tous les visages.

On racontait avec horreur que, ce jour-là même, un cadavre venait d'être découvert dans le *Bois des Communes*.

Ce cadavre, qui portait encore les traces des plus infâmes violences, était celui d'une jeune servante, nommée Eulalie Bussod, en service à Lyon.

Les sœurs de la victime étaient présentes, et leurs sanglots et leurs larmes constataient suffisamment l'identité du corps. En outre, plusieurs vêtements ayant appartenu à l'infortunée servante étaient retrouvés à force de recherches et ne donnaient lieu à aucun doute.

On ajoutait que la malheureuse Eulalie, passant sur le pont de la Guillotière, avait été accostée par un individu [...].

Le jour dit, c'est-à-dire le 28 février, la jeune fille et son guide prenaient le chemin de fer et, une fois descendus à Montluel, ils s'engageaient ensemble dans un étroit sentier qui se dirigeait vers le Bois des Communes. Il pouvait être alors huit heures du soir.

Le chemin était encaissé entre deux haies de buissons touffus... La nuit était sombre... Un silence effrayant régnait dans cette vaste solitude.

La jeune fille n'avancait qu'avec peine, rêveuse et comme assaillie par de sinistres pressentiments.

Soudain, elle tombait la face contre terre, en poussant un cri... L'inconnu lui avait asséné sur le derrière de la tête un violent coup de poing.

La victime était tombée dès lors dans un état si complet de prostration qu'elle se laissa entraîner par les pieds et déshabiller, sans même faire entendre un gémissement.

L'assassin lui arracha ses boucles d'oreilles s'empara de son porte-monnaie, de tous ses vêtements jusqu'aux derniers... Puis se ruant sur ce corps nu, déjà presque un cadavre, il assouvit sa luxurieuse passion.

Maxime Guffroy, *Dumollard ou L'assassin des servantes*,
Avignon, H. Offray, libraires de France,
coll. « Bibliothèque rouge », 1869, p. 5-7.

Toutes les victimes évoquées attestent bien de l'existence d'une catégorie d'assassins jusqu'alors inconnue qui suit un rituel, mêlant le vol, le sexe et la mort. Les victimes sont des femmes et la manière de s'emparer de leur corps et de leurs effets se répète au fil des ans. Tant que le criminel reste en liberté, il n'a aucune raison de s'arrêter. Pour lui, le crime est devenu comme une drogue qui aurait pris l'allure d'une bouteille de vin et même pour déjouer les soupçons, il n'envisage à aucun moment une forme de sevrage. Pourquoi s'arrêter? Il est persuadé qu'il pourra bénéficier d'une impunité constante. Quand il revient chez lui, il déclare qu'il a encore tué une fille et qu'il repart pour l'enterrer. Il est vrai qu'au début de cette affaire, le juge d'instruction, les gendarmes, mais aussi les journalistes, sont persuadés que ces crimes sont commis par des étrangers au « pays »¹⁴, venant d'autres régions et puis progressivement, il faut bien se rendre à l'évidence : il n'existe qu'un seul assassin qui répand une « mort industrielle » et qui jamais ne renoncera à tuer.

Le couple criminel et les « attentats successifs »

Le tueur en série, même arrêté et confondu par des témoignages accablants, peut choisir de nier et de ne reconnaître aucun crime, assurant de la sorte son ascendant sur les enquêteurs et les familles des victimes, presque réduites à quémander ou à implorer un indice leur permettant de retrouver le corps d'une disparue et d'entreprendre un travail de deuil. Les parents dont la fille a disparu voudraient savoir s'il faut la compter, même si la vérité peut s'avérer terrible, parmi les victimes de Dumollard qui a avoué certains meurtres, mais ne dit rien sur d'autres, laissant le doute et l'incertitude persister. La presse dévoile qu'en prison des

14 Sur la vision de l'autre, du horsain, du chemineau, du vagabond, voir le chapitre 4.

confidences ont été faites¹⁵. D'autres victimes n'ont pas été découvertes. Lors du procès qui s'ouvre le 29 janvier 1862, le président des assises, le conseiller Marilhat, réplique à Martin Dumollard :

Une femme a disparu, on ne sait ce qu'elle a pu devenir, et voici qu'on retrouve chez vous sa robe et son cabas. N'est-il pas permis de supposer qu'ainsi que tant d'autres, elle est tombée sous vos coups et que vous avez creusé pour elle une fosse qui demeurera à jamais inconnue ?¹⁶

Des tueurs en série très contemporains, comme Michel Fourniret, sont passés maîtres dans l'art de la manipulation et de distiller des informations minuscules. Au sujet de ce dernier, Jean-Luc Ployé qui l'a expertisé à trois reprises déclare qu'il a conservé jusqu'à la fin « puissance et maîtrise ». « L'Ogre des Ardennes » a formé avec Monique Olivier un « couple en tant que tueur en série », selon Michel Dubec et Daniel Zagury¹⁷. Or, Martin Dumollard, le « fauve de la Bresse », a sa Monique Olivier, Marie Martinet, qu'il a épousée en 1840. Personne ne peut savoir s'ils ont passé un pacte criminel, mais elle ne pouvait ignorer ce qu'il faisait. Elle se contente de déclarer que son mari lui donnait des vêtements ensanglantés à laver, des pièces de tissu destinées à raccommoder ses chemises, mais qu'elle ignorait tout de leur provenance. Pendant l'instruction et lors du procès, la question de sa complicité a été régulièrement mise sur la sellette. L'avocat général, dans son réquisitoire, se montre particulièrement incisif. Mais un des avocats de la défense évoque la perte de la volonté et du

15 *Gazette des tribunaux*, 1^{er} février 1862.

16 COUR D'ASSISES DE L'AIN, 1862. *Affaire Dumollard. Assassinats, viols, vols qualifiés, complicité par recel. Filles domestiques étranglées et enfoncées dans les bois de Tramoyes, Plézy et Montmain*, Lyon, Darmet et Guérin, 182 p.

17 *Le Monde*, 20 mai 2008.

libre arbitre, assénant que pendant vingt ans elle a vécu sous la domination d'un monstre¹⁸.

En 1862, une plainte criminelle tente de restituer son rôle :

VIII

Pendant ce temps, tranquille,
Sa femme l'attendait.
Dedans son domicile,
Bien souvent sommeillait.
Il lui disait : Hardi!
Et puis tout était dit.

IX

Tiens, j'apporte des hardes,
Tu les mettras plus tard ;
Mais toi, si tu bavardes,
Prends garde à mon poignard !
Lave d'abord tout ça,
Puis tu t'en serviras.

X

— Comme ta vraie complice,
Aux yeux de tout Dagneux,
Faut donc que j'obéisse,
Ô monstre audacieux !...
Et, tout en se plaignant,
Se pavanait dedans.

*Véritable et authentique plainte de Dumollard,
par un gône de Lyon, Paris, Typographie Morris & Cie, 1862.*

Après l'arrestation de Martin Dumollard, le seul témoignage qui aurait pu éclairer la justice pour comprendre le fonctionnement du couple et les ressorts du crime est celui de sa femme qui passe assez vite aux aveux, dès le début de l'instruction, lorsqu'elle sait son mari en prison. Mais si elle reconnaît, le 8 juillet 1861, lors d'un nouvel interrogatoire

18 *Le Progrès*, 2 février 1862.

conduit par le juge Genod, les faits et sa complicité dans l'accaparement des effets des servantes, elle ne livre guère de renseignements ; elle avait peur de son mari, dit-elle, et la justice se contente de ces paroles.

L'enquête judiciaire laisse nombre de questions sans réponses. Aussi, sans avoir recours à la pure fiction, dans la série dirigée par Alexandre Dumas, G. Sol entreprend-il de saisir une part de vérité dans cette « Belle affaire », entre dramaturgie sociale et exploration psychologique. Mieux que le policier, l'expert ou le journaliste, par la liberté qu'il s'octroie, le romancier se veut un explorateur des logiques du crime :

Ces deux êtres unis dans un hideux accouplement, se dépravèrent l'un l'autre.

Isolé, Martin Dumollard eût peut-être reculé devant les conceptions de sa féroce imagination. Un mari honnête eût réprimé, contenu les penchants dépravés de Marie-Anne Martinet.

Mais ces deux faiblesses s'étayant mutuellement, ces deux corruptions superposées atteindront les dernières limites du crime.

Aucun lien avouable n'existait entre eux.

Moins d'une année après son mariage, Dumollard fut condamné pour vol. De l'enquête ouverte à propos de cette poursuite, il résulta que ce jeune époux entretenait des relations adultères avec une demoiselle Bayon.

Circonstance atroce, incroyable!

Il partageait le lit où la mère et la fille étaient réunies.

Inutile d'insister davantage. Ce criminel effroyable est une monstruosité.

G. Sol, *Les Grands drames de la cour d'assises*, Paris, Arthème Fayard, 1868-1869, p. 126-127.

Quant au juge d'instruction, il se préoccupe surtout de réunir des preuves matérielles : à tel endroit, il retrouve des vêtements en grande partie brûlés, à tel autre un cadavre, celui d'une femme. Chez le couple criminel, la justice a notamment découvert un petit portefeuille vert qui contenait un acte de naissance au nom de Marie-Euladie Bussol, qui était domestique à Lyon et qui avait disparu en février 1861. Ces « témoins muets », ce sont des pièces à conviction. L'acte d'accusation¹⁹ les mentionne :

Déjà la femme Dumollard, compromise par les contradictions et les mensonges de ses réponses, non moins que par les efforts tentés par elle pour faire disparaître certains objets suspects, avait été arrêtée à son tour. Plusieurs perquisitions successives furent pratiquées à cette occasion dans la maison des accusés. On y découvrit une innombrable quantité de vêtements, linges, hardes, malles, caisses, débris de dentelles et effets de toute nature à l'usage des filles domestiques. Parmi ces dépouilles, dont plusieurs paraissaient tachées par des traces de sang, figuraient notamment des jarrettières de couleurs et de formes diverses, qui semblaient avoir été arrachées à une dizaine de personnes différentes. On y retrouvait aussi, non seulement quelques pièces d'étoffes soustraites dans la malle de Marie Pichon, mais encore des robes, des mouchoirs, des lambeaux de vêtements signalés comme ayant appartenu aux victimes d'assassinats précédemment commis [...]

Cet homme à la charge de qui sont constatés cinq attentats successifs, impunément consommés ou tentés en moins d'un an dans des circonstances identiques...

Acte d'accusation, 29 janvier 1862.

La rumeur recueillie et traduite en quelques mots terribles laisse entendre que « Cet homme doit avoir un cimetière

19 Se reporter à Cour d'assises de l'Ain, Présidence de M. Marilhat, Conseiller à la Cour Impériale de Lyon, *Affaire Dumollard. Assassinats, Viols, vols qualifiés, complicité par ecel. Filles domestiques étranglées et enfouies dans les bois de Tramoyes, Pizay et Montmain*, M. Gaulot, Procureur général, assisté de M. de Prandière, l'un de ses substituts, soutien l'accusation, Lyon, Darmet et Guérin, 1862.

quelque part» et que tous les corps n'ont pas été retrouvés. Mais ce qui frappe le plus l'opinion publique, c'est l'impassibilité de Dumollard. Il a chosifié ses victimes. La foule qui participe à l'exhumation de deux cadavres dans le bois de Montmain, à Dagneux, et dans le bois des Communes, à Pizay, observe qu'il reste impassible, qu'il a parfois presque l'air de s'ennuyer.

L'acte d'accusation précise encore :

On avait appris déjà par la femme Dumollard que son mari, rentrant chez lui dans la nuit du 26 février, lui avait remis des vêtements de femme ensanglantés, et à ses questions sur l'origine de ses objets, avait répondu avec son laconisme ordinaire : « C'est une fille que j'ai tuée au bois des Communes, je vais aller l'enterrer... ».

De longues et pénibles recherches dans le bois indiqué amenèrent enfin la découverte d'une fosse au fond de laquelle gît le corps d'une femme dépouillée de ses vêtements, portant plusieurs blessures à la tête, les lobules des oreilles entièrement déchirés, et tenant dans une de ses mains crispées, quelques fragments de la terre, sous laquelle, vivante encore, elle avait été ensevelie.

Acte d'accusation, 29 janvier 1862.

À l'insensibilité s'ajoute la cruauté liée à l'une des grandes peurs du siècle : celle d'être enterré vif. L'auteur de telles actions ne peut être qu'une « bête fauve », un « monstre » mettant en scène d'« infâmes comédies au sanglant dénouement », animé par le vol, mais aussi par « un immense appétit de plaisirs sensuels qu'il fallait assouvir à quelque prix que ce fût »²⁰. L'appétit génésique incontrôlable sera parfois évoqué, une vingtaine d'années plus tard, à propos de crimes sexuels. Dans *La Gazette des tribunaux*, dans *Le Figaro*, mais surtout dans quelques périodiques de la presse régionale – *Le Progrès de Lyon*, le *Journal de Genève*, *Le Memorial de la Loire*... –,

20 GUFFROY, Maxime, 1869. *Dumollard ou l'assassin des servantes*, chez tous les libraires, Avignon, coll. « Bibliothèque rouge », p. 20.

il est plus ou moins suggéré que Dumollard est animée par une force intérieure qu'il ne contrôle pas.

Le sauvage de la civilisation

Les crimes de Martin Dumollard semblent horribles et extravagants, car défiant la raison, pourtant les contemporains essaient de leur trouver une logique. Quelle force mystérieuse le pousse à agir? Le discours cartésien peut être convoqué. Ces crimes ne sont pas aberrants, ils ne sont pas gratuits, ils sont entrés dans l'ère industrielle, autrement dit des assassins ne peuvent se satisfaire d'une seule victime²¹. Armand Fouquier, le directeur des *Causes célèbres*, le laisse entendre, mettant ainsi en garde les lecteurs qui ne se contentent pas de la seule intrigue²². Mais, dans les annales du crime, Dumollard est unique, il ne peut donc y avoir, à partir de son cas, de généralisation. Crimes radicaux auxquels rien ne peut être comparé, si ce n'est, au moment où les *Causes célèbres* sont publiées, les atrocités de Gilles de Rais qui sont restées dans les mémoires, mais n'ont pas fait l'objet d'une publication récente à destination du grand public²³, ou, dix ans plus

21 L'expression est alors entrée dans l'usage courant pour désigner un phénomène massif, la littérature industrielle en 1836 avec le développement du roman-feuilleton, les parfums industriels à partir des années 1860, puis les boissons industrielles...

22 Se reporter à CHAUVAUD, Frédéric, « Armand Fouquier et la mise en scène des crimes de Martin Dumollard : beau cas, monstre et féminicide », BEHRENS, Rudolf et ZELLE, Carsten (dir.), 2020. *Die Causes célèbres des 19. Jahrhunderts in Frankreich und Deutschland. Narrative Formen und anthropologische Funktionen*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, p. 109-126.

23 Il faut attendre les années 1880 pour que les études connaissent un certain emballement, allant de Jules Hébert, « Une cause célèbre au xv^e siècle : Gilles de Rays », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, Brest, imprimerie A. Dumont, série 2^e, t. XVIII, 1892-1893, p. 183-303, à Joris-Karl Huysmans, *La Magie en Poitou : Gilles de Rais*, Ligugé, Imprimerie Saint-Martin, 1899, 28 p., sans oublier Charles Lemire (1886), Eugène Bossard (1885) Lucien Merlet (1891) et quelques autres.

tôt, les empoisonnements commis en Bretagne par Hélène Jegado, jugée en 1851 et exécutée l'année suivante²⁴. De toutes les différences avec les crimes connus, c'est la dernière – la réitération du geste – qui commande toutes les autres.

Dumollard appartient à la catégorie des monstres froids (fig. 10). Dans l'imaginaire de la cour d'assises et des justiciables, en marge de toutes les approches psychiatriques, s'est progressivement forgée une sorte de philosophie du sens commun, permettant de comprendre le monde dans lequel on vit, et peu importe si cette grille de lecture n'a rien de scientifique. Les criminels, si l'on adopte le point de vue des justiciables, sont classés en plusieurs catégories : les jaloux, les meurtriers par accident, les sournois, les désespérés et les monstres. À leur tour, ces derniers sont divisés en sous-catégories, dont les plus importantes sont les monstres chauds et les monstres froids²⁵.

24 *La Nouvelle Brimilliers : Hélène Jegado* (1851), *Causes célèbres*, 121^e livre.

25 Voir CHAUVAUD, Frédéric, 1991. « Les figures du monstre dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, tome 21, n^o 3, p. 243-253. Voir aussi CAIOZZO, Anna et DEMARTINI, Anne-Emmanuelle (dir.), 2008. *Monstre et imaginaire social*, Paris, Créaphis, 354 p.



Fig. 10 – Dumollard : monstre froid.
Mémoire de Monsieur Claude, 1884, tome I.

Martin Dumollard fait partie de cette dernière « espèce ». Il a, si l'on peut dire, le physique de l'emploi. Disgracieux, un bec-de-lièvre qui lui mange une partie du visage, et son maintien, comme dans cette vignette, l'apparente à Quasimodo, personnage phare du roman publié en 1831. Lorsqu'un cadavre est exhumé devant lui, Armand Fouquier écrit que :

Dumollard, cependant, considérait froidement ce cadavre ; aucune émotion ne se peignit sur sa rude figure, pas même quand la foule indignée fit entendre des rumeurs menaçantes²⁶.

Jusqu'à son procès, il conserve la même attitude. Il semble que rien ne puisse le toucher :

Un seul homme resta froid en face de cette rhétorique passionnée : ce fut Dumollard, dont l'œil vitreux suivait avec une sorte de curiosité impassible les mouvements de l'orateur²⁷.

Cette livraison des *Causes célèbres* qui, dans sa deuxième partie, reprend les minutes du procès, au plus près des paroles véritablement prononcées par Martin Dumollard²⁸, est emplie de remarques dispersées dans l'ensemble du texte. Tout contribue à en faire un monstre. Lors du procès, l'audience est, à un moment, suspendue. Dumollard sort de sa poche un mouchoir enveloppant du pain et du lard. Malgré les récits horribles qui viennent d'être rapportés, il apparaît impassible : « C'est la bête brute qui assouvit sa faim »²⁹. L'impossibilité d'éprouver de l'empathie comme celle d'exprimer des remords sont bien des traits distinctifs du monstre moral et deviendront plus tard des signes cliniques³⁰. Une autre fois, tandis que les pièces à conviction sont exposées, qualifiées de grand guignol sanglant, et passent de main en main, suscitant des réactions diverses, de la répulsion à la fascination horrifiée, Dumollard s'avère conforme à son personnage. Son comportement est bien monstrueux, car « avec un cynisme qui n'a pas consigne de

26 FOUQUIER, Armand, *Dumollard...*, *op. cit.*, p. 9-10.

27 *Idem.*, p. 29.

28 Cour d'assises de l'Ain, Présidence de M. Marilhat, Conseiller à la Cour Impériale de Lyon, *Affaire Dumollard. Assassinats, Viols, vols qualifiés, complicité par ecel. Filles domestiques étranglées et enfouies*, ouv. cit.

29 FOUQUIER, Armand, *Dumollard...*, *op. cit.*, p. 28.

30 L'alexithymie, inventée en 1970, sera qualifiée de silence des émotions.

lui-même », il demande à voir ces objets, il veut même les toucher³¹. Dans le récit des *Causes célèbres*, tout est agencé pour signifier que les monstres figurant dans la littérature font pâle figure si on les compare à Dumollard. Dans une œuvre de fiction, un semblable personnage n'aurait pas été crédible et Armand Fouquier de souligner que son cas aurait été jugé « invraisemblable s'il avait été enfanté de toutes pièces par l'imagination de quelque romancier populaire »³².

Ce malheureux, marqué dès l'enfance du signe fatal de l'ignorance et de la misère, déclassé avant de naître, peut être considéré, sinon comme par le magistrat, du moins par le philosophe, comme voué au crime par la nature même du milieu social dans lequel il a pris naissance.

C'est un sauvage, paresseux, rusé, violent, avide, goulu, luxurieux : placez-le parmi les Apaches, il sera un indien brave tout comme un autre, ni plus ni moins cruel, ni plus ni moins coupable ; mis en contact avec notre civilisation, il devient un épouvantail, une bête féroce à face humaine.

Affaire de milieu, et surtout affaire d'héritage ; car, pour les classes déshéritées, l'ignorance et la misère ne sont pas des phénomènes isolés et individuels, mais ont essentiellement le caractère sériel, se perpétuent et s'aggravent par l'héritage, modèlent peu à peu les cerveaux, façonnent les instincts, créent des races morales aussi fatalement que les climats créent des configurations physiques.

Ce sauvage de la civilisation, produit logique d'un milieu spécial et d'un germe vicié, doit-il être considéré comme responsable dans la même mesure que les fils de races cultivées et assainies par l'action continue de milieux plus purs, c'est là une question que nous ne voulons qu'indiquer, sans prétendre à la résoudre. Mais jamais peut-être l'action du milieu et la prédestination de race ne se sont manifestées plus clairement que dans cette âme encroûtée de misère et d'ignorance, que dans cette individualité bestiale de Martin Dumollard.

Armand Fouquier, *Causes célèbres*, *op. cit.*, p. 18.

31 FOUQUIER, Armand, *Dumollard...*, *op. cit.*, p. 28.

32 *Idem.*, p. 14.

*

Au gré des appréciations, Martin Dumollard est un monstre, un fauve, un Apache³³, peut-être aussi un fou, du moins un monomane³⁴. Mais sans excuser le geste criminel, peut-on le comprendre ? Dumollard est-il le fruit d'une union morbide comme s'il appartenait à une lignée d'individus qui aurait trouvé refuge au sein de l'humanité tout en étant distincte : « les renseignements divers et contradictoires circulent sur les antécédents du monstre³⁵ ». Issu d'un père hongrois et d'une mère française, il serait né en 1812, dans l'arrondissement de Trévoux. Son propre père aurait commis un crime terrible, aurait été dans certaines versions condamné à mort et écartelé, dans d'autres, fusillé. Son épouse et le jeune Dumollard seraient alors rentrés en France. L'enfant ne serait que la victime d'une hérédité morbide.

Mais il y a un autre fait troublant. Dumollard s'est-il seulement emparé d'« objets et de dépouilles » des jeunes bonnes ou bien les a-t-il violées ? Lors du procès, les agressions sexuelles sont écartées, mais pour le magistrat instructeur comme pour une grande partie de l'opinion publique il n'existe pas de doute.

Reste à se demander, et c'est Armand Fouquier qui pose la question : quelle est, chez « certains êtres monstrueux », la « force invincible qui les pousse à l'accomplissement du

33 Sur les Apaches, voir PERROT, Michelle, 2001. « Dans le Paris de la Belle Époque, les apaches, premières bandes de jeunes », *Les Ombres de l'histoire. Crimes et châtements au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, p. 351-364 : et KALIFA, Dominique, 2002. « Archéologie de l'« apachisme » ; barbares et Peaux-Rouges au XIX^e siècle », *Le Temps de l'Histoire*, n° 4, p. 19-37.

34 FOUQUIER, Armand, « La société moderne ne rend pas à beaucoup près, compte, de tous les désordres moraux qu'elle rassemble sous une seule et même étiquette : la monomanie meurtrière », *Causes célèbres, op. cit.*, p. 2.

35 FOUQUIER, Armand, *Dumollard... op. cit.*, p. 18.

mal ? ». Une fois posée, il convient d'y répondre. Chez certains criminels, la civilisation n'aurait pas permis d'appivoiser « un mouvement primitif, irrésistible, plus fort même que l'esprit de conservation »³⁶. L'existence de ce véritable « vertige » qui entraîne vers l'abîme ne saurait être niée. Chacun peut malheureusement le constater. Il reste alors à le qualifier :

Ce principe que, faute d'un mot plus précis, on a appelé l'« esprit de perversité » semble concilier dans une étrange alliance le sens moral et le besoin de commettre l'action que ce sens réprouve³⁷.

Mais chez certains assassins, une fois le crime accompli, il n'y a pas de remords ni même de remise en cause³⁸. Chez certains êtres monstrueux, écrit encore Armand Fouquier en synthétisant les diverses tentatives visant à apporter un éclairage : « la notion clairement perçue du mal est la force invincible qui les pousse à l'accomplissement du mal »³⁹. L'étrange « détermination » reste pour les contemporains en partie énigmatique, mais, pour nombre d'entre eux, à quoi bon trouver des explications⁴⁰? Face à un monstre froid, cupide, lubrique et haineux de l'humanité, que faire? Il faut l'abattre comme un animal atteint de la rage sans se poser de question. Martin Dumollard est devenu dans la mémoire

36 Sur les conceptions et la perception de la folie au milieu du XIX^e siècle, voir RENNEVILLE, Marc, 2003. *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 527 p.

37 FOUQUIER, Armand, *Dumollard... op. cit.*, note 5, p. 18.

38 La question de l'absence de remords est abordée par presque tous les journalistes en 1861 et 1862. Par la suite les ouvrages de la criminologie naissante y verront la marque de l'insensibilité et de la monstruosité morale.

39 FOUQUIER, Armand, 1864. *Causes célèbres de tous les peuples*, vol. 7, 121^e et 122^e liv, Paris, p. 1-32.

40 *La plus longue, la plus vraie et la plus bête des plaintes sur Dumollard*, Lyon, Impr. de Porte et Boisson, 1862 et Th. R..., *Nouvelle plainte sur la vie de Dumollard, ses crimes, sa condamnation, son supplice*, Paris, impr. de G.-A. Pinard, 1862.

collective, « l'assassin des servantes », il est aussi l'archétype du tueur en série français et l'incarnation d'une forme de « féminicide systémique »⁴¹. Ses proies ne sont ni des enfants, ni des adolescents, ni des hommes, son choix se porte sur de « jeunes et jolies filles », considérées comme vulnérables.

41 Voir BODIOU, Lydie *et al.*, *On tue une femme ? Le féminicide : histoire et actualité*, *op. cit.*

Deuxième partie
Consolidation :
à la recherche des logiques addictives

Chapitre 3

L'addiction énigmatique

Albert Pel, qui sera surnommé le « Barbe Bleue de Montreuil », est suspecté, par le bruit qui court, d'avoir empoisonné, démembré et brûlé sa bonne. Une fumée épaisse, poisseuse et nauséabonde a indisposé le voisinage. Tout commence le 15 juillet 1884. L'air semble contenir quelques très fines particules nauséabondes en suspension qui ressemblent un peu à de la buée par temps de grand froid, mais, ce jour-là, le soleil resplendit, nous sommes en plein été. Il n'y a pas de vent pour les disperser et c'est normal, car la scène se situe sur le palier d'un immeuble à la lisière de Paris, rue de l'Église. Le phénomène est étrange et vaguement inquiétant. Pour Marie, jeune lingère qui découvre un nuage de poussières, âcres et presque poisseuses, le quotidien prend brusquement des couleurs sombres. Et puis, il n'y a plus rien, juste l'odeur, mais elle ressent d'abord une inquiétude diffuse, puis une crainte irraisonnée et enfin une peur oppressante, de quelque chose d'encore indéterminé, mais dont on sent la proximité. C'était « comme un goût de viande gâtée », pense-

t-elle. Cette odeur agit comme une menace qui ralentit la marche, peut aller jusqu'à la paralysie momentanée. Ce sont des émanations putrides qui se sont échappées dont on ne sait où. L'odeur insupportable vient du logement de M. Pel. Les locataires de l'immeuble ont l'impression qu'il s'agit d'une odeur de mort, un peu comme celle que répandrait un bûcher mortuaire. Arrêté, Pel a réponse à tout. Il parle avec « une assurance froide » qui impressionne les enquêteurs, puis, plus tard, toutes celles et tous ceux qui auront l'occasion de l'entendre. La « chaîne de oui-dire » ne se tarit pas, Pel ne se serait pas contenté de faire disparaître Élise Boemer, il aurait empoisonné plusieurs femmes. Chez lui pas de sadisme ou de vertige érotique. Le crime semble être une besogne, voire une corvée, permettant d'accéder à l'aisance ou du moins lui permettant de vivre comme un rentier, mais ce n'est pas si simple quand on a probablement tué sa mère, sa femme, sa maîtresse, sa domestique...

Les lieux du crime

Les lieux du crime commencent à la fin du XIX^e siècle à intéresser les enquêteurs et les précurseurs de la police scientifique. Les magistrats instructeurs prennent conscience que la « descente sur les lieux », pour reprendre l'expression juridique, est essentielle. Elle permettra non seulement d'entendre des témoins, mais aussi de rassembler des éléments matériels qui joueront un rôle important pendant l'instruction et lors du procès. Vers 1880, l'enquête connaît une mue, visible à la fin des années 1930 : d'empirique, elle a l'ambition de devenir scientifique¹. Sur place, qui n'est pas

1 LACASSAGNE, Alexandre, 1911 (« e ed. »). *Le Vade-mecum du médecin-expert, guide médical ou aide-mémoire de l'expert, du juge d'instruction, des officiers de police judiciaire, de l'avocat*, Lyon /Paris, A. Storck/Masson; LOCARD, 1920. Edmond, *L'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, Paris, Ernest Flammarion, 265 p. LAGNEAU, Charles, 1934. *De l'expertise à base scientifique comme moyen de preuve en matière criminelle*, Paris, Domat-Montchrestien; LOCARD,

encore qualifiée de scène de crime, des enquêteurs avisés savent qu'ils pourront repérer des indices, retrouver des traces, des objets matériels permettant de reconstituer ce qui s'est passé et d'obtenir ainsi des renseignements sur l'auteur du crime et son portrait psychologique : est-il méticuleux ? A-t-il préparé son crime ? A-t-il improvisé en fonction des circonstances ? A-t-il déjà tué ? Est-il cruel ? Prend-il plaisir à assister à l'agonie de ses victimes ?

Pour comprendre le déroulement du dernier crime, les plans dressés à cette occasion apparaissent essentiels. En effet, pour les enquêteurs, puis, plus tard pour les douze jurés d'un procès, il s'agit de rendre visible la scène de crime. André Gide, dans une tout autre affaire, alors qu'il était chef du jury, avait émis le souhait qu'« un plan topographique soit remis à chacun des jurés, lui permettant de se représenter plus aisément le théâtre du crime »². Dans les années 1880, il ne s'agit pas encore de fixer à l'aide d'un cliché photographique, comme le préconiseront Alphonse Bertillon en 1890 ou Reis en 1903, le « terrain », afin de figer le souvenir³. La photographie métrique aura pour ambition de prendre des mesures exactes et d'offrir la possibilité de « reprendre son travail à tête reposée » en scrutant des détails ou en apercevant un élément qui avait échappé au regard. Pour l'heure, la visée d'une représentation spatiale consiste à la fois à restituer une ambiance et à préciser ce que chacun a pu véritablement voir en fonction de la place qu'il occupait.

Edmond, 1932. *Traité de criminalistique*, Lyon, J. Desvigne, 4 volumes. BALTHAZARD, Victor, 1936. *Précis de police scientifique*, Paris, Baillière et fils, 128 p.

2 GIDE, André, 1914. *Souvenirs de la Cour d'assises*, Paris, Gallimard, p. 186.

3 BERTILLON, Alphonse, 1890. *La Photographie judiciaire avec un appendice sur la classification et l'identification anthropométriques*, Paris, Gauthier-Villard et fils, 115 p. REIS, R.-A., 1903. *La Photographie judiciaire*, Paris, Mendel, 232 p.

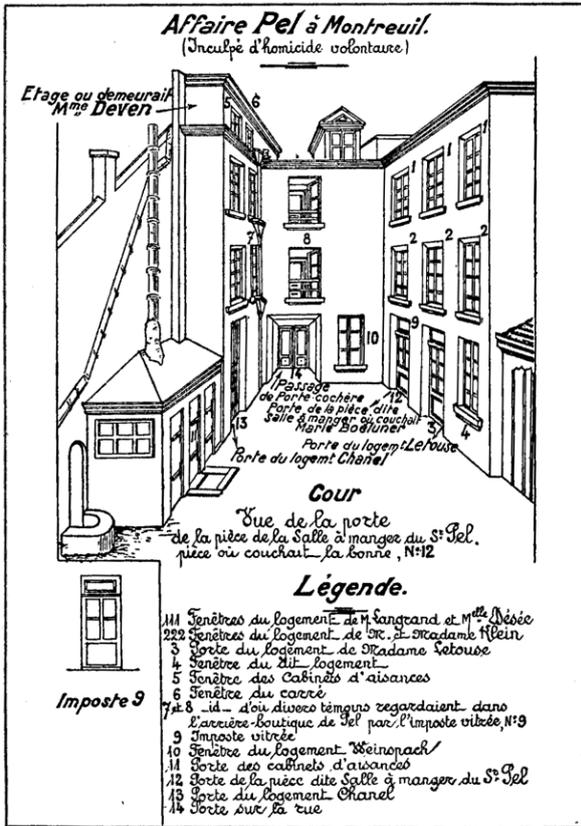


Fig. 11 – La cour de Montreuil (coll. Frédéric Chauvaud)

Les témoignages recueillis permettent de déterminer s'il y a bien eu crémation. Pel a-t-il « fait brûler sa femme » ? le voisinage ne sait pas trop s'il s'agit de son épouse, d'une maîtresse ou d'une domestique. Pouvait-on apercevoir d'une des fenêtres, donnant sur la cour, un brasier ? Un feu continu dans une cuisinière ?

Grâce à un autre plan, il s'avère possible de connaître la disposition des pièces, leur fonction, l'emplacement des objets. Mais la représentation visuelle d'un espace criminel

contribue à donner une atmosphère sourde qui ne peut laisser ni le magistrat instructeur ni, plus tard, les journalistes indifférents. En effet, la topographie du crime est un espace sinistre et lugubre. La violence semble s'y être déposée⁴. Les plans et dessins relèvent de la preuve expertale qui s'affirme progressivement. Au XIX^e siècle, les membres de la société judiciaire se méfient progressivement de l'aveu et de la preuve testimoniale et de la « certitude morale » que d'aucuns qualifient « d'indiscernable magma ». Ils voudraient que la preuve puisse appartenir tout entière à l'univers de la certitude physique, en étant concrète, tangible et vérifiable. Mais il existe bien des territoires singuliers qui sont des espaces à part. En effet, ils attestent que la violence criminelle a dépassé les limites usuelles, même en matière de crime. Pour toutes et tous, il existe une sorte d'alchimie entre certains lieux et certains comportements. Car parfois, ce n'est pas seulement un geste qui renseigne sur le franchissement d'un seuil, c'est l'espace. Le drame qui s'est joué à Montreuil est de ceux-là. En effet, le soir l'étrangeté de la situation devient flagrante et l'inquiétude grandit. La nuit est tombée et la cour de l'immeuble est éclairée par les flammes du foyer. Une silhouette, puis deux, puis plusieurs se retrouvent dehors, au pied de l'immeuble, les yeux dirigés vers cette lueur intrigante, voire maléfique, comme si le dieu des enfers avait élu domicile ici, pour fabriquer quelque ustensile mystérieux⁵. Toutefois, la scène ne dure pas longtemps. Les grands rectangles de lumières se sont soudainement assombris. En l'absence de volets, des tentures ont été accrochées afin de dissimuler ce qui se passe dans le logement de Pel. Mais l'obscurité n'est pas totale, les voisins aperçoivent comme des étincelles ou des éclairs.

4 TALMEYR, Maurice, 1890. *Sur le Banc*, Paris, Léon Genonceaux, p. 25.

5 Dans la presse, la cuisinière devient l'objet de descriptions et de métaphores. Elle figure parmi les pièces à conviction. Pel serait-il un nouveau Lucifer? Un « Méphisto de la légende »? Dans tous les cas, un esprit du mal, et ses victimes des damnées se consumant dans le feu de l'enfer.

Seul un brasero ou bien une forge peuvent produire de telles escarbilles lumineuses. Le lendemain matin, un mercredi, l'odeur persiste et se fait même plus forte.

Deux voisines, à la fois intriguées et effrayées, parviennent à se hisser pour apercevoir, à travers la vitre et par l'entrebâillement de la draperie ou de la tenture, le principal occupant des lieux, tout entier concentré sur sa tâche. Un chroniqueur judiciaire reprendra leur témoignage, pour tenter de restituer les premières impressions :

Courbé sur son fourneau rougi, attisant le feu, le visage tourmenté, insensible à la chaleur et semblant attendre avec impatience que la flamme eut accompli quelque œuvre mystérieuse⁶.

Dans les conversations murmurées, on se dit qu'un drame vient d'avoir lieu, qu'il est trop tard pour porter secours, mais pour l'heure ce ne sont évidemment que des suppositions. Quelques voix susurrent néanmoins qu'un homme capable de faire disparaître dans sa cuisinière une femme n'en est pas à son coup d'essai.

Des tueries à la chaîne

Pel, né en Savoie, a appris le métier d'horloger à Paris, auprès des frères de Saint-Nicolas. Il aurait empoisonné sa mère, Eugénie Mayer, une servante, sa première femme, sa seconde femme, sa seconde belle-mère, Marie Mahoin, la domestique de sa seconde belle-mère et Élise Boehmer, qui était à son service à Montreuil. Sachant qu'à la même époque une ouvrière de l'industrie privée, du moins dans le département de la Seine, gagnait approximativement, 2,50 francs, et une femme de ménage 1,5 franc, l'argent de la dot des unes et les économies des autres représentent

6 BATAILLE, Albert, « L'Horloger de Montreuil », dans *Causes criminelles et mondaines de 1885, op. cit.*, p. 308.

plusieurs années d'épargne. Le portrait des victimes est « restitué » dans les colonnes du *Figaro*, puis publié dans un volume retraçant les « Belles affaires » de l'année.

La première qui mourut fut sa mère. Madame Pel succomba le 16 août 1872. Son fils la traitait mal, sans avoir même aucun égard pour la délicatesse de sa santé. Elle mourut en proie à de violentes douleurs d'entrailles, et le médecin ne put la voir que la veille même du jour où elle rendit le dernier soupir. Quand elle eut fermé les yeux, Pel manifesta son soulagement en termes cyniques, écarta du lit de mort les amies qui voulaient procéder à la dernière toilette et chercha avidement dans tous les meubles, allant jusqu'à soulever le plancher, dans l'espoir d'y découvrir quelque argent caché.

Lorsqu'on l'interrogea sur la fin si prompte de sa mère, il répondit que la pauvre femme s'était foudroyée involontairement en touchant aux appareils électriques qu'il avait dans sa chambre. Les voisins s'émurent, mais la police n'intervint pas [...].

C'est à cette époque – mai 1879 – qu'il prit à son service, bien qu'il fût sans argent, une servante, Marie Mahoin, qui tomba malade pour ainsi dire aussitôt qu'elle eut dépassé la porte. La pauvre fille éprouvait des malaises, de continuelles envies de vomir. Son état empirait chaque jour.

Elle allait de plus en plus mal quand Pel attira sous son toit une seconde femme, Eugénie Mayer, dont il fit sa maîtresse et qui, elle aussi, ne franchit le seuil de cette maison maudite que pour dépérir.

Marie Mahoin et Eugénie Mayer, qui se soignèrent l'une l'autre, éprouvaient les mêmes symptômes : des nausées, une soif inextinguible, de continuelles douleurs d'intestins.

Agitée par une sorte de pressentiment, Marie Mahoin se décida à fuir. Elle entra à l'hôpital Beaujon, où des soins énergiques eurent, en peu de jours, raison de ce mal étrange qui, chez Pel, s'aggravait chaque jour.

Quant à la pauvre Eugénie Mayer, elle a disparu.

Personne n'a vu la malade sortir de la maison de Pel. Mais les mêmes circonstances singulières qui devaient accompagner, cinq

ans plus tard, la disparition d'Élise Boehmer se rencontrent déjà à cette époque. C'est là une charge accablante pour Pel. Ainsi qu'il le fera plus tard à Montreuil, il s'enferme chez lui, sa porte ne s'ouvre plus pour personne au monde, on lui passe ses lettres par un vasistas. Cette existence de reclus dure plusieurs semaines. Puis, un beau matin, Pel donne congé et déménagement. Après son départ, le concierge qui fait visiter son appartement, remarque avec effroi de larges taches de sang sur les murs et sur les planchers ; il découvre dans un coin du jardin, sous un tas de fumier, un tapis ensanglanté. Et cependant, bien qu'il fût établi d'autre part que son mystérieux locataire avait vendu à des brocanteurs les vêtements de la fille Mayer, cette fois encore Pel ne fut pas inquiété.

Il était allé s'établir avenue Kléber et avait repris son état d'horloger. C'est là qu'il se maria avec une demoiselle Eugénie Buffereau, une ouvrière qui lui apporta une petite dot de 4000 francs.

Eugénie Buffereau l'épousa le 26 août 1880; le 24 octobre suivant, elle était morte! morte comme madame Pel mère, après deux mois de vomissements et d'effroyables douleurs d'entrailles. Une soif ardente la dévorait. Le médecin crut d'abord à un empoisonnement par les champignons, puis à une gastro-entérite; tous les soins furent impuissants.

Eugénie Buffereau morte, Pel, qui avait suivi l'œil sec les progrès de la maladie, défendit, comme il l'avait fait pour sa mère, qu'on procédât à la dernière toilette, et quand Madame Buffereau mère vint lui réclamer la restitution de la dot : « Vous pouvez vous fouiller », lui dit-il en éclatant de rire.

Neuf mois après il se remariait.

Il épousait une demoiselle Murat-Bellisle, qui lui apportait une petite fortune estimée à 5000 francs

L'horloger avait exigé, en outre, que Madame Murat-Belliste, qui a quelque bien, fit son testament en faveur de sa fille, et que celle-ci textât à son tour en faveur de lui, Pel. Il avait sollicité sa belle-mère de venir partager son logement.

La mère et la fille ne tardèrent pas à y tomber malades : et toujours des coliques, des nausées, une soif ardente, l'impossibilité de garder aucun aliment. La maison était remplie de poisons. Pel

venait justement d'obtenir de la préfecture l'autorisation de vendre des substances chimiques.

Troublée comme Marie Mahouin, la servante, par un sinistre pressentiment, Madame Murat-Bellisle se décida à qui tuer la maison. Elle sauvait ainsi la vie de sa fille en même temps que sa propre vie. Pel, dès lors, n'avait plus intérêt à tuer sa femme : il avait touché les 5 000 francs de la dot, et le bénéfice du testament qu'elle avait fait en sa faveur était subordonné à la mort préalable de sa belle-mère, dont elle-même devait hériter [...].

Pel la laissa partir. Il n'avait plus rien à attendre d'elle tant que vivrait Madame Murat, et une autre femme allait entrer dans sa maison, une femme dont il espérait bien retirer un profit immédiat.

C'était Élise Boehmer.

Au temps même où sa femme vivait encore avec lui, l'horloger, alors fixé à Nanterre, avait attiré chez lui cette fille Boehmer qui, après avoir été au couvent, était entrée en service dans diverses maisons de commerce, où elle avait amassé un petit pécule.

Elle avait quarante ans, elle était fatiguée de la solitude; Pel, auquel elle avait apporté des montres à réparer, l'avait touchée par le récit des prétendus malheurs de sa vie. Il lui offrit de vivre à deux, et elle accepta. Ils se retirèrent à Montreuil, dans un petit logement que le procès a rendu fameux. À plusieurs reprises, Élise Boehmer prêta à son amant de petites sommes, et vendit même, à son intention, une obligation du Crédit Foncier. Mais un jour vint où, lasse d'être exploitée, elle referma sa bourse. Ce jour-là, elle tomba malade.

Albert Bataille, *Causes criminelles et mondaines de 1885*,
Paris, E. Dentu éditeur, 1886, p. 265-269.

Albert Bataille est entré au *Figaro* en 1876. Venant de Blois, il ne connaît pas Paris et il est obligé de se munir d'un plan pour se déplacer, mais son ascension est fulgurante. Il fait partie de cette poignée de tribunaliers recherchés, avec Henri Vonoven du *Temps*, Edgar Troimaux, de *L'Écho de Paris*, car ils savent non seulement pimenter un fait divers, mais surtout rendre compte d'une affaire en promouvant la « sincérité d'observation et de rendu ». Toutefois, ces

reporters judiciaires, aussi honnêtes et scrupuleux qu'ils soient, ont leur propre sensibilité. Albert Bataille a tendance à pencher systématiquement du côté de l'accusation. Henri Vonoven est moins catégorique, laissant la place au doute qui profite à l'accusé. Dans « Pel et ses femmes⁷ », il en fait une sorte de Don Juan, mais aussi un pingre absolu :

Il ne voulait avoir que des filles pour apprenties. « Elles font ma cuisine, confia-t-il à un ami. Deux couchent ensemble, la troisième couche dans ma chambre. Chaque soir, on tire au sort! ». En 1880, il remplaça les trois apprenties par une demoiselle de magasin, Eugénie Buffereau, qu'il épousa [...]. On invoqua contre lui un propos qu'il aurait tenu à un témoin auquel il demandait, après le départ de sa belle-mère, si elle se portait mieux : – « Oh! elle se cramponne, mais nous en viendrons à bout! ». On tint pour acquis qu'il s'était dédommagé de sa déconvenue en vendant l'argenterie de sa belle-mère [...]. Resté seul, Pel jeta les yeux sur la domestique d'une de ses voisines. Cette domestique, Eugénie Rabulle, avait 1 200 francs d'économies. Elle était jeune et assez séduisante. Pel lui proposa de partager sa vie et, pour l'y déterminer, il lui écrivit cette lettre :

Mademoiselle, pardonnez-moi, je vous prie, cette dernière instance, motivée d'ailleurs par la légitime appréciation de votre personne et que m'ont suggérée la réputation dont vous jouissiez et les qualités que l'on s'accorde à vous attribuer. Je puis me tromper, mais peut-être estimez-vous trop indifféremment une situation modeste sans doute, mais dans laquelle vous trouverez un abri contre les vicissitudes de votre condition actuelle et où vous jouiriez d'une tranquillité et d'une liberté que l'on ne trouve que chez soi, en un mot, d'un bonheur tel que l'on peut espérer dans la prospérité d'affaires que j'ai la certitude de réaliser, si je suis secondé par une personne sérieuse... Venez me voir, nous pourrions ainsi, aborder les points principaux qui se rattachent à cette question et dissiper les craintes que, bien à tort, vous avez pu concevoir.

Henri Vonoven, « L'empoisonneur. Pel et ses femmes » (1885),
p. 106-108.

7 VONOVEN, Henri, *La Belle Affaire*, « L'empoisonneur Pel et ses femmes », *op. cit.*

Pel ne joue pas du registre de la séduction, il abandonne tout sentimentalisme et use d'un autre ressort. Il se présente comme un honnête homme et évoque d'emblée la constitution d'un couple égalitaire basé sur la sécurité et la liberté. Il laisse entrevoir un avenir radieux où tous les besoins matériels seront satisfaits. D'un physique peu avenant, Albert Pel est éconduit par la jeune femme et se tourne vers Élise Boehmer, sa dernière victime qui avant de disparaître avait échangé quelques mots avec Marie, jeune lingère, qui le 7 juillet, voyant la porte du logement d'Albert Pel entrouverte, était entrée. Elle l'avait vue, couchée, dans un état pitoyable. La malade ne pouvait pas parler fort, mais elle lui avait fait un petit signe de la main et dans un souffle lui avait dit : « Je souffre horriblement, j'ai la poitrine en feu et la langue desséchée ». Elle était, confie plus tard Marie, effrayante à voir. Les traits tirés, les pommettes saillantes, des lèvres déshydratées lui étiraient la bouche comme si elle voulait y laisser un sourire sardonique. Mais le pire venait des mouvements du corps. Élise Boehmer n'était pas immobile, mais régulièrement agitée comme sous l'effet de convulsions, elle semblait aussi vouloir arracher non pas ses vêtements, mais une sorte de camisole invisible qui lui brûlait l'intérieur du corps. Pendant cette brève visite, elle n'avait cessé de demander de l'eau, comme si boire était sa seule préoccupation. Marie était sortie et lui avait ramené de l'eau de Vichy. Plus tard, elle avait pu revenir, une voix sépulcrale l'avait accueillie et elle s'était enfuie.

L'énigme de l'horloger

Dans la presse comme dans les conversations de voisinage, la plupart des observateurs et des curieux se demandent si tous ces crimes ont vraiment été commis ? Pel est-il un assassin ? Un tueur de femmes ? Un monstre compulsif ? Le 13 juin 1885, dans *Le Cri du peuple*, journal fondé par Jules

Vallès en 1871, Paul Grandet, à la une, semble s'interroger à voix haute et innocenter l'accusé :

L'homme, je ne le connais pas; je l'ai vu pour la première fois dans le jour blafard des assises, et si j'élève ma voix en sa faveur, c'est que j'ai été frappé de la netteté de sa parole, de la sincérité de son attitude et qu'il m'apparaît bien plus comme une apitoyante victime que comme un assassin.

Paul Grandet, *Le Cri du peuple*, 13 juin 1885.

Henri Rochefort, journaliste populaire, « prince de l'ironie », homme politique⁸, s'indigne et se gausse du fonctionnement de la Justice et raille le magistrat instructeur :

Jusqu'à présent, quand on accusait un homme d'avoir commis un assassinat, on commençait par mettre sous ses yeux le cadavre de l'assassiné.

Pour l'affaire de la femme Élise Boehmer, on a procédé autrement : c'est non parce qu'on l'a trouvée morte, mais parce qu'on ne l'a pas retrouvée vivante, qu'on accuse formellement Pel de l'avoir égorgée, ou empoisonnée, ou étranglée, ou étouffée sous les matelas, ou empalée, on ne sait pas au juste, et, comme il y avait un poêle dans l'appartement de l'horloger de Montreuil, on a immédiatement conclu que ce poêle avait servi à la crémation de la victime.

Le juge d'instruction qui a construit cet échafaudage ne nous paraît pas avoir suffisamment réfléchi que, dans ces conditions, il n'y a pas un Français, ni même un étranger, qui ne soit susceptible d'être incarcéré demain pour le meurtre et l'incinération de cette bonne dont la trace est perdue. Car enfin, Pel déclare ne pas savoir.

Henri Rochefort, *Le Cri du peuple*, 13 juin 1885.

8 Henri Rochefort a eu plusieurs vies. Opposant à Napoléon III, déporté après la Commune en Nouvelle-Calédonie, il s'évade et, après la loi d'amnistie de 1880, revient en France et fonde le journal *L'Intransigeant*. Par la suite, il sera boulangiste et antidreyfusard.

Le Petit Journal ne croit pas à l'innocence de Pel. Il est l'auteur non pas d'un crime, mais de plusieurs. Il est le premier d'une nouvelle lignée, mais comment le qualifier?

Qu'est-ce exactement que Pel?

Une victime de coïncidences sinistres ou un de ces monstres humains dont la vie n'a été qu'un tissu d'horreurs? Un détraqué cérébral, monomane de l'arsenic, ou un philosophe d'espèce hideuse, proclamant par ses actes que le monde est aux plus audacieux, aux plus rusés, et qu'après du succès quelques existences de plus ou de moins ne sont rien?

Le Petit Journal, 13 juin 1885

L'ouvrage célèbre de Benjamin Rush, *Enquête sur l'effet des spiritueux sur le corps et l'âme humains* (1784) avait ouvert une piste : il existe un phénomène d'addiction pour les buveurs. Leur vice les enchaîne et les condamne à recommencer. Par la suite, l'ivrogne, l'alcoolique, le dipsomane sont du côté de l'excès. Henri Legrand du Saule, auteur de *La folie devant les tribunaux*, l'avait déjà affirmé dans plusieurs de ses rapports⁹. Certains criminels ne sont-ils pas sous l'emprise d'une force qui les subjugué? Le criminel peut être un monomane, un dégénéré, sous l'emprise d'une passion, mais Pel? Il échappe aux classifications. Pour ceux qui doutent de sa culpabilité, la question est réglée; pour les autres, c'est un « détraqué », un « monstre froid », un assassin sans scrupule, un « maniaque », de jour en jour plus :

Émacié, seulement, et plus pâle. Et même pâle, n'est pas assez dire. Une lividité presque cadavérique est répandue sur ses traits.

La peau grisâtre, terreuse de la face ne couvre littéralement que des os.

9 Rapports figurant dans *La Folie devant les tribunaux*, Paris, F. Savy, 1864, 615 p.

Les tempes sont déprimées, les maxillaires proéminents; le nez avance en une saillie effilée, le menton rentre en une pointe fuyante terminée par une touffe de poils noirs.

À trente-six ans, Pel apparaît usé comme ces phtisiques abandonnés de la Faculté qu'on voit, dans quelques stations du Midi, traîner sans espérance leur corps languissant.

Ses lèvres blêmes sont ombrées d'une mince moustache brune, mordillée, fatiguée. Ses cheveux restés d'un noir intense s'étaient, coupés ras, aplatis sur le front.

Les yeux, chez l'accusé, ont conservé une vivacité singulière.

Sous les lunettes à branches d'argent dont les verres miroitent, ils se meuvent, inquiets, furètent [...] Albert Pel est vêtu de noir.

Il porte enroulé au cou, frileusement, un foulard en soie blanche.

Tous les regards sont avidement tournés vers lui.

Le Petit Journal, 13 juin 1885.

Une fois de plus, la vérité du criminel se lit sur le corps comme la vérité du crime sur les lieux. *Le Cri du peuple*, déjà mentionné, présente à la fois l'extérieur de la maison et le portrait de Pel, comme si l'un était le reflet de l'autre :

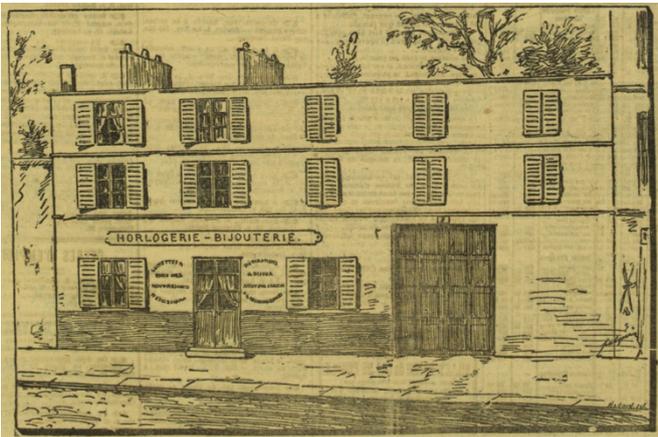


Fig. 12. La boutique de Pel – *Le Cri du peuple*, 14 juin 1885, BNF.



Fig. 13. Pel – *Le Cri du peuple*, 14 juin 1885, BNF.

Certains portraits dessinés, et descriptions journalistiques peuvent donner l'impression que Pel n'est pas tout à fait vivant. Il est une sorte de mort parmi les vivants, écrivent les journalistes diligents par *Le Figaro*, *Le Petit Journal*, *L'Illustration*... un presque cadavre qui s'accouple avec des vivantes pour s'emparer de leurs biens. Quelques journalistes lui attribuent une caractéristique étrange. Il serait un *jettatore*, un jeteur de sorts¹⁰. Toutes celles et ceux qui s'approchent de lui connaissent un destin funeste. Ce personnage, rendu populaire par Alexandre Dumas en 1843 dans *Le Corricolo*, est mentionné en 1885 : Pel est un ensorceleur, un sorcier, un magicien maléfique. Un simple regard peut provoquer la mort en quelques semaines. Pel possède toutes les apparences physiques du *jettatore* – il a une teinte blafarde, des lunettes d'or, un « visage de momie qui n'a jamais souri », et détient son pouvoir maléfique :

10 BATAILLE, Albert, 1886. *Causes criminelles et mondaines de 1885*, Paris, E. Dentu, p. 263.

Le jettatore est ordinairement maigre et pâle, il a le nez en bec-de-corbin, de gros yeux qui ont quelque chose de ceux du crapaud et qu'il recouvre ordinairement, pour les dissimuler, d'une paire de lunettes : le crapaud, comme on le sait, a reçu du ciel, le don fatal de la jettature : il tue un rossignol en le regardant [...]. La jettatura est une maladie incurable ; on naît jettatore, on meurt jettatore. On peut à la rigueur le devenir ; mais une fois qu'on l'est, on ne peut plus cesser de l'être.

Alexandre Dumas, *Le Corricolo*, p. 113.

Dans l'affaire de l'horloger de Montreuil, les questions les plus nombreuses portent sur la disparition d'Élise Boehmer, laissant dans l'ombre les antécédents criminels de Pel. Dans le registre des connaissances toxicologiques, l'accusé fait la démonstration d'un véritable savoir. En cours d'assises, tandis que sur la table des pièces à conviction, s'étalent bocaux, fioles et flasques (fig. 13), il fait pratiquement jeu égal avec Paul Brouardel, appelé comme spécialiste, et déjà considéré comme le meilleur expert en France de médecine légale. En effet, le spécialiste est obligé de reconnaître qu'il a été impossible de retrouver des traces rougeâtres sur le cadavre de sa première femme qui a été exhumé. Quant à l'empoisonnement de « la fille Boehmer », Paul Brouardel déclare qu'il ne peut pas donner de conclusions formelles puisqu'il ne dispose que du récit de quelques témoins.

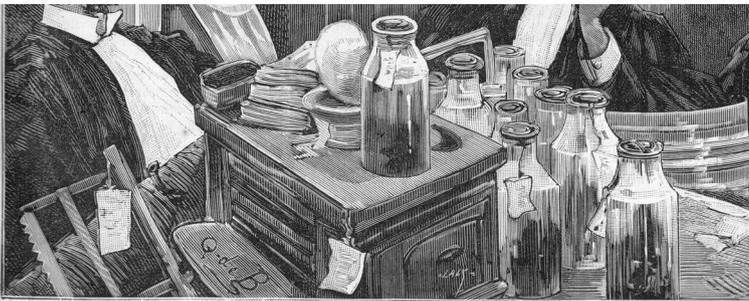


Fig. 14. La table des pièces à conviction.
L'Univers illustré, 20 juin 1885. Coll. Frédéric Chauvaud

La personnalité complexe de Pel n'est pas approfondie. Le passage dans un asile est rapidement abordé. Pel, qui avait menacé de brûler la cervelle d'un créancier, avait été enfermé un mois à Sainte-Anne, établissement dont la mission est de protéger le malade mental et de traiter la maladie¹¹. Au président des assises qui l'interroge, il répond : « Je ne crois pas avoir jamais été fou ». Les débats abordent presque aussitôt un autre point et personne ne se demande si des idées bizarres, des rêves morbides éveillés, le besoin irréprensible de tuer s'est imposé à son esprit. Pel n'est pas envahi par le délire. Une part de lui ne dicte pas ses gestes. Besogneux du crime, il tue pour s'assurer une rente financière, du moins c'est ce que suggèrent l'acte d'accusation et la version de l'accusation qui ne veut pas s'encombrer de considérations psychologiques. Peu importe les ressorts du crime, ce qui compte ce sont les dépouilles mortelles autopsiées et les flacons exhibés sur la table des pièces à conviction. Son capital qui lui venait de l'héritage de ses parents a disparu, ses dettes se sont accumulées et il est constamment à la recherche de moyens financiers pour vivre et poursuivre ses recherches. S'il peut être considéré comme un affabulateur puisqu'il s'est octroyé des titres, des activités, des récompenses qu'il ne possédait pas, c'était, comme il le confie lui-même, dans le but de se faire de la « réclame ». Au gré de ses interlocuteurs, il est répétiteur de mathématiques à la Sorbonne, organiste, ou encore professeur au lycée Saint-Louis. En 1877, il exerce, pour de vrai, une nouvelle activité professionnelle. Il est régisseur du théâtre *Les Délassements comiques*. Albert Pel s'est lancé sans aucune retenue dans des recherches chimiques et des expériences sur l'électricité. À plusieurs reprises, il a abandonné son métier d'horloger avant

11 Le premier procès a été cassé et le second s'ouvre devant la cour d'assises de Melun, le 12 août 1885. Le dossier de procédure a été conservé jusque dans les années 1930 et depuis, avec toutes les pièces qu'il contenait, il a disparu. Les informations sur l'affaire Pel viennent donc de la presse.

d'y revenir. Pour les uns, il est un tueur organisé qui tue par habitude. Il n'éprouve pas d'empathie pour ses victimes ni de remords. Pour d'autres, c'est un innocent coupable, une sorte de bouc émissaire. Il n'existe aucune preuve matérielle, il n'y a pas de cadavre. La scie retrouvée chez Pel porte des traces de sang, mais il s'agit de celui d'un animal. Seuls des témoignages peuvent être utilisés qu'il balaie d'un revers de main en persiflant :

Oh les soupçons des voisins! Oh la compétence des voisins! Oh les constatations des voisins!

Son allure fait surgir dans l'imaginaire collectif l'image du diable. Il porte un bouc et une petite barbiche, des moustaches effilées qui lui donnent les allures d'un être méphistophélique. Décrit comme émâcié, souffreteux, doté d'un « visage de momie qui n'a jamais souri », les observateurs pensent qu'il va rapidement dépérir. Lors du second procès, le premier ayant été cassé, il échappe à la peine de mort et est envoyé au bagne de Nouvelle-Calédonie, mais il survit et meurt quarante ans plus tard sur la côte ouest de la « Grande Terre », en 1924.



Fig. 15 – Pel dans le box des accusés,
L'Univers illustré, 20 juin 1885 (coll. Frédéric Chauvaud)

Avant son arrestation, Albert Pel a un comportement qui tend à la répétition¹², dans ses activités comme dans ses crimes dont la logique apparente est celle de l'accaparement, mais la justice a délaissé le côté séducteur du personnage qui apparaît pourtant à plusieurs reprises. La préméditation ne fait guère de doute. Le passage à l'acte n'est pas spontané. L'empoisonnement nécessite de la patience et de la répétition. L'arsenic est régulièrement versé dans les aliments, la soupe, les boissons. Sa victime n'est pas une inconnue et la logique du crime s'avère sordide, mais personne ne s'est posé la question sur le ressort du geste. Pourquoi a-t-il commis ces crimes, à un rythme régulier, avec une sorte d'indifférence pour la souffrance d'autrui, n'éprouvant pas d'émotion? Pel ne veut absolument pas accéder à la célébrité pour avoir tué des femmes. Il fait tout, et il y réussit en partie, pour que ses crimes demeurent ignorés. Pour autant, il n'imagine pas d'autres moyens de satisfaire ses besoins financiers que d'attirer dans son sillage des femmes, de les présuner et s'en débarrasser sans éprouver le moindre remord. Un des grands tribunaux, Henri Vonoven, a signé une chronique « Pel et ses femmes » qu'il conclut en une phrase : « Peut-être l'erreur de la justice fut-elle d'avoir frappé comme criminel un maniaque »¹³. L'addiction au crime se vit sans entraves, car « l'addicté » est dépourvu de conscience morale. Dans ses crimes on ne peut presque pas trouver de composante sexuelle, mais sans doute un sentiment de toute-puissance,

12 En 1885, la psychiatrie utilise le concept de dégénérescence, mais retient encore la « monomanie raisonnante ». Certaines descriptions peuvent ressembler à celle qui était en vigueur au début du siècle à propos des monomanes. Toutefois, si un expert chimiste et un médecin-légitime ont été sollicités, aucune expertise mentale n'a été demandée. Voir LEGRAIN, Maurice, 1886. *Du délire chez les dégénérés. Observations prises à l'asile Sainte-Anne, 1885-1886 (Service de M. Magnan)*, Paris, Publications du Progrès médical, 287 p.

13 VONOVEN, Henri, *La Belle Affaire*, *op. cit.*, p. 115.

transformant l'autre en simple objet, à l'instar d'un jouet qu'un enfant peut casser sans être puni pour ce qu'il a accompli.

Chapitre 4

L'addiction à la souffrance des autres

Sans aucun doute, l'assassin le plus célèbre de la fin du XIX^e siècle est Joseph Vacher, exécuté le 31 décembre 1898 à Bourg-en-Bresse. Appelé tantôt le « tueur de bergers et de bergères », tantôt le « vagabond du crime », tantôt « l'éventreur », tantôt le « monstre cannibaliste », tantôt encore le « vampire », il a d'emblée suscité le trouble auprès des contemporains. Sa trajectoire sanglante a été l'objet de multiples analyses et récits¹. L'assassin des bergères étonne et inquiète, mais ce n'est pas un criminel urbain. La presse populaire a donné l'habitude au lectorat de mettre en pleine lumière, avec gravures sensationnelles ou dessins sanglants, titres racleurs et articles accrocheurs, les crimes commis dans un appartement parisien, dans une chambre d'hôtel, dans un restaurant, sur un boulevard ou dans une rue. Dans les campagnes, le crime commis par un individu seul,

1 Pour le grand public, c'est sans conteste le film de Bertrand Tavernier, *Le Juge et l'Assassin* qui popularise l'affaire (1976). Pour une vision complète, voir la somme de RENNEVILLE, Marc, 2019. *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série*, Grenoble, Éditions Jérôme Million, 678 p.

parcourant des espaces désertés, à l'affût d'une victime isolée, a durablement frappé l'esprit des contemporains, car plus rarement traité et plus monstrueux. Vacher l'événement est la figure majeure du tueur en série inaugurant la Belle Époque². Si le geste criminel peut résulter d'une impulsion, il est bien répété comme si son auteur ne pouvait s'y soustraire, réitérant des crimes abominables.

Le crime des chemineaux

Joseph Vacher est d'abord perçu comme un maraudeur, un errant, un marginal. Les vagabonds comme les Bohémiens inquiètent. Essayistes, hommes politiques, journalistes s'en font l'écho et parfois attisent un sentiment de peur collective. Considérés comme une population flottante imprévisible, ne manifestant aucune intention de se fixer, ils font peur.

Dans les représentations collectives, qui conditionnent les conduites à adopter, les errants sont donc perçus comme des vagabonds prêts à commettre toutes sortes de méfaits. La « détestation » à leur égard vient le plus souvent de gestes minuscules : jardin potager en partie saccagé, disparition d'une chemise séchant sur une corde, poule enlevée de main d'homme, carreaux cassés, excréments laissés sur le pas de la porte, actes divers commis par des maraudeurs. Mais quand un crime surgit et qu'il est médiatisé, il bénéficie d'un impact considérable. Il semble donner raison aux sentiments hostiles.

2 Le chrononyme forgé après la Première Guerre mondiale correspond à une période précise. Voir KALIFA, Dominique, 2017. *La véritable histoire de la Belle Époque*, Paris, Fayard, coll. « Histoire », 296 p. et PROST, Antoine, 2019. *Les Français de la Belle Époque*, Paris, Gallimard, « Hors-série Connaissance », 384 p.

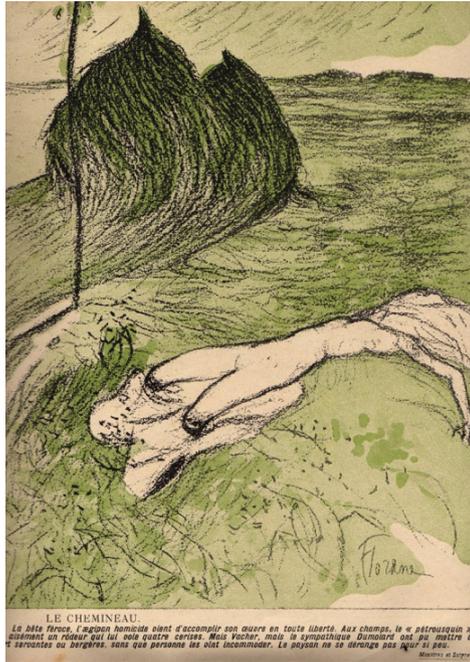


Fig. 16 – « Le chemineau »,
L'Assiette au beurre, août 1903,
dessin de Florane. Coll. Frédéric Chauvaud

En 1868, le rapporteur du *Compte général de l'Administration de la justice criminelle* s'inquiétait déjà du nombre de délits associés à l'errance : la rupture de ban, la maraude et le vagabondage avaient augmenté de près de 20 %. En 1871, des notables sont saisis d'effroi, les vagabonds aperçus ne sont-ils pas ces Communards honnis qui viennent chercher refuge et se préparent à commettre toutes sortes d'exactions ? La même année, dans le bocage du Perche-Gouët, deux femmes sont assassinées. Deux ans plus tard, une autre femme et un enfant trouvent une mort violente dans le département d'Eure-et-Loir. Les soupçons se portent sur les vagabonds entraperçus qui sont soupçonnés et inquiétés. Les témoignages recueillis signalent des rôdeurs. Une simple remarque suffit à les

envoyer en prison³. La justice semblait avoir trouvé des coupables idéaux. Du côté des publications savantes, la *Revue pénitentiaire et de droit pénal* s'intéresse, à plusieurs reprises, au vagabondage dans les campagnes, notamment en 1895, 1896 et 1898. Dans le sillage de ces travaux, Émile Fourquet, qui fut juge d'instruction à Belley à partir de 1897 et interrogea Joseph Vacher, consacre, lui, en 1908 une étude entière aux vagabonds criminels⁴. L'aversion pour le vagabond isolé menaçant des enfants se trouve ainsi justifiée. Une caution savante est donnée aux préjugés. Vacher l'éventreur en 1896 est l'auteur d'épouvantables crimes sexuels, peut-être aussi est-il atteint d'une forme d'automatisme ambulatoire, marchant sans pouvoir s'arrêter⁵? Henri Colin avait fait une distinction entre l'automatisme hystérique et l'automatisme alcoolique, mais Joseph Vacher n'appartient pas à cette catégorie⁶.

Pour les experts psychiatres et l'opinion publique, lui et ses semblables sont des « êtres sataniques » guidés par « un impérieux appétit de la jouissance ». L'amalgame avec l'ensemble des vagabonds des campagnes est fait. Tous les vagabonds ne sont-ils pas en puissance des « anarchistes de Dieu »? Auteurs de crimes abominables, faisant subir toutes sortes d'horreurs à leur victime? Vacher est à l'origine de la définition du crime sadique. Dans ce contexte, les autorités, avec la caution de médecins et de juristes, ont pu procéder plus aisément à une sorte de grand enfermement des vagabonds entre 1880 et 1910. Les effets d'annonce – des

3 FARCY, Jean-Claude, 2013. *Meurtre au Bocage. L'affaire Poirier (1871-1874)*, Société archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres, p. 146-159.

4 FOURQUET, Émile, 1908. *Les Vagabonds. Les vagabonds criminels. Le Problème du vagabondage*, Paris, Marchal et Billard, 195 p.

5 BEAUNE, Jean-Claude, 1983. *Le Vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire, médecine, technique et société (1880-1910)*, Paris, Champvalon, 397 p.

6 COLIN, Henri, 1890. *Essai sur l'état mental des hystériques*, Paris, Ruef et C^{ie}, p. 11, 26, 27.

chiffres fantastiques sont parfois lancés dans la presse – et les arrestations se multiplient, donnant ainsi une visibilité aux auteurs potentiels de troubles. La presse à grand tirage, mais aussi une livraison de la revue *Le Droit* du 5 octobre 1899, soulignent son ampleur, entre 400 000 et un million de « déracinés » ou d'errants. Certains sont des « soldats du désespoir », des « réfractaires », des « êtres dégradés » descendus au dernier degré de l'abjection et prêts à commettre toutes sortes d'infractions avec leurs « souliers qui bâillent », leurs vêtements « luisant de crasse et d'usure ».

Pourtant, rares sont les vagabonds à se retrouver dans le box des accusés. Ils fréquentent plutôt le banc de la correctionnelle ou celui du tribunal de simple police, mais peu importe. Les opinions publiques voient en eux, depuis le début du XIX^e siècle, des êtres imprévisibles, perpétuellement engourdis, incapables de la moindre initiative, mais susceptibles de provoquer le désespoir des familles. Si les discours médicaux de la Belle Époque en font des malades du cerveau, des vagabonds impulsifs⁷, ils restent, pour l'opinion publique, des individus répugnants. À plusieurs reprises, des arrestations massives ont lieu⁸. En 1907, il s'agit d'une véritable rafle. Ils font peur et sont haïs pour cette raison.

Fernand Chanteau fait de cette population en 1899 une « plaie sociale », Armand Pagnier en 1906 un « déchet social »⁹, Fernand Dubief en 1911 un « problème social »¹⁰,

7 GÉHIN, Henri-Barthélémy, 1892. *Automatisme ambulatoire*, thèse de médecine, Bordeaux, A. de Lanefranque, 106 p.

8 WAGNIART, Jean-François, 1999. *Le Vagabond à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires », p. 115-142 et GUESLIN, André, 2013. *D'ailleurs et de nulle part. Mendians, vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen-Âge*, Paris, Fayard, coll. « Histoire », 530 p.

9 PAGNIER, Alexandre, 1906. *Du vagabondage et des vagabonds, étude psychologique, sociologique et médico-légale*, thèse de médecine, Lyon, A. Storck, 227 p.

10 DUBIEF, Fernand, 1911. *La Question du vagabondage*, Paris, Fasquelles,

mais sauf exception notoire et effrayante, elle est de moins en moins perçue comme animée par un esprit de violence et d'aventure¹¹.

Au moment de l'affaire Vacher, Alexandre Bérard, qui fut substitut du procureur général près de la cour d'appel de Grenoble, puis député de l'Ain à partir de 1893, signe une contribution intitulée « Le vagabondage en France¹² » :

Depuis quelques années, l'opinion publique est vivement émue par les nombreux crimes et délits à la charge des vagabonds qui parcourent les campagnes de France. L'effroyable odyssée de Vacher, ce sinistre trimardeur, qui est allé perpétrer ses épouvantables forfaits dans quinze départements, a fini par exaspérer nos populations rurales. Vacher, du reste, a de nombreux imitateurs et, dans le seul département de l'Ain, où ce bandit est venu finir ses pérégrinations, depuis son arrestation, deux crimes semblables aux siens ont été commis par ses pareils.

Parcourez toutes nos campagnes et partout vous entendrez nos braves et laborieux paysans se plaindre des vagabonds, soit de ceux, trimardeurs isolés, qui, un sac loqueteux sur le dos, vont seuls, le long des grands chemins, travaillant au hasard de la route quand la faim les tenaille par trop et qu'ils ne peuvent trouver le pain nécessaire à leur existence fainéante par quelque mauvais coup, soit des familles de rouleurs, aux enfants nu-pieds, en haillons, traînant une roulotte disloquée, grappillant les récoltes, pillant les cours, mendiant et volant à tour de rôle.

Ah ! Certes, quand on les voit de près, nos chemineaux n'ont pas la poésie charmante et l'allure gracieuse de l'oiseau insouciant, dont les a parés, en un style merveilleux, un de nos poètes modernes Le chemineau, en dehors de la scène de l'Odéon, n'est ni bon, ni honnête ; ce n'est jamais un ami pour la maison où il entre ; c'est

338 p.

11 Dans cette abondante littérature, il devient, après la Première Guerre mondiale, le « clochard ». La thèse d'Alexandre Vexiard, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, Marcel Rivière, 1956, 247 p., est plus tardive.

12 BÉRARD, Alexandre, « Le vagabondage en France », dans Alexandre Lacassagne, *Vacher l'éventreur...*, *loc. cit.*, p. 152-166.

avec raison que le cultivateur l'y voit toujours avec terreur pénétrer et avec soulagement en sortir (...).

Qui donc les pousse à errer ainsi, tous ces nomades, non point à l'exemple de ces oiseaux migrateurs que, pour des raisons admirablement déduites, la nature guide par leur instinct merveilleux à travers les espaces pour la fécondité de la terre, mais comme les feuilles tombées des arbres ou les sables mouvants des déserts que disperse l'incertitude des vents? Qui donc les entraîne à n'avoir jamais un coin du monde auquel ils s'attachent, où ils puissent se reposer, qu'ils puissent aimer comme l'étroit espace le plus cher elle plus aimé?

Ils sont les victimes de l'atavisme, du vieil instinct qui a entraîné les peuples primitifs à travers les steppes, les forêts et les déserts pour peupler la terre, créer les nations, fonder les empires. L'instinct des peuples primitifs, depuis la légendaire tour de Babel, en passant par les hordes qui successivement ont poussé sur le sol de notre vieille Europe, se chassant les unes les autres, Ibères, Celtes, Pélasges, Cimbres, Teutons, Vandales, Goths, Burgondes, Francs, Huns, Normands, s'est perpétué, en notre monde civilisé et stable, ayant remplacé par la demeure de pierre la tente plantée chaque jour, cet instinct des primitifs s'est perpétué dans le nomade de nos grands chemins (...).

Le véritable vagabond, celui qui constitue un réel danger pour la sécurité publique, celui contre lequel nos populations rurales demandent aux pouvoirs administratif et judiciaire de particulièrement sévir, c'est le chemineau, c'est le trimardeur, coureur des grandes routes, venant on ne sait d'où, allant on le sait encore moins, lui-même l'ignore le plus souvent; à l'affût de tous les mauvais coups, de toutes les mauvaises actions, en rébellion contre la société, prêt à tous les crimes, vraie bête fauve égarée en un pays civilisé c'est le paresseux, c'est l'oisif, ne cherchant jamais à travailler, s'abandonnant au gré des vents et des étoiles, courant les grands chemins, demandant le pain quotidien alternativement à la rapine et à la mendicité à la main du vagabond tout outil est pesant comme toute gêne sociale est lourde à la vie. Pour lui, à ses yeux, combien meilleur est le gîte incertain que fournit un heureux hasard, venant le disputer à la grande hôtellerie de la belle étoile. Combien il vaut mieux n'être pas sûr de ne pas s'endormir le ventre vide que de peiner, du soir au matin, sous le brûlant soleil des champs ou auprès du feu

haletant de la forge, et d'être certain de manger un morceau de pain noblement conquis.

La paresse est la caractéristique du vagabond et, comme un vieux proverbe, fils de la sagesse des nations, déclare que la paresse est la mère de tous les vices, on peut, sans crainte de se tromper, affirmer que le vagabond est mûr pour tout ce qui est mal (...).

Un fait à noter, qui change quelque peu les termes de la statistique générale, c'est que, les vagabonds étant tous des incorrigibles, la paresse est le vice dont l'homme se corrige le moins – Ils sont condamnés multiples fois durant leur vie : or, les tribunaux étant de plus en plus indulgents, les durées des peines étant de moins en moins longues, les vagabonds se font reprendre de plus en plus souvent, repassent de plus en plus souvent sur les bancs de la correctionnelle comme des soldats de cirque, d'où comme conséquence naturelle et forcée les statistiques enregistrent un nombre de plus en plus grand de condamnations pour vagabondage.

Une statistique que l'on n'a pas et qui aurait le plus grand intérêt, ce serait celle des crimes et des délits commis par les vagabonds ; on ne l'a pas et c'est infiniment regrettable ; mais l'expérience de tous les magistrats est unanime pour reconnaître et déclarer que les vagabonds ont à leur charge un nombre énorme de crimes et de délits – en 1890, 78 p. 100 des prévenus récidivistes avaient été condamnés pour vagabondage et, d'autre part, 3 p. 100 des prévenus de vagabondage ont été relégués, je le répète, l'odyssée de Vacher est caractéristique à cet égard. Les vagabonds étant tout à la fois des récidivistes et des malfaiteurs commettaient toutes sortes de délits, le législateur avait pu croire que l'application de la loi de 1885 sur la relégation diminuerait leur nombre.

Le vagabond est donc un criminel en puissance, il ne peut s'empêcher de déambuler et sans cesse il rechute. Mais la vie errante, disent les contemporains, n'est jamais anodine, elle ne saurait se confondre avec celle des ouvriers à la recherche d'un travail. Les vagabonds, ajoutent-ils, forment l'armée du crime et Joseph Vacher, comme ses émules, sont des criminels endurcis que rien ne peut contenir. La seule manière de les endiguer est de les arrêter, de les condamner

et de les enfermer, voire de les envoyer dans les bagnes ultramarins.

Perverti et sadique

Vacher, pour les contemporains, n'est pas seulement un vagabond meurtrier, il est plus que cela, un pervers. L'époque ne retient pas le terme de pervers, préférant le mot perversi pour désigner les déviants sexuels de cette période. Parmi ces derniers, une catégorie se distingue par sa violence : les sadiques. Joseph Vacher en devient le porte-drapeau (fig. 17). Les experts judiciaires, spécialistes des dérèglements mentaux et moraux s'évertuent à retrouver la généalogie des perversis¹³, et, comme les entomologistes, à les répartir en classes.

13 L'ouvrage de Richard Von Krafft-Ebing est traduit en français en 1895, *Psychopathia sexualis*, Paris, Georges Carré éditeur, 1895, 595 p.



Fig. 17. Le tueur de bergères à l'œuvre.

Le Progrès Illustré, numelyo, bibliothèque numérique de Lyon.

Léon Henri Thoinot est considéré, au tout début du xx^e siècle, comme l'étoile montante de la médecine légale. Successeur de Paul Brouardel qui fut à la fois le directeur de la morgue parisienne, doyen de la Faculté de médecine, expert judiciaire célèbre, il se trouve, à son tour, mis à l'honneur dans un certain nombre de périodiques. Devenu le grand maître de la médecine légale, régnant sur la Faculté de

médecine de Paris et sur l'ensemble des médecins experts¹⁴, les contemporains lui doivent de nombreuses publications. Dans les années 1880, dans l'enceinte de la Faculté de médecine, il affirme, devant un parterre d'étudiants et de curieux que les « perversis sexuels sont des malades du cerveau »¹⁵. Du haut de sa chaire professorale, il évoque les « lubriques aventures » qui sont les manifestations d'esprits déréglés, de malades que la société doit prendre en charge. Il établit également une typologie, répartit les perversis en grandes catégories et fait donc une place aux sadiques. Il donne précocement une définition dans laquelle la souffrance et la jouissance sexuelle sont intimement mêlées¹⁶. Désormais le crime et le sexe s'invitent dans les prétoires et donnent parfois une couleur particulière aux attentats aux mœurs. Du côté des spécialistes, nombreux sont ceux qui reconnaissent que « l'instinct sexuel » ou l'« instinct génésique » régit les conduites individuelles et les comportements collectifs. Cette découverte expliquerait les déviations dont les auteurs sont jugés par les tribunaux répressifs. Il existerait bien une « déviation de l'instinct sexuel », des « perversions de l'instinct sexuel » ou encore des « hérésies morbides de l'instinct sexuel »¹⁷. Toutes sortes d'agissements sont alors l'objet d'un questionnement neuf. Huit grandes perversions sont retenues : l'inversion sexuelle, l'exhibitionnisme, le fétichisme, le sadisme et le masochisme, la bestialité, la nécrophilie, le satyriasis et la nymphomanie et enfin l'érotomanie¹⁸. Elles sont tantôt décrites comme

14 THOINOT, Léon-Henri, 1913. *Précis de médecine légale*, Paris, O. Doin et fils, 2 vol.

15 THOINOT, Léon-Henri, 1893. *Attentats aux mœurs et perversions du sens génital*, Paris, Doin, p. 276.

16 THOINOT, Léon-Henri, *Attentats aux mœurs...*, *op. cit.*, p. 441.

17 MARANDON DE MONTYEL, Évariste, 1904. « Obsessions et impulsions », *Archives d'anthropologie criminelle*, n° XIX, p. 98.

18 MOLL, Albert, 1893. *Les Perversions de l'instinct génital*, Paris, E. Carré, 327 p.

des obsessions, tantôt comme des impulsions, voire comme des « monomanies lubriques »¹⁹. Il est fait aussi une place aux hystériques, puisque, pour un expert comme Henri Legrand du Saulle²⁰, les femmes à la recherche effrénée de « la jouissance des plaisirs vénériens » en font partie²¹. Paul Garnier, au XIII^e congrès international de médecine qui se tient en 1900, livre une sorte d'état des lieux. Il existe, affirme-t-il, des obsessions ou plutôt des syndromes, voire des « stigmates moraux » de la dégénérescence mentale²². Chacun, dans l'univers de la psychiatrie médico-légale, s'accorde à reconnaître que certaines de ces manifestations peuvent provoquer un grand tumulte et un émoi certain, mais nombre d'entre elles sont relativement anodines.

Thoinot, s'adressant à ses étudiants, parle de lugubres histoires et de forfaits monstrueux :

Voici maintenant, Messieurs, la série de crimes sadiques à répétition. Ils appartiennent aux annales criminelles de tous les pays, et vous allez trouver ici à côté de l'Italien Verzeni, l'Anglais Jack l'Éventreur, l'Espagnol Gruyo, et Vacher, le tueur de bergers, un Français [...]

Le midi de la France vient d'être désolé pendant plusieurs années par les crimes d'un individu que le langage populaire baptisa vite de *tueur de bergères*. Cet individu, nommé Vacher, longtemps insaisissable, a pu enfin être pris. Ses forfaits ont été nombreux : de 1888 à 1897, dix-huit sont déjà connus et la liste n'en est pas reconstituée tout entière encore. Il s'attaquait à des

19 BOISSET, François, LACHAUX, Georges, 1894. « Perversions sexuelles à forme obsédante », Évreux, C. Hérissey, 12 p.

20 LEGRAND DU SAULLE, Henri, 1883. *Les Hystériques*, Paris, J.-B. Baillière et fils, p. 586.

21 Sur l'hystérie en général, voir EDELMAN, Nicole, 2003. *Les Métamorphoses de l'hystérique*, Paris, La Découverte, 346 p.

22 GARNIER, Paul, 1900. « Des perversions sexuelles obsédantes et impulsives au point de vue médico-légal », *Archives d'Anthropologie criminelle*, XV, p. 604-643.

enfants rencontrés sur sa route, à des bergers et des bergères de préférence, les assassinait, les violait et les mutilait de façons diverses. Le cas de Vacher, qui n'est, encore, ni complètement connu ni complètement analysé à l'heure actuelle, sera, sans doute, un des plus achevés que compte la criminalité sadique²³.

Nul doute, Vacher est bien un sadique. Sur le corps de ses victimes, il s'est livré au « plaisir de la cruauté ». Ainsi, pour la première fois, la notion de crime sadique est-elle proposée. Bescherelle dans le *Grand dictionnaire classique* avait insisté sur le sang, Larousse sur la douleur et la souffrance, et dans les deux dictionnaires, le plaisir est au cœur de la problématique. Par la suite, dans les prétoires, sera plutôt évoqué le sadisme que la cruauté qui désigne pourtant le penchant à faire souffrir quelqu'un ou à observer la souffrance infligée à autrui, mais sans dimension sexuelle. C'est donc entre 1893 et 1898 que les spécialistes de la médecine légale définissent le sadisme, obligeant magistrats et avocats à le prendre en considération. Pour Alexandre Lacassagne, chargé de l'expertise mentale de Vacher, un acte sadique consiste bien à « faire souffrir autrui pour trouver dans cette souffrance une jouissance sexuelle »²⁴. Pour le grand public, mais aussi pour la communauté des experts, c'est une révélation. Le feuilleton palpitant et sanglant débouche ainsi sur un nouveau savoir. Vacher, comme ceux de son espèce, sont des individus sanguinaires et dangereux qui prennent plaisir à souiller les corps vivants et morts. Rien ne permet de les empêcher d'accomplir leur œuvre morbide, si ce n'est leur arrestation. Dans *Le Matin*, Gaston Leroux écrit « À la veille de l'audience » et interpelle ses lectrices et lecteurs :

Et cependant Vacher est toujours Vacher, c'est-à-dire cet être inexplicable et inexpliqué, au sadisme tellement monstrueux qu'on se demande avec anxiété si l'on a affaire à un fou ou si

23 THOINOT, Léon-Henri, *Attentats aux mœurs et perversion du sens génital*, *op. cit.*, p. 447 et 449.

24 LACASSAGNE, Alexandre, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, *op. cit.*

tant de crimes avoués ne cachent pas une sanglante forfanterie destinée à faire croire à un état mental proche de la folie²⁵.

Les spécialistes de la médecine légale définissent le sadisme à partir de l'exemplarité d'un comportement individuel : « trouver dans une souffrance de degré très variable – tantôt légère, tantôt grave ou d'un raffinement atroce – qu'on fait infliger, qu'on voit infliger ou qu'on inflige enfin soi-même à un être humain, la condition toujours nécessaire, et parfois suffisante, de la jouissance sexuelle : telle est la perversion de l'instinct génital qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de sadisme »²⁶. Vacher est avant tout un tueur de femmes, même s'il a tué, officiellement, une vieille femme, six jeunes filles et quatre garçons, présentés parfois comme des substituts de corps féminins.

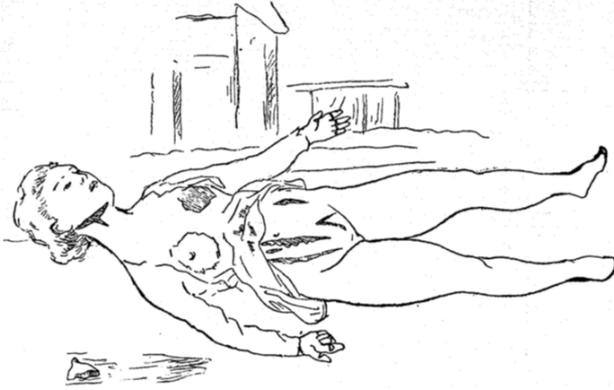
Le crime d'un insensé ou la griffe du monstre ?

Des spécialistes de la violence et des massacres ont souligné que les mobiles invoqués ou les idéologies revendiquées pour commettre des tueries n'étaient pas l'essentiel. Au-delà des justifications, ce qui importe c'est la manière dont le corps de l'autre est traité.

L'affaire dite de Vidauban, dans le Var, l'illustre. La dépouille mortelle de Louise Marcel, âgée de 13 ans a été retrouvée, le 20 novembre 1894, en partie dissimulée, couchée sur le dos, dans une bergerie. Après une tentative de strangulation, elle a été égorgée, des plaies de défense ont été constatées lors de l'autopsie sur les deux mains, elle a été éventrée de son vivant, puis mutilée, les deux seins ont été découpés – l'un remis en place, l'autre jeté au loin –, et elle a été violée. Comme pour les autres victimes, un dessin permet de visualiser la scène et de se rendre compte du saccage corporel.

25 LEROUX, Gaston, *Le Matin*, 24 octobre 1898.

26 THOINOT, Léon-Henri, *Attentats aux mœurs...*, *op. cit.*, p. 441.



2^e AFFAIRE DE VIDAUBAN. — Louise Marcel

Fig. 18 – Alexandre Lacassagne,
Vacher et les crimes sadiques, *op. cit.*, p. 21, BNF.

S'approprier la chair d'autrui, faire souffrir sa victime donne au criminel sadique une satisfaction incomparable. Il faut que sa victime puisse avoir conscience de sa vulnérabilité et de la possibilité où elle se trouve de mourir. Certes, la justice ne veut pas et ne peut pas aller plus loin en 1893, mais deux ans plus tard, la compréhension d'actes cruels s'éclaire d'un jour nouveau. En effet, en 1895, lorsque Jacques Vacher commet son dernier crime, les enquêteurs et les experts veulent restituer ce qui s'est passé. La plupart des victimes, en majorité des femmes, parfois de toutes jeunes filles, mais aussi de jeunes garçons, ont été étranglées et ont eu le cou tranché. Certaines ont été éventrées, d'autres ont eu les parties génitales ou le sein arraché avec les dents. La plupart des cadavres ont été violés.

L'examen mental a rejeté l'irresponsabilité. Vacher ne manifeste ni regret ni remords, il n'a pas de « tares héréditaires » ni « d'épilepsie ». Immoral et irritable, il est, aux yeux des experts, un criminel ordinaire, dans la mesure où il a une claire conscience de ses actes qu'il cherche à dissimuler :

C'est un immoral violent, qui a été temporairement atteint de délire mélancolique avec idées de persécution et de suicide.

L'otite traumatique dont il est porteur semble n'avoir eu jusqu'à présent aucune influence sur l'état mental de l'inculpé. « Vacher, guéri était responsable quand il est sorti de l'asile Saint Robert. ». Ses crimes sont ceux d'un antisocial sadique, sanguinaire qui se croyait assuré de l'impunité grâce au non-lieu dont il avait bénéficié et à sa situation de fou libéré.

Actuellement, Vacher n'est pas un aliéné, il simule la folie. Vacher est donc un criminel. Il doit être considéré comme responsable, cette responsabilité étant à peine atténuée par les troubles physiques antérieurs.

Alexandre Lacassagne, *Vacher l'éventreur
et les crimes sadiques, op. cit., p. 8*

Tous ceux qui ont tenté d'expliquer le geste ont convenu que le mal existait et que Vacher avait donné naissance à une nouvelle lignée de criminels. Tueur « en série » fin de siècle, il a commis onze assassinats, dont il reconnaît la paternité. Le juge d'instruction se persuade assez vite que ce nombre est incomplet et qu'il pourrait presque être multiplié par deux, levant ainsi le mystère de crimes restés inexplicables et impunis. Considéré dès l'enfance comme « méchant », réformé du service militaire, auteur d'une tentative de suicide et d'actes brutaux, partout où il passe, Joseph Vacher semble laisser de terribles scènes de crime et la désolation s'emparer des esprits.

Aux yeux des experts, Joseph Vacher n'est pas un monstre situé en dehors de l'humanité, mais un assassin presque ordinaire dans la mesure où il a « une claire conscience de ses actes qu'il cherche à dissimuler. » Ce n'est pas un personnage ténébreux ou incroyable, mais un être presque banal et commun. Pour autant, s'il n'est pas un génie du crime, il est bien un individu sanguinaire et dangereux qui prend plaisir à souiller les corps vivants et morts.

Après avoir quitté le 13 avril 1894 l'asile Saint-Robert, Vacher se rendit à Saint-Genis-Laval, puis il se dirigea vers Grenoble en passant à Beaurepaire (Isère).

C'est dans cette commune que, le 20 mai 1894, il a assassiné, puis violé Eugénie Delhomme, âgée de 21 ans. Elle passait seule, le soir, dans un chemin isolé. Il se jeta sur elle, l'étrangla, puis lui coupa la gorge avec un couteau, la frappa violemment au ventre à coups de soulier et lui arracha une partie du sein droit. Il transporta ensuite sa victime, dont il avait déchiré les vêtements derrière une haie et la viola.

Le corps ne fut découvert que le lendemain.

[...]

Dans la matinée du 24 août 1895 à Saint-Ours (Savoie) il égorge dans sa maison la dame veuve Morand, âgée de 58 ans, et la viole, puis il s'enfuit après avoir fermé la porte à double tour et enlevé la clé. On voit sur les vêtements de la victime des taches d'huile. Or, dans le sac de Vacher, on a trouvé un flacon d'huile dont il n'a pu indiquer l'emploi et les médecins experts ont pu se demander si Vacher, qui avoue le viol, n'avait pas en réalité pratiqué sur sa victime un attentat plus odieux encore.

[...]

Après avoir traversé les départements de l'Ain et de l'Isère, il passe dans la Drôme et le 22 septembre, il égorge à Truinas, d'un coup de couteau qui tranche le cou jusqu'à la colonne vertébrale, la jeune Aline Alaise, âgée de seize ans. Il pratique sur son corps quelques mutilations et un commencement d'éventration. Dérangé dans sa sinistre besogne, il dut abandonner sa victime...

Acte d'accusation.

L'Affaire Joseph Vacher devient le point de départ d'une interrogation sur le sens du crime, la portée de la criminologie, les systèmes de représentations et de perceptions d'une époque troublée par « l'insensé ». Le travail de la justice, en prêtant de plus en plus attention à chaque criminel, singularise le crime et cherche à aller plus loin en obtenant non pas de simples aveux, mais une confession. Trois experts, Alexandre

Lacassagne, professeur de médecine légale et directeur des *Archives d'Anthropologie criminelle*, Auguste Pierrern, professeur de clinique des maladies mentales, médecin en chef de l'asile départemental de Bron et Fleury Rebatel, directeur d'une maison de santé, examinent Vacher à plusieurs reprises, à Belley le 16 décembre 1897, puis à la Saint-Paul de Lyon de janvier à mai 1898. Dans ce document, les experts retracent le parcours militaire de Joseph Vacher, reviennent sur son séjour à l'hôpital de Besançon, et sur sa première tentative criminelle, une fois rendu à la vie civile et sorti de l'établissement de soin :

Quoi qu'il en soit, la tentative d'assassinat suivie de suicide qui constitue l'affaire de Baume-les-Dames n'a pas très nettement le caractère d'un acte délirant. Il semble plutôt le fait d'un homme violent et vindicatif, rendu furieux par les dédains imprévus d'une fille qu'il croyait bien à lui et peut-être aussi par l'alcool, si les dires du témoin Loyonnet sont exacts. L'acte d'ailleurs a lui-même été prémédité, comme le prouve nettement l'achat du revolver. On se trouve donc en présence d'un de ces crimes passionnels pour lesquels l'opinion publique se montre d'ordinaire assez indulgente.

Rapport d'expertise

Joseph Vacher²⁷, habité par la « rage du crime », tente à plusieurs reprises d'apparaître comme un individu capable de raisonner, de revenir par la pensée sur ses crimes et de s'interroger sur sa « maladie », à la fois face à Alexandre Lacassagne, mais aussi face à ses juges, dans l'enceinte de la cour d'assises²⁸. Vacher en discutant de sa folie se présente comme plus proche du malade que du fou monstrueux et de la sorte ne saurait appartenir à une lignée de criminels

27 Voir notamment l'une des dernières synthèses dues à CHEVRIER, Olivier, 2006. *Crime ou folie : un cas de tueur en série au XIX^e siècle. L'affaire Joseph Vacher*, Paris, L'Harmattan, 198 p. Voir Marc Renneville, qui a donné le livre de référence, pouvant être considéré comme définitif : *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série*, *op. cit.*

28 BOUCHARDON, Pierre, *Vacher l'éventreur*, *op. cit.*, p. 208.

distincts du reste de l'humanité. Malgré l'horreur des crimes, Joseph Vacher se présente bien comme un être humain, mais atteint, de temps à autre, des « effets de rage » qui lui brouillent l'esprit et lui font perdre momentanément sa santé d'esprit.

Certains, dont les experts, diront que c'est un simulateur, mais lorsqu'il est interné à l'asile de Saint-Robert, il simule la guérison et non la folie pour pouvoir sortir. Lorsqu'il passe aux aveux, il ne reconnaît que les crimes commis après son affectation comme soldat. Pour Alexandre Lacassagne, tout est contenu dans cette argumentation. Le système des accès de rage n'est qu'un subterfuge pour échapper à la justice.

Mais pourquoi Vacher n'a-t-il jamais fait des aveux sur les quinze ou seize autres crimes ? Quand on l'a interrogé sur ce point, il s'est renfermé dans le mutisme. Un matin à la prison Saint-Paul, je lui ai parlé de l'affaire de Varacieux, de l'assassinat de la petite Olympe Buisson. Vacher écoutait, la tête inclinée, les mains derrière le dos. Tout à coup, j'ai cru qu'il allait répondre. Il m'a étrangement fixé, a haussé les épaules et s'est promené dans la cellule. Puis, vivement « Sachez que je suis aussi fin que vous. Je ne dis que ce que je veux dire. Je n'ai que trop parlé. Consultez mes interrogatoires devant le juge. C'est fini, je n'ajouterai plus rien ».

Il est plus que probable, pour tous ceux qui ont étudié le dossier, que Vacher a commis plusieurs assassinats avant son entrée au régiment. Que l'on relise les résultats de l'enquête à propos des crimes de Joux, de Chambérac, et surtout celui de la petite Olympe Buisson, le 29 septembre 1890. Ce dernier porte vraiment la marque sadique et la signature de Vacher. Nous sommes convaincus qu'il en est bien l'auteur. Mais dans le triage qu'il a fait pour ses aveux, Vacher n'a pas voulu faire figurer les crimes antérieurs à son entrée au service militaire (assassinats, pédérastie). Il n'est plus possible alors de faire jouer un rôle aussi important au projectile, à l'aliénation constatée, au séjour dans deux asiles.

Alexandre Lacassagne, « État d'âme de Vacher », dans *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, op. cit., p. 284.

Joseph Vacher dira et écrira : « Je suis anarchiste, mais anarchiste à ma manière », autrement dit il est l'anarchiste de Dieu, puisque ce dernier l'a protégé, empêchant qu'il soit arrêté pendant quatre ans. Joseph Vacher se livre à plusieurs reprises à l'introspection. Le retour qu'il accomplit sur lui afin d'expliquer son passage à l'acte a pour visée de lui donner une cohérence et trouver dans l'enfance des causalités qui expliquent les crimes de l'âge adulte. Le fait d'avoir été mordu par un chien, d'avoir une balle de revolver restée lovée dans le crâne, d'avoir connu d'autres événements traumatiques permettraient de comprendre les crises de « rage » qui s'emparent de lui. Cette reconstruction d'un itinéraire, Vacher la met lui-même en scène lors de ses interrogatoires comme l'attestent les divers procès-verbaux. Elle se poursuit avec les cahiers que lui fournit Alexandre Lacassagne, comme l'a montré Philippe Artières publiant le « livre de la vie coupable » de Joseph Vacher et d'autres criminels²⁹. Il n'en reste pas moins que le crime reste inaccessible et son auteur, qui n'est ni un insensé ni un monstre, constitue bien une énigme³⁰.

*

Une grande partie des débats porte sur la folie de Joseph Vacher. Des témoins restituent ses propos aux allures de confidence : « Je ne suis pas fou, mais je suis obligé de faire le fou, sans cela on me ferait passer à la Cour d'assises »³¹. Pour une partie de l'opinion publique et la plupart des experts, Joseph Vacher a choisi un mode vie sans contrainte, mais son procès ne bénéficie pas d'un traitement médiatique remarquable. Le 27 octobre, par exemple, *Le Matin* titre à la

29 ARTIÈRES, Philippe, 2000. *Le Livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 425 p.

30 ZAGURY, Daniel, ASSOULINE, Florance, *L'Énigme des tueurs en série*, op. cit.

31 LACASSAGNE, Alexandre, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, op. cit. p. 6.

une « Dreyfus à l'île du Diable », reléguant le compte rendu du procès de Joseph Vacher dans les pages intérieures. Pour ne pas être arrêté comme vagabond, il avait toujours sur lui suffisamment d'argent. De même, une fois un crime commis, il dissimulait le corps de sa victime, ce qui lui permettait de mettre une très grande distance entre le lieu du supplice et lui, inaperçu et insoupçonné. Cet assassin insaisissable qui est-il en réalité s'il n'est pas fou? Pour le docteur Maurice de Fleury, convoqué par Alexandre Lacassagne, il est une sorte d'anormal :

L'excès même de ses forfaits doit le sauver de la main du bourreau ; s'il n'avait à sa charge qu'un assassinat, on le condamnerait mort sans même lui faire subir d'examen médico-légal, mais il a tant de fois assouvi sa manie effroyable, et cela sans motif plausible, pour rien, pour le plaisir, qu'il faut le traiter comme une brute à la conscience confuse. Nous dirons donc qu'il n'est qu'à demi responsable, qu'il doit bénéficier des circonstances atténuantes, mais que, pour la sécurité publique, il ne devra plus jamais être mis en liberté. Il sera condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Maurice de Fleury, *L'Âme du criminel*, Paris, Félix Alcan, 1898, cité par Alexandre Lacassagne, *Vacher l'éventreur*, *op. cit.*, p. 288.

Son mode opératoire ne relève pas seulement d'un passage à l'acte soudain, d'une pulsion spontanée et irrépressible, mais bien d'une intention. Aujourd'hui, nul doute qu'il serait rangé dans la catégorie des psychotiques, accomplissant d'épouvantables gestes, se livrant au saccage des corps, ne trahissant aucune empathie ni remords, mais toujours animé par la volonté de recommencer et d'échapper aux poursuites. De la sorte, criminel complexe, il ne peut être classé dans une catégorie unique. À une exception près qui a conduit à la tentative de suicide, Vacher ne connaissait pas ses victimes. C'est fortuitement qu'il les rencontre, portant son dévolu sur les bergères ou les jeunes bergers qui se tiennent par la force des choses à l'écart des hameaux et des villages. La

composante perverse s'avère indéniable et lorsque Vacher, tueur de femmes, ôte la vie à ses victimes, son geste répétitif prouverait, selon les contemporains, « l'indifférence du meurtrier »³². Faisant preuve d'un appétit génésique, il lui faut toujours de la « chair fraîche ; il lui faut même l'éventration et les mutilations pour apaiser cette faim »³³.

32 Daniel Zagury ne dit pas autre chose : « Ces tueurs en série ont donné la mort sans haine consciente, mais dans l'indifférence, à un sujet qui n'était rien pour eux, en retrouvant un sentiment de surpuissance grandiose », *L'Énigme des tueurs en série*, *op. cit.*, p. 189.

33 LACASSAGNE, Alexandre, *op. cit.*, p. 288.

Troisième partie
Explorations :
à la recherche des monstres
contemporains

Chapitre 5

L'addiction à la haine des femmes ?

Henri Vidal n'est ni un ogre ni un monstre et pourtant, à l'orée du xx^e siècle, il est bien dépeint comme un homme violent qui brise les codes de la violence admise et suscite la curiosité des observateurs sociaux et des faits-diversiers. Ses crimes tiennent en haleine l'opinion publique¹. *Le Petit journal* évoque le 31 décembre 1901 « l'auteur du crime d'Eze », formule qui sert de titre à l'article. Le mercredi 1^{er} janvier, la rumeur et les journalistes pensent que Vidal est sans doute responsable du crime de Cannes relaté en détail peu de temps auparavant dans les colonnes du *Petit Journal*. On lui attribue aussi celui de Marseille et d'une manière générale tous les crimes sanglants et mystérieux commis le long du littoral. Les lecteurs apprennent aussi qu'Henri Vidal a fait des aveux : il reconnaît la paternité du crime d'Eze et celui de la rue Saint-Siagne contre Joséphine Moréno. Le 4 et le

1 Sur Henri Vidal voir en particulier, *Vidal, le tueur de femmes*, rapport d'expertise établi par MM. les Drs A. Lacassagne, J. Boyer et F. Rebatel, Lyon, A. Stork, 1902, 54 p. et ARTIÈRES, Philippe, KALIFA, Dominique, 2001. *Vidal le tueur de femmes*, Paris, Perrin, 271 p.

6 janvier 1902, jour où le journal passe de 4 à 6 pages, les titres sont toujours identiques. Le 7 et le 8 janvier, pas de modification. En revanche, le jeudi 9, changement de titre : « L'assassin des femmes » remplace « L'auteur du crime d'Eze ». Mais la formule ne semble pas assez pertinente, la rédaction tâtonne, et, finalement, le lendemain, le surnom définitif est trouvé : Vidal devient « Le tueur de femmes »². Une douzaine d'années plus tôt, un assassin qui s'en prenait indistinctement à des hommes, des femmes et des couples, pour les détrousser ou s'emparer de leurs économies, désigné comme le meurtrier de Pont-à-Mousson, avait été surnommé, afin de frapper l'imagination, « Dauga, le tueur de femmes ». Une plainte lui attribua dix victimes³.

En 1902, l'édition du *Matin*, contenant les derniers télégrammes de la nuit, livre aux lectrices et aux lecteurs le verdict de la cour d'assises de Nice. Selon l'éditorialiste, Vidal, le « tueur de femmes », illustre une époque délétère. À lire la presse et un certain nombre d'essayistes, la période est troublée, les villes deviennent tentaculaires, Paris est surpeuplé, les scandales politico-financiers se multiplient, la gronde sociale ne cesse d'enfler, les tensions entre les cléricaux et les anticléricaux sont vives, l'antisémitisme de Drumont et consorts attise les haines, d'autres événements encore, donnent aux contemporains le sentiment que le « spectre de la décadence » est bien parmi eux. De la sorte, rien d'étonnant à ce qu'un monde crépusculaire enfante des monstres. Vidal, le « tueur de Nice » fait partie des « êtres repoussants » et des « gnomes monstrueux ». Il en est même le représentant le plus terrible. Ses crimes hideux l'attestent. Aussi « l'atmosphère

2 CHAUVAUD, Frédéric, 1991-3. « Les figures du monstre dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, juillet-septembre, tome 21, p. 243-253. Le journal *La Presse* choisira « L'Égorgeur du Sud ».

3 *Les dix crimes de Dauga, le tueur de femmes. Jugement et condamnation à la peine de mort*, Paris, s.d., L. Baudot, 2 planches.

dans laquelle nous vivons est parfois tout imprégnée de l'odeur âcre de la mort, et nos yeux ne voient plus souvent qu'à travers une buée rougeâtre ». Vidal n'est qu'une pièce du dérèglement mondial, selon les journalistes du *Matin* dont le lamento ne se limite pas à la France. Les accidents à répétition, la nature déchaînée et d'autres éléments donnent le sentiment que « c'est le monde entier qui semble frappé de folie, c'est tout le système nerveux de l'humanité qui semble subir un détraquement morbide »⁴. L'auteur de l'article semble se faire le porte-parole d'un sentiment collectif : le monde occidental est entré en décadence, l'époque est à la noirceur psychique, les esprits sont hantés par de sombres pensées parfois proches de la folie, la tuberculose et la syphilis rongent les corps et détachent la chair des os tout en s'infiltrant dans les cerveaux. Sans aller jusqu'à adopter ce tableau, des tribunaux sont persuadés qu'Henri Vidal est bien possédé par une idée fixe, que les vols commis, souvent dérisoires, ne peuvent expliquer le passage à l'acte et que l'assassin est le produit de son époque.

Un nouveau Pranzini : un même mode opératoire

Dans la mémoire collective existent de grandes figures criminelles. Elles sont présentées comme les fondateurs d'une lignée. Très tôt, Vidal a été dépeint comme un avatar de Pranzini, tueur de femmes⁵. L'éditeur Baudot publie en 1902 un quatre pages intitulé *L'Égorgeur de femmes. Un nouveau Pranzini*. Les similitudes ne sont pas exactes, mais peu importe. Le crime de la rue Montaigne a été la grande affaire de l'époque.

4 LAUZANNE, Stéphane, « Ça craque », *Le Matin*, 6 novembre 1902.

5 VOIR CHAUVAUD, Frédéric, *L'Affaire Pranzini. Aventurier, Don Juan... et tueur de femmes ?*, *op. cit.*



Fig. 19 – Le crime de la rue Montaigne
Gravure Henri Meyer, s.d. (vers 1887)
Paris Musées – Musée Carnavalet

Henri Pranzini a été condamné en 1887 pour avoir tué plusieurs femmes de manière quasi simultanée : Mme de Montille, une demi-mondaine, dépeinte comme une courtisane au grand cœur ; sa « dame de compagnie » et une fillette. Le crime a horrifié l'opinion publique, car les victimes ont été tuées à l'arme blanche avec une violence inouïe. Paul Brouardel, directeur de la morgue, dit au procès qu'elles ont été assassinées avec la « science du boucher ». D'autres pièces visuelles sont commentées ou circulent : la photo de l'assassin, le plan de la scène de crime.

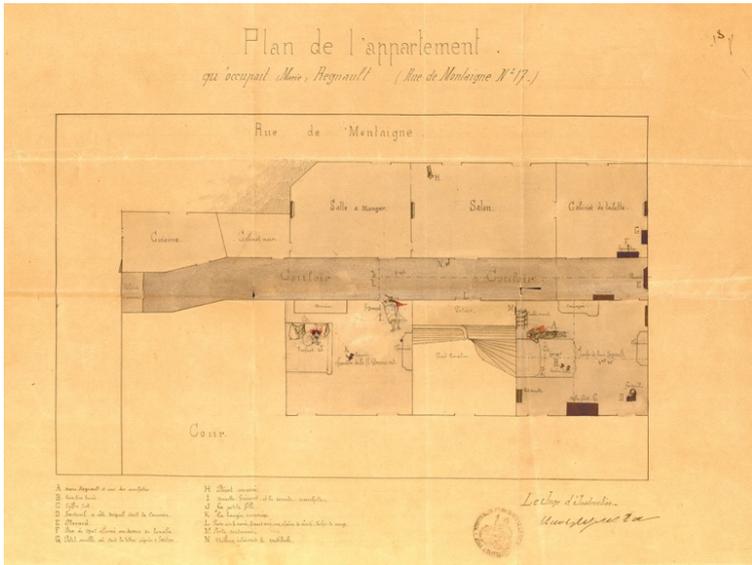


Fig. 20 – La scène de crime – Trois cadavres de femmes.
Archives de Paris, D 2U8-223.

Dans ses mémoires, publiées dans les années 1890, un président d'assises, devenu président de chambre à la cour d'appel de Paris, affirme que dans certaines enquêtes le premier rôle appartient au médecin légiste, au moins à deux reprises : pendant l'enquête, lorsqu'il lui est dévolu d'examiner les cadavres et au moment du procès quand il lui appartient de rapporter ses conclusions et de répondre aux questions que l'accusation ou la défense veulent éventuellement poser. Une des grandes qualités de Paul Brouardel était de ne pas surinterpréter et d'échafauder des théories ou de faire voir des traces là où il n'y avait rien. Dans ses rapports écrits, il se montre capable d'utiliser un vocabulaire accessible. Dans son rapport sur l'examen du corps de madame de Montille, il écrit que la chemise de nuit semble avoir été « plongée dans un bain de sang » et qu'ailleurs, dans la chambre, le sang est tantôt « rutilant », tantôt « foncé ».

Le lendemain, le 18 mars, de 13 heures à 16 heures, Paul Brouardel, procède à l'autopsie des cadavres conservés dans le « frigorifique » de la morgue. Installée sur l'île de la Cité, derrière le chevet de Notre-Dame, quai de l'Archevêché, depuis 1864, la morgue fut, au XIX^e siècle, l'attraction du Tout-Paris. Les badauds, les touristes et de jeunes enfants y défilaient. Les cadavres non identifiés, en particulier ceux des noyés et des victimes anonymes de meurtre, y étaient exposés derrière des vitrines, pour permettre leur identification. Désormais, les cadavres sont présentés dans une salle des morts. On reconnaît la morgue à son entrée qui ressemble à un temple grec en miniature, mais, désormais une salle spéciale, entièrement réfrigérée, voulue par Brouardel et inaugurée en 1882, accueille les dépouilles mortelles et permet de se protéger des « germes putrides ». C'est là que les trois victimes de la rue Montaigne ont été déposées, éloignées de la curiosité morbide du public. Et pourtant un employé indélicat introduira un photographe et les trois dépouilles mortelles seront exhibées dans plusieurs journaux. Complétant les observations de la veille, Paul Brouardel rédige un rapport de 26 pages, comprenant les résultats de quelques expériences menées un peu plus tard pour répondre point par point aux questions posées par Adolphe Guillot, le magistrat instructeur. Concernant le cadavre de Mme de Montille, il écrit qu'il s'agit de celui d'une femme vigoureuse, grande, âgée de 39 ans, complètement « exsangue ». Il ajoute, et la phrase, terrible, fera le tour de la ville, sera reprise dans les comités de rédaction et touchera profondément le lectorat : « les muscles du visage, contractés, ont gardé l'expression de la plus vive terreur ». La formule qui ne s'embarrasse pas d'un vernis savant dit assez l'horreur du crime et la frayeur indicible des derniers instants. Les enseignements de « l'ouverture du corps », c'est-à-dire de l'autopsie, n'apportent guère de lumières nouvelles si ce n'est que tous les organes examinés s'avèrent sains : l'estomac, le

foie, la vésicule biliaire, la rate, les reins, les intestins, l'utérus, les ovaires...

La tête de chacune des trois victimes a pratiquement été séparée du tronc et dit l'extrême violence du crime. Le rapport d'autopsie contient de nombreux détails qui ne cherchent pourtant pas à susciter l'indignation, mais à restituer, de façon brute, ce qui s'est passé. La fillette n'a pas été « décapitée par un seul coup ». L'examen de l'avant-bras montre qu'elle a essayé de se protéger, sans doute dans un réflexe ultime, mais les « sections successives destinées à opérer la décollation ont laissé quatre empreintes sur le poignet », pendant que le meurtrier maintenait la tête appuyée sur l'oreiller. Il n'est guère besoin de faire un autre commentaire pour que chacun puisse se représenter la scène. L'assassinat de l'enfant et la manière dont sa mort est intervenue ont choqué l'opinion publique. En matière criminelle, les sensibilités collectives et les sentiments à l'égard de l'enfance changent en profondeur à partir des années 1880 et l'agression violente d'une fillette ou d'un garçonnet est en train de dépasser, dans le mouvement de désapprobation de la société vis-à-vis du crime, le parricide. En effet, dans les perceptions communes, rien n'égalait dans l'horreur et l'indignation « la mort du vieux »⁶. Tuer un de ses parents était considéré comme l'action criminelle la plus épouvantable. Au-dessus se trouvait toutefois l'assassinat du chef de l'État, considéré comme le père de la Nation. Le législateur avait aménagé un supplice particulier, abandonné en 1832; l'auteur d'un parricide avait la tête recouverte par un voile noir et avant de lui placer la tête dans la lunette de la guillotine, on lui sectionnait à l'aide d'un couteau le poignet droit. Toutefois, en quelques décennies, l'attention portée aux enfants change⁷ et à la fin du XIX^e siècle les exigences

6 LAPALUS, Sylvie, 2004. *La Mort du vieux. Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 633 p.

7 ROLLET, Catherine, 2001. *Les Enfants au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, coll.

nouvelles – l'enfant doit être protégé et les parents maltraitants sanctionnés – s'imposent et l'enfant devient « un bien rare ».

Les deux autres victimes ont connu un sort tout aussi effroyable. L'une a été précipitée à terre au point que le choc lui a fracturé une incisive; elle s'est reçue sur les genoux, ce qu'attestent des taches brunes correspondant à un enduit appliqué sur le parquet, et puis, dans cette position, elle a reçu plusieurs coups fatals qui ont entaillé deux vertèbres cervicales, tranché la moelle épinière et coupé les carotides. La troisième, Mme de Montille, a été victime soit d'un seul coup qui lui a découpé l'aisselle droite, puis le cou, larynx et vaisseaux compris, soit, plus vraisemblablement de deux coups, le second étant mortel. Le médecin légiste confirme que l'arme du crime n'est pas un rasoir, car le tranchant se serait ébréché sur l'os et qu'il n'a relevé aucune trace de ce type, puis il ajoute, et l'argument aura une portée considérable, qu'il n'a jamais vu une telle similitude entre toutes les plaies, ce qui veut dire qu'il s'agit de la même arme tenue par la même main.

Quant aux victimes de Vidal, elles ont été égorgées à l'arme blanche. En effet, le 25 novembre 1901, à Nice, il accoste une fille galante vers deux heures du matin, et se fait conduire chez elle. Et, tandis que Joséphine Moréno cherche à éclairer sa chambre, il la poignarde. Il récidive le 6 décembre, puis, le 10 puis encore le 22 décembre contre Getrude Hirschbrunner, demoiselle de magasin, qui avait pris place dans le compartiment d'un wagon du train de la ligne Nice Menton : « Il se précipite sur elle, l'égorge, jette son corps sur la voie, se précipite derrière lui, le transporte sur le talus, puis revient à pied jusqu'à Nice ». Pour les contemporains, il y a bien un corps à corps entre l'assassin et sa victime. Il ne tue pas en gardant ses distances comme peut le faire quelqu'un

« Vie quotidienne », 265 p.

qui utilise une arme à feu. Il y a un contact direct avec ses victimes. C'est une manière de s'approprier à la fois leur corps et leur vie. La jeune Suissesse, travaillant dans un magasin de chaussures, assassinée dans le train 193, a été frappée à de nombreuses reprises à l'aide d'un couteau de boucher. La description de la scène de crime, reprise dans plusieurs périodiques, fait état de larges taches de sang couvrant la banquette, les coussins et le plancher. Lorsque le cadavre, projeté sur la voie puis dissimulé derrière un buisson, fut découvert, « la malheureuse avait l'artère carotide tranchée; la tête ne tenait plus au corps »⁸. Pour les enquêteurs, le vol ne saurait être le mobile du crime. Ils sont troublés. Le tueur a fait preuve d'une rage inexplicable comme si, susurrent quelques voix, il était sorti tout droit de l'enfer.

Un criminel peint par lui-même

Des journalistes soulignent fortement, notamment dans *Le Journal*, comme s'il fallait s'en étonner ou s'en moquer, que Vidal a beaucoup écrit en prison. Manifestement, il se pique de littérature. Il est vrai qu'il remplit quatorze cahiers à la calligraphie soignée. Pendant quelques heures, l'opinion publique est persuadée qu'il est un véritable poète; les vers qu'il compose impressionnent, jusqu'au moment où l'on découvre qu'il s'agit d'un passage du *Misanthrope*.

8 *Le Petit Journal*, 24 décembre 1901.



Fig. 21 et 22 – Portraits dessinés de Vidal,
Le Matin, 4 novembre 1902 et *Le Petit Journal*, 6 novembre 1902.

Les experts diligentés pour examiner le meurtrier précisent dans leur rapport quelle a été leur démarche. Selon eux, il existe sans doute une « tare héréditaire », mais qui n'a qu'une faible influence sur son libre arbitre. De constitution délicate, il a connu plusieurs maladies, a été secoué par une fièvre typhoïde, a contracté le paludisme au Soudan, a consommé de l'absinthe. Mais, pour éclairer le diagnostic médical, il leur fallait obtenir un dossier le plus complet possible qui ne pouvait

se limiter au recueil de témoignages ou aux conversations avec Vidal. Et l'autobiographie des criminels a occupé, pendant une vingtaine d'années, une place singulière dans l'enquête des magistrats instructeurs puis, un siècle plus tard, dans les investigations des chercheurs. En 1986, Philippe Lejeune, spécialiste des journaux intimes, des écrits de soi, aussi bien des lettres que des brouillons, et des autobiographies, avait ouvert la voie et montré l'existence d'un nouveau champ d'enquête⁹. Auparavant Michel Foucault, puis, plus tard, Philippe Artières¹⁰ ou Marc Renneville¹¹ en ont fait le cœur de leur démonstration, débusquant dans les mots, les conditions de production et de réception des écrits, un accès privilégié à l'âme des assassins. Le docteur Joseph Grasset, auteur d'un livre à succès, *Traité pratique des maladies du système nerveux*¹², promoteur de la neuropathologie, et inventeur de la théorie des demi-fous et demi-responsables, s'était interrogé sur la portée des écrits criminels, en particulier ceux d'Henri Vidal :

Parfois, on peut même dire souvent, les criminels fournissent eux-mêmes, sur eux-mêmes, des documents de première importance. Sans doute, dans leurs écrits, en prose ou en vers, il faut faire la part du mensonge, de la simulation, du besoin et du désir de se défendre, encore plus de la gloriole, de l'étalage, de la prétention... mais, même dans ces manifestations, il y a des traits de leur esprit, des stigmates de leur cerveau qui apparaissent à travers la prose ampoulée ou les vers mirlitonesques de leurs écrits

9 Du moins s'agit-il du premier article dans une revue reconnue et non dans une publication confidentielle d'un laboratoire universitaire : LEJEUNE, Philippe, 1986. « Crime et testament. Les autobiographies de criminel au XIX^e siècle », *Cahiers de sémiotique textuelle*, n° 8-9, p. 73-98.

10 ARTIÈRES, Philippe, 2000. *Le Livre des vies coupables*, Paris Albin Michel, p. 11-37.

11 Voir chapitre précédent.

12 L'ouvrage a connu trois éditions, la plus complète avec figures et planches, est celle de 1886, Montpellier-Paris, Camille Coulet – Adrien Delahaye & E. Lecrosnier, 1096 p.

et qui apportent un utile et vigoureux appui à celui qui cherche la solution du problème angoissant de la responsabilité.

Joseph Grasset, Préface,
Les Criminels peints par eux-mêmes, op. cit., p. XII.

Alexandre Lacassagne, le grand maître de la médecine légale lyonnaise, le directeur des *Archives d'Anthropologie criminelle*, avertit les membres de la société judiciaire et, au-delà, les lectrices et lecteurs sur la portée de ces autobiographies singulières et sur ce que chacun, de l'aliéniste, comme lui-même, au magistrat, peut en tirer :

Après quelques hésitations au début, Vidal a bien voulu écrire de longs mémoires. C'est une autobiographie dans laquelle il a raconté son existence, les faits principaux sur lesquels nous provoquions des développements, les circonstances des différents crimes. Bien qu'il parle souvent de sa bonne foi et de son entière sincérité, nous ne pouvons accepter comme exactes toutes les assertions qui y sont contenues. On y trouve d'étranges contradictions, des explications naïves, des mensonges enfantins, des conceptions absurdes. Mais il y a des événements confirmés par la procédure même, et dont le récit par Vidal explique avec plus de précision sa psychologie, fait comprendre l'état de son intelligence ou de ses sentiments.

Vidal, *Le tueur de femmes*, Rapport,
Lyon-Paris, A. Storck & Cie, 1902, p. 2.

En 1912, Raymond Hesse, avocat et auteur d'un livre sur l'enfance coupable, illustré par Poulbot, reprend le dossier et publie un ouvrage intitulé *Les Criminels peints par eux-mêmes*. Pour lui, il existe deux grands ressorts au passage à l'acte : l'argent et le sadisme¹³. Mais il est possible de nuancer et d'affiner le classement. Aussi considère-t-il, par commodité, qu'on peut retenir six mobiles correspondant à six types criminels : l'argent, le sadisme, l'apostolat, la vengeance, la femme, les lectures. Chaque mobile peut être occasionnel et

13 Sur l'invention du crime sadique, voir le chapitre 4.

unique, mais peut se muer en adaptation, puis en assuétude. Ces six mobiles ne sont pas qualifiés de troubles addictifs, mais, quand ils dépassent un certain seuil, ils se muent en « maladies du cerveau ». Pour Raymond Hesse, Henri Vidal se range dans la catégorie des sadiques, de ceux qui ne peuvent s'empêcher de faire le mal, au même titre que Vacher le tueur de bergères, Mesnesclou, l'assassin d'une fillette ou encore Soleilland, l'assassin de la petite Marthe Erbeling.

Vidal fut condamné à mort par la Cour d'assises de Nice, le 5 novembre 1902. Jusqu'à 35 ans, il n'a commis que de menus délits. Il appartenait à une bonne famille et sa mère tenait un hôtel à Hyères. Lui-même avait préparé Saint-Cyr et prétendait avoir découvert un ballon dirigeable. Doué d'une ambition médiocre, il se fit maître d'hôtel. Il servit dans divers établissements, et partit ensuite au Soudan surveiller le travail des nègres. En dernier lieu, il était établi marchand de volailles. Il vivait seul à Beaulieu, sans femme et sans maîtresse, ne payant pas ses fournisseurs, et se disputant avec ses clients.

Il avait horreur du sang et ne pouvait tuer lui-même les volailles qu'il allait vendre. Soudain en moins d'un mois, Vidal tue quatre femmes. Ce sont de pauvres filles galantes qu'il égorge pour voler. Malgré l'absence de profit qu'il en retire, Vidal continuera méthodiquement son rôle de Barbe Bleue. Il prétendit pour sa défense avoir contracté la haine des femmes à la suite de chagrins d'amour.

Le sadisme plus que la cupidité semble être le mobile de ses actes.

Le 26 novembre 1901, Vidal accoste avenue de la Gare, à Beaulieu, une fille galante, Joséphine Moréno. Il rentre chez elle et lui plante dans le dos un couteau de cuisine, puis effrayé, il s'enfuit. Le 6 décembre, à Marseille, il essaie de renouveler son acte sur une fille galante, Louise Guinard, puis il s'enfuit après avoir commis ce second crime aussi inutile que le premier.

Quatre jours après, à Toulon, il tue d'un coup de couteau entre les deux épaules, une fille rencontrée au café.

Enfin, le 22 décembre, il recherche une nouvelle victime sur le quai de la gare de Nice.

Voyant monter en wagon une jeune fille seule, Gertrude Hirschbruner, demoiselle de magasin, il prend le train, arrivé à Eze, il se jette sur sa compagne, l'égorge, lance le cadavre par la portière, saute du train en marche au risque de se tuer et va dévaliser sa victime sur le talus du chemin de fer.

C'est au seul point de vue des écrits que Vidal nous intéresse. Son œuvre, malgré son abondance, est beaucoup moins intéressante que celle de Vacher. En prison, Vidal a rempli quatorze cahiers d'une écriture lisible et correcte. Nous en devons l'analyse au docteur Rebatel, qui examina l'assassin.

Les mémoires proprement dits s'arrêtent au milieu du troisième cahier. Les autres sont remplis de redites et de développements.

La caractéristique de cette œuvre est d'être remplie de fausse sentimentalité et d'exagérations.

Vidal se donne comme un persécuté victime de son frère et de sa mère. Il écrit : *foncièrement bon comme je l'étais et incapable de faire du mal à une mouche.*

Cette sentimentalité n'a que lui-même pour objet.



Fig. 23 – Le lavage des sables aurifères à Boundou.
Dessin exécuté dans sa prison par Henri Vidal,
le tueur de femmes.

Dans son récit, Vidal passe très vite sur l'essentiel et insiste sur l'accessoire.

Les crimes sont racontés et expliqués en quelques lignes : « Je vis rouge... un nuage multicolore me passait devant les yeux, une leur rougeâtre me passait devant les yeux ».

Préoccupé d'excuser ses crimes, il cherche à établir que son séjour au Soudan lui a fait contracter l'habitude de l'absinthe et insiste sur les souffrances qu'il a endurées dans ce pays.

Il raconte, par exemple, et ceci montre son exagération : « Avoir eu à la jambe à la suite d'une piqûre de guêpe une plaie si effroyable que les chairs tombaient en putréfaction ».

Or, aucune trace de cicatrice ne se retrouve sur cette jambe.

Ces observations sont rédigées avec une emphase niaise, avec des souvenirs de roman-feuilleton, ses lectures favorites.

Vidal a pris au sérieux son talent littéraire. Il s'est cru poète et a composé des vers fort médiocres. Il présenta même au docteur Lacassagne, comme étant son œuvre personnelle, la copie d'une tirade fameuse du *Misanthrope*.

Ce maniaque inintelligent ne retiendra pas davantage notre attention.

Raymond Hesse, « Vidal, le tueur de femmes, 1902 »,
dans *Les Criminels peints par eux-mêmes, op. cit.*

Si avec Vacher, l'éventreur de bergères, les questions expertales ont pris une place importante, elles franchissent un degré avec Vidal l'égorgeur : nul doute pour les acteurs du procès qu'il est coupable, mais quel est son degré de responsabilité? Autrement dit, dans quelle mesure s'est-il trouvé dépossédé de son libre arbitre?

Le procès : une bataille d'experts

Un procès d'assises au XIX^e siècle, comme au siècle suivant, est considéré comme un moment de vérité. Il convient, en

refaisant l'instruction à l'oral, de faire éclater la vérité, de restituer ce qui s'est passé. Reste la grande question de l'état psychologique de l'accusé et de sa responsabilité. Dans les affaires incertaines, des juges d'instruction et des présidents d'assises qui ne possèdent pas les compétences pour se prononcer sur la « santé d'esprit » d'un accusé n'hésitent pas à désigner plusieurs experts. À l'extrême fin du XIX^e siècle, un magistrat qui a présidé pendant une décennie la cour d'assises du département de la Seine a confié ses impressions dans un livre de souvenirs. Il y affirme que :

Le premier devoir du juge est de démasquer la folie mensongère et de rétablir le mobile du crime là où il est. Ceci fait, et en admettant que le criminel ait réellement obéi à la passion qu'il désigne, il faut se demander si, indépendamment de la surexcitation nerveuse qui accompagne toujours les actions extraordinaires et violentes, le passionné que nous supposons a ressenti dans son intelligence un choc tel que son libre arbitre ait été supprimé ou tout du moins amoindri; et, enfin, quand bien même cette impulsion de la dernière heure paraîtrait irrésistible, la question ne serait pas encore résolue, car il resterait à savoir si la responsabilité ne doit pas remonter en arrière, dans un moment qui se rencontre toujours, même dans les passions les plus violentes, où l'esprit est encore libre, le cœur dégagé, où l'homme se jette de propos délibéré, persuadé qu'il sera plus habile que les autres, dans la voie de sa perte.

Bérard des Glajeux, *Les Passions criminelles*.
Leurs causes et leurs remèdes, Paris,
Plon, Nourrit & Cie, 1893, p. 41-42.

Le président Bérard des Glajeux met en doute l'existence d'une addiction à la passion¹⁴, comme la haine des femmes; il ne croit pas non plus qu'il puisse exister une dépendance au crime, selon lui, le seul livre de référence n'est pas à chercher

14 « Leur crime n'est qu'une faute d'entraînement, la passion avait hypnotisé la conscience : "Étions-nous capables, disent-ils, de résister à cette passion ? Non, mille fois non" », Bérard des Glajeux, *Les Passions criminelles*, *op. cit.*, p. 208.

du côté de l'anthropologie criminelle. Ni Lombroso avec ses outrances ni Ferri avec sa subtilité ne permettent de cerner la psychologie d'un assassin. Seul Dostoïevski, écrit-il, donne la possibilité de pénétrer dans le cerveau et dans le cœur humain. Pour lui, comme pour nombre de ses confrères, mais aussi pour de nombreux experts qui penchent généralement du côté de l'accusation, seuls quelques idiots et déments ne sont pas responsables¹⁵ ; tous les autres, à un degré ou un autre, le sont. Un esprit « assez peu développé » peut être jugé et condamné.

Henri Vidal a-t-il été emporté par sa passion funeste, la haine des femmes, qu'il n'est parvenu ni à refréner ni à contrôler ? Est-il une sorte de pantin, obéissant à ses émotions dans le feu d'une passion active ou bien n'est-il qu'un dissimulateur, auteur de crimes crapuleux, faisant croire qu'il est possédé par une aversion irrépressible ?

L'explication qu'il donne, incécise au début, s'est peu à peu précisée. Lorsque, en rédigeant ses mémoires, il en eut trouvé la formule définitive, il s'y fixa et il ne fut plus possible de l'en faire sortir. Les femmes ont toujours été la cause de son malheur et pour cela il a conçu contre elles une haine qu'est venu exagérer un jour le départ de son employée, le laissant seul, obligé de faire sa chambre, sa cuisine ; aussi dès le soir même il voulut mettre à exécution l'idée fixe qui le poursuivait déjà depuis quelque temps : se venger sur la première venue des déceptions et des chagrins que les femmes lui avaient causés. [...]

15 Bérard des Glajeux conteste la maxime « Non capables, donc non coupables ». Pour lui, ce que le criminel a fait, il l'a voulu : « parce que, sans en prévoir peut-être toutes les conséquences, il en a posé le principe ; l'ivresse des sens est une ivresse fumeuse qui n'innocente pas plus celui qui s'y abandonne que l'ivresse du vin ; à un certain moment, l'homme a été le maître de sa destinée, rien ne lui était plus facile que de s'arrêter, et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il s'est cru, par présomption, une force supérieure à celle des autres », *Les Passions criminelles, op. cit.*, p. 209.

Tout en lui signale le médiocre et les causes de ses crimes ont été vraisemblablement aussi médiocres et banales que sa propre mentalité.

Pour l'appréciation de sa responsabilité, nous devons nous demander si Vidal pendant la période criminelle n'a pas subi une série d'impulsions dominatrices et ne s'est pas trouvé « contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ».

Analysés comme ils l'ont été dans la seconde partie de ce rapport, les crimes ne paraissent pas avoir été accomplis sous l'action d'une force irrésistible. Vidal aurait pu combattre l'idée de tuer, la tendance homicide, si l'idée de voler ou toute autre idée n'avait pas été plus forte et comme décisive.

La résistance était possible pour Vidal puisque nous avons pu signaler chez lui les conditions de délibération, de conscience, de choix des moyens, etc. Sa volition a été altérée au moment des crimes et se montre encore assez énergique pour nous permettre de dire que ses actes n'ont pas été irrésistibles.

Fleury Rebatel, dans Alexandre Lacassagne, Jean Boyer,
Fleury Rebatel, *Vidal, le tueur de femmes, rapport d'expertise*,
Lyon, A. Storck, 1902, p. 49-54.

Dans l'enceinte de la cour d'assises des Alpes-Maritimes, le docteur Rebatel, insiste sur le fait que Vidal est un frigide « au point de vue sexuel et génital ». Il met en doute, comme mobile revendiqué par celui qui se trouve dans le box des accusés, la haine des femmes, sans pour autant l'écarter.

Lors du procès, Antonin Palliés, un des chroniqueurs judiciaires qui a pris place sur le banc de la presse, restitue la déposition d'Alexandre Lacassagne. Dans les cours d'assises, les experts judiciaires ne possèdent pas un statut particulier; leur rapport possède la valeur d'un témoignage et ils doivent déposer oralement sans leurs notes, ne se fiant qu'à leur mémoire. Certains y parviennent difficilement. N'étant pas des orateurs, ils se troublent, oublient une partie de leur démonstration, se montrent inaudibles ou incompréhensibles

pour les douze jurés à qui il appartient de décider si celui qui est jugé est coupable, avec ou sans circonstances atténuantes.

Le témoin fait un petit cours sur les classes de dégénérés¹⁶. Vidal appartient à la classe des « médiocres ».

Le docteur insiste sur ce point que, dans une période de trente-deux jours, il a commis quatre crimes. Le docteur conclut que Vidal a des marques physiques, des signes oraux et physiques de dégénérescence. Sa responsabilité subit une légère atténuation.

Avant d'entendre les témoins suivants, le docteur Lacassagne est amené par le procureur et la défense à faire une comparaison entre Vidal et Vacher que le docteur a eu également à examiner et pour lequel il a conclu à l'irresponsabilité.

Les signes de Vacher ne sont pas les mêmes que ceux relevés sur Vidal. Le docteur déclare que Vidal n'est pas un simulateur, mais un menteur, qui ment comme il respire, sans s'en douter.

Le Petit Marseillais, 5 novembre 1902.

Quant à la déposition du docteur Boyer, elle diffère également de celles de ses deux confrères. En effet, lorsqu'il prend à son tour la parole, il commence par dire que « le cas de Vidal est banal ». Vidal n'a pas dans sa famille de « retentissement mental » ; on n'en trouve pas dans son passé.

16 Les théories de la dégénérescence s'affirment à partir de la fin des années 1850. Bénédic Morel (1857) et surtout Valentin Magnan, médecin en chef à l'asile Sainte-Anne, considèrent que la dégénérescence est une menace pour l'humanité ; l'alcoolisme, la syphilis et la prostitution contribuent à dégénérer les êtres humains, mais aussi les « races ». Voir en particulier, MAGNAN, Valentin et LEGRAIN, Maurice, 1895. *Les Dégénérés (état mental et syndromes)*, Paris, Rueff et Cie, 236 p. Le chapitre 7 est consacré aux obsessions et aux impulsions. Les deux auteurs considèrent que jusqu'à Magnan, ces dernières étaient classées dans la catégorie des monomanies et que désormais l'hérédité morbide joue un rôle majeur et s'avère le facteur le plus important de la dégénérescence. De son côté, César Lombroso, l'inventeur du criminel-né, évoque les dégénérés supérieurs que sont un certain nombre de génies.

Le docteur Boyer explique que Vidal a très intelligemment lui-même préparé son système de défense. Les appréciations du docteur Boyer sont en contradiction avec celles du docteur Lacassagne, et tous deux concluent cependant à la responsabilité légère et atténuée de Vidal.

Ce témoin examine ensuite les crimes de Vidal et démontre qu'ils ont été préparés et ne sont pas le résultat d'un délire mental. Ces crimes sont entourés de précautions, et un délirant ou un impulsif n'agissent pas ainsi.

Le docteur Boyer développe avec beaucoup de talent les preuves de l'impulsion et en détermine les causes et les effets. Vidal doit être déclaré responsable de ses crimes avec la légère atténuation que lui vaut sa débilité morale.

Le Petit Marseillais, 5 novembre 1902.

Envoyé spécial du *Figaro*, Henri Varennes a peut-être le mieux résumé et mis en lumière les enjeux de l'expertise mentale. Il n'y a aucune obligation d'avoir recours à un spécialiste de la folie pour « dialoguer avec les âmes dans les prétoires »¹⁷. Seuls le juge d'instruction et le président des assises peuvent nommer un expert. La défense n'a pas la possibilité d'exiger une expertise ou une contre-expertise. Dans certaines juridictions, plusieurs aliénistes sont systématiquement nommés, d'autres ont la réputation d'y avoir recours qu'exceptionnellement. Dans les cours d'assises, lorsqu'un accusé ne relevait pas de l'article 64, il devenait un justiciable ordinaire, mais l'introduction de circonstances atténuantes dévolues au jury par la loi du 28 avril 1832 change le fonctionnement de la justice. Celui qui n'est pas totalement aliéné, mais pas entièrement sain d'esprit peut bénéficier d'une mesure de clémence qui tient compte de son état mental. Désormais la voie à l'individualisation de

17 CHAUVAUD, Frédéric, dans Sid Abdellaoui, 2012. *L'Expertise psychologique. Enjeux, réalités et nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, coll. « Criminologie », p. 25-44.

la peine est ouverte¹⁸. Le célèbre tribunalier du *Figaro* à qui l'on doit des notes d'audience sur les procès anarchistes de la fin du XIX^e siècle¹⁹, n'apporte pas d'éléments nouveaux, mais il parvient à restituer une atmosphère :

Alors, M. le Procureur de la République se livre à un parallèle qui, je l'avoue, m'a stupéfié. Il a rapproché le cas de Vidal du cas de Vacher. C'est le docteur Lacassagne qui avait examiné le tueur de bergères.

L'avocat du ministère public rappelle les observations faites par le médecin sur cet autre dégénéré au cerveau certainement plus débile que celui de Vidal.

On devine que dans son réquisitoire le magistrat reprendra la comparaison.

« On a fait tomber la tête de Vacher, dira-t-il au jury, faites que l'on coupe le cou de Vidal ». Cette jurisprudence du sang versé déconcerte ! Parce qu'on a déjà commis jadis cette faute de tuer un maniaque, il faudra demain faire mourir un dégénéré !

On en a pourtant guillotiné d'autres, dont l'autopsie devrait à jamais décourager les magistrats en quête de condamnations capitales.

Au casier judiciaire du ministère public, il y a bien assez de peines capitales requises contre des aliénés. En faut-il vraiment une encore ?

Après le professeur Lacassagne, le professeur Boyer, de l'École de médecine de Lyon, a déposé. Il n'a point contesté les dires de son collègue. Il a développé seulement les raisons d'admettre, quitte à l'atténuer, la responsabilité de Vidal. Point de phobies, point d'épilepsie, point d'incohérence ; des crimes préparés, raisonnés, avec des habiletés, des finesses ne dénotant aucun trouble mental, aucune obsession impulsive.

18 SALEILLES, Raymond, 1898. *L'Individualisation de la peine, étude de criminalité sociale*. Préface de Gabriel Tarde, Paris, Félix Alcan, 283 p.

19 VARENNES, Henri, 1895. *De Ravachol à Caserio*, Paris, Garnier frères, 363 p.

Tandis que le médecin énumérait ses motifs scientifiques, sans autre souci que de justifier sa conclusion, peu à peu les physionomies de la Cour et du ministère public se transformaient : les nuages quittaient les fronts rembrunis de ces messieurs, ils devenaient radieux.

Le procureur, réveillé comme un pinson, prenait des notes enthousiastes. M. le président souriait à ses assesseurs, de petites joies se lisaient sur les figures judiciaires, qui ne dissimulaient point une gaité franche et quelque peu chacaline.

Henri Varenne, *Le Figaro*, mercredi 5 novembre 1902.

*

Une fois de plus est escamoté le fait de ne tuer que des femmes. Pourquoi Vidal ne s'en est-il pas pris à des hommes malingres ou âgés sans craindre une résistance désespérée? Richard von Krafft-Ebing avait montré, à partir d'observations directes et d'informations recueillies dans la littérature médico-légale, que la volupté et la cruauté pouvaient constituer une combinaison anormalement forte que l'on rencontre surtout chez les dégénérés et qui relève d'une pathologie dérégulée. Il existe également des assassinats par lubricité, teintés parfois de fétichisme. Toujours est-il qu'il existe bien, selon le professeur à l'Université de Vienne, un instinct sadique – sans doute dévié par rapport à « l'instinct naturel qui réclame impérieusement satisfaction » – qui vise à « endommager les femmes et à les traiter de façon humiliante ». Quant au crime sadique « il constitue à lui seul le remplacement du coït »²⁰. Mais au moment de l'affaire Vidal, les experts et les magistrats, qui auraient pu ne pas partager de telles analyses, ne s'intéressent pas à « ce qui pousse au crime²¹ » et s'attachent uniquement

20 VON KRAFFT-EBING, Richard, *Psychopathia sexualis, op. cit.*, p. 17-18 et 178-223.

21 Selon l'expression de PONTALIS, Jean-Bertrand, 2011. *Un jour, le crime*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », p. 163.

à l'état mental et au passé psychologique d'Henri Vidal, sans véritablement chercher à comprendre. Ce qui importe, c'est de présenter Vidal, non comme une sorte de héros maléfique, mais comme un être humain ordinaire, presque médiocre et responsable de sa vie et de ses actes. Malgré ses déclarations²², il convient de se demander s'il existait envers ses victimes une haine singulière. La sexualité n'apparaît pas comme le moteur de ses actes. Lors de son interrogatoire et puis pendant les débats, il murmure qu'il avait eu comme une sorte de révélation :

« C'était la première fois que j'avais cette idée, mais avec aussi l'absolue conviction que la femme m'avait perdu, que la femme quelle qu'elle soit était indigne de vivre et que je devais toutes les supprimer »²³.

Celles qu'il assassinait ne représentaient-elles pas l'autre en général, considéré comme responsable de ses malheurs ? La seule femme qui compte pour lui est sa mère. En prison, il lui écrit des lettres affectueuses, lui disant qu'il regrette et qu'elle aurait raison de le renier puis de l'oublier. L'image maternelle lui donne une place dans le monde. Ce n'est pas un cavalier de l'Apocalypse, mais un fils égaré. Son autobiographie et les articles, rapports, considérations bavardes qui l'ont

22 Dans son autobiographie retranscrite par Philippe Artières et Dominique Kalifa, Vidal insiste, à de nombreuses reprises, sur : « Que se passait-il en moi à ce moment ? Je me sentais haineux, je revoyais tous mes actes passés, toutes mes misères présentes et à venir et avais, plus que jamais soif de vengeance (...) Mon idée était bien arrêtée et rien ne l'aurait fait dévier à ce moment (...). Et c'est alors que, me sentant soulevé par une force irrésistible je me précipitai sur la malheureuse et lui plongeai mon énorme couteau dans la poitrine (...) », « *Autobiographie* f. 49 », dans Philippe Artières et Dominique Kalifa, *Vidal le tueur de femmes*, *op. cit.*, p. 108-109.

23 L'argument n'est pas sans rappeler celui du tueur de l'École polytechnique à Montréal, le 6 décembre 1989, voir BLAIS, Mélissa, 2009. « *J'haïs les féministes !* », Montréal, Les éditions du remue-ménage, 220 p.

accompagné pendant quelques mois restent à la surface. Henri Vidal ne semble pas éprouver de regrets, tente de construire sa propre légende en se donnant le beau rôle, celui d'un individu doux et ne supportant pas la souffrance animale, qui aurait dû être incapable de tuer des malheureuses. Le 6 janvier 1903, Henri Vidal échappe à la peine de mort. Le ministre de la Justice, contre l'avis de la commission des grâces, a considéré qu'il y avait bien « quelque chose d'anormal » dans les crimes commis par le tueur de femmes. La peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Trois ans plus tard, après une tentative d'évasion, il décède du paludisme à Cayenne, et nul témoin doué de talent extralucide n'est parvenu à percer le mystère de ses crimes.

Chapitre 6

Le nouveau Barbe bleue

Si le XIX^e siècle ne renâcle pas à identifier les tueurs en série, il les ignore. Henri-Désiré Landru apparaît pour ses contemporains, comme un criminel à part, le fondateur d'une lignée, même si un périodique établit un parallèle entre Pel, l'horloger de Montreuil, et Landru. Assurément ce dernier est un escroc, il veut bien l'admettre et à son casier judiciaire, une première condamnation à deux ans de prison pour escroquerie est inscrite dès 1902¹. D'autres condamnations suivront pour

1 Dans ce chapitre il ne s'agit pas de retracer l'affaire Landru ce qui nécessiterait plusieurs centaines de pages, mais d'insister sur certains aspects permettant de mieux comprendre les perceptions d'un tueur singulier. Pendant longtemps le livre de référence a été celui d'Henri Béraud, Emmanuel Bouvier, André Salmon, *L'Affaire Landru*, Paris, Albin Michel, coll. « Les Grands Reportages », 1924, 318 p. Voir depuis, parmi une production assez abondante, DARMON, Pierre, 1994. *Landru*, Paris, Plon, 295 p. ; AMBROISE-RENDU, Anne-Claude, 2005. « Le théâtre de la justice. Médiatisation de la question dans la France contemporaine : le procès Landru », *Sociétés & Représentations*, n° 19, p. 293-306 ; BIAGI-CHAI, Francesca, 2007. *Le Cas Landru, À la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 248 p. ; FULIGNI, Bruno, 2020. *Landru. L'élégance assassine*, Paris, Éditions du Rocher, 216 p.

des motifs divers, dont des escroqueries au mariage. Depuis 1918, deux lettres inhabituelles ont été adressées au maire de Gambais. L'une signale la disparition d'une sœur, veuve, qui était dactylographe dans une compagnie d'assurances, et n'a plus donné de nouvelles depuis décembre 1916; l'autre, également écrite par la sœur d'une disparue, Mme Lacoste, attire l'attention sur la disparition, en novembre 1917, de Célestine Buisson, âgée de 44 ans, veuve et mère d'un garçon de 19 ans, qui était tombée follement amoureuse de M. Fremyet, qu'elle-même avait trouvé charmant et qui s'était présenté comme un entrepreneur, possédant plusieurs usines dans le nord de la France, malheureusement aux mains des Allemands. Elle l'aperçoit par hasard en avril 1919 dans un magasin de la capitale, le « Lion de Faïence », rue de Rivoli, en train d'acheter un service de table. Elle se précipite dehors pour téléphoner à l'inspecteur Belin, appartenant à la 1^{re} brigade mobile de la police judiciaire, à qui l'affaire des disparues a été confiée. La Guerre n'a pas favorisé les enquêtes policières, mais progressivement, à partir de l'armistice, les bureaux se réorganisent et les dossiers jugés non essentiels sont rouverts. L'affaire Landru commence au printemps pour la justice et le grand public, au point de provoquer une « fièvre landrusienne »². Son personnage principal devient un héros des temps modernes, une célébrité internationale, un mythe – qui est surnommé presque immédiatement Barbe bleue – et une énigme. Un journaliste judiciaire évoque le « diabolique tueur de femmes³ »; un autre « le barbe bleue de Gambais »⁴, un autre encore « le distingué et taciturne don

2 FLEURIANT-FRENCH, 1930. *Le Secret de Landru*, Paris, Bernadin-Béchet, p. 60.

3 SALMON, André, 1961. *Souvenirs sans fin. Troisième époque (1920-1940)*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », p. 301

4 *Le Petit Journal*, 15 avril 1919.

Juan »⁵, sans oublier l'« inquiétant loup-garou »⁶, ou encore « le chevalier du fourneau »⁷.

Comment penser⁸ et comprendre que des êtres humains puissent faire disparaître d'autres êtres humains avec une sorte de sérénité désarmante, niant jusqu'au bout leur responsabilité. En mai 1919, un journaliste du *Petit Parisien* semble s'interroger à haute voix en interpellant ses lectrices et ses lecteurs : « Mais pourquoi cette succession effroyable de crimes ? Est-ce un maniaque, un sadique, agit-il sous l'emprise d'un état morbide ? »⁹. Pour tous, le procès d'Henri-Désiré Landru qui dure trois semaines doit permettre d'accéder à la vérité non sur un phénomène, mais sur un homme et, surtout, si le verdict reconnaît sa responsabilité, sur les raisons qui le font agir, quel sens faut-il donner à cette dépendance apparente aux femmes et au geste criminel ? N'est-il pas un « Roméo du pauvre aux innombrables Juliettes »¹⁰ ?

L'homme aux 283 fiancées

Le 12 avril 1919, deux policiers, Brandenperger et l'inspecteur Belin, frappent à la porte d'un appartement de la rue Rochecouart situé au premier étage. Il est 9 heures. L'inspecteur a attendu l'heure de la police, 6 heures, pour interroger le concierge puis l'arrivée d'un renfort. À travers la porte commence un dialogue au sujet de l'achat d'une

5 *Le Petit Parisien*, 5 novembre 1921.

6 *Le Journal*, 24 novembre 1921.

7 *Le Monde illustré*, 12 novembre 1921.

8 Pour Francesca Biagi-Chai, psychiatre des hôpitaux, c'est le contexte de guerre qui permettrait de comprendre le basculement de Landru développant alors une psychose : « La guerre avait fourni à Landru, à travers une rencontre signifiante, le sens d'une économie nouvelle, celle des meurtres », *Le Cas Landru, À la lumière de la psychanalyse*, op. cit. p. 179.

9 *Le Petit Parisien*, 31 mai 1919.

10 *Le Monde illustré*, 12 novembre 1921.

voiture. L'inspecteur Belin se présente comme un vendeur de voitures d'occasion répondant à une petite annonce. Après une hésitation, la porte s'entrouvre et les deux policiers ne la laissent pas se refermer. L'homme dans l'appartement n'est pas seul, une jeune femme de vingt-six ans s'y trouve. Un journaliste du *Petit journal*, Dangler, a raconté la scène. Il est le seul fait-diversier de la presse parisienne à avoir relaté cet épisode dans la rubrique « 5 heures du matin. Dernière heure ». La brève voisine avec l'annonce que « Les étudiants de Virginie rendent à Paris un hommage à Thomas Jefferson », ou un entrefilet sur « la réduction des effectifs de la ville de Paris », ou encore sur « la prime de démobilisation »; autrement dit, l'information passe presque inaperçue, l'espace d'une ou deux journées.

Importante arrestation à Montmartre

La première brigade mobile a arrêté, hier, à Paris, en plein Montmartre, grâce à des dénonciations anonymes, un individu très élégamment vêtu, presque complètement chauve, mais portant une abondante barbe noire. Cet homme, qui avait mis, croit-on, la science de l'hypnotisme au service de ses mauvais instincts, était recherché par plus de dix parquets de tous les points de la France sous les noms de Dupont, Desjardins, Prunier, Perrès, Durand, Dumont, Morise, etc.

Le Petit Journal, 13 avril 1919.

Dès le lendemain, *Le Petit Journal* place l'affaire à la une, et lui réserve deux colonnes. La titraille a des allures de sommaire et la taille de la police utilisée, les italiques, les caractères en gras, établissent une hiérarchie : « Un nouveau Barbe Bleue. Le mystère de la villa de Gambais ». Le suspect devient « L'ingénieur Laudru (*sic*), l'homme aux cent noms, soupçonné d'avoir assassiné plusieurs femmes » et puis « Cherchez, je n'en sais rien!... ... répond-il à toutes les questions ».

Très vite, l'enquête progresse. Dans les poches de Landru, deux petits carnets sont saisis. Le premier contient une liste

de noms ; le second ressemble à un livre de comptes où sont inscrits ses déplacements à Gambais, en Seine-et-Oise, desservi par deux gares. Plus tard, les enquêteurs découvriront qu'il y louait une maison, la villa Tric, que le parquet de la Seine passera au crible pendant deux semaines. Une quittance de loyer conduit les inspecteurs et le commissaire Dautel à un garage, louée à Clichy par un monsieur Frémyet. Rue Morice, une fois la porte franchie, s'offre la vision d'un véritable caravansérail. Un journaliste décrit la scène :

Curieuses trouvailles

Nous assistons à la perquisition. Elle est des plus fructueuses. Dans des malles en cuir et en bois, dans des paniers, les inspecteurs découvrent quantité de bibelots de toutes sortes, décoration de cheminées ou de meubles, mais tous choisis par des femmes, des sacs à main, des réticules, des trousse de toilette, des porte-monnaie, du linge propre : chemises, pantalons, cache-corsets ayant encore les initiales des femmes les ayant portés, des démêlures de cheveux, des fausses nattes, une quantité de lettres et de photographies, les unes empilées sans ordre, les autres rangées dans des chemises de papier bulle sur lesquelles des noms sont inscrits au crayon bleu.

Quelques linges portant des traces suspectes, plusieurs photos que les inspecteurs reconnaissent comme étant celles des femmes disparues dont nous avons donné les noms, sont mises à part ainsi que des liasses de coupures de journaux : « Annonces de demandes de mariages ».

Le Petit journal, 15 avril 1919.

Landru apparaît d'emblée comme une personnalité singulière. Élève à l'école des frères de la rue Bretonvilliers, diplômé de l'école des Arts et Métiers, sergent-fourrier pendant son service militaire. Son père s'est suicidé. Il s'est marié tôt, est père de quatre enfants, a été condamné plusieurs fois à des peines de prison. La quatrième condamnation survient en 1914, mais la guerre brouille les pistes, Landru

profite de la confusion pour se soustraire à la sanction pénale. Le 1^{er} mai 1915, il fait paraître une petite annonce : « M. 45 ans, seul, – S. famil. Situation 4 000 ay. Intér. Désire épous. Dame âge situation rapport. C.T., 45 Jal ». Célestine Buisson lui répond. D'autres noms apparaissent.

Le juge d'instruction Bonin, chargé de l'affaire, en dénombre très précisément deux cent quatre-vingt-trois. Dix d'entre elles ont disparu et les journaux, au moment de l'enquête ou du procès, en donnent des portraits écrits ou visuels (fig. 24). Landru serait donc un séducteur compulsif, un collectionneur singulier¹¹, obsessionnel, de patronymes féminins, une sorte de graphomane¹²? Lui raillera « l'explication du carnet » et se moquera de ceux qui ont accordé « beaucoup trop d'importance à cette liste »¹³.



Fig. 24 – Les fiancées de Landru, *Le Petit Parisien*, 5 novembre 1921, BNF.

11 Voir, pour certains aspects, RIZZO, Cettina, 2016. *Le Collectionnisme au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

12 L'invention de la graphomanie est attribuée à Esquirol. En 1914, Ossip Lourié consacre au concept un long article, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, déc. 1914, p. 393-427.

13 *Le Journal*, 11 novembre 1921.

La plupart des « fiancées » ont été vues en compagnie de Landru, du moins d'un homme qui portait un chapeau melon et une barbe noire taillée en pointe. Elles étaient lingère, entrepreneuses d'une maison de confection, anciennes prostituées, dactylos... célibataires ou veuves, âgées d'une quarantaine d'années et possédaient des économies. Elles rêvaient de refaire leur vie, de trouver un homme courtois avec qui convoler. À quelques proches, elles annoncent qu'elles vont se marier, vendent leur mobilier puis ne donnent plus de nouvelles.

La mise en gestes

Toutes sortes de théories plus ou moins abracadabrantes ont vu le jour au XIX^e siècle, du monomane au criminel-né, du dégénéré au pervers. Les secrets du crime se trouvaient à la surface du crâne, à l'intérieur du cerveau, dans les bosses frontales... pour d'autres observateurs, en particulier les tribunaliers qui suivent les procès, se déplacent d'un tribunal correctionnel à une cour d'assises, les doctrines des experts ne sont bien souvent que des spéculations et ils se méfient, comme ils l'écrivent parfois, des systèmes présentés comme scientifiques qui expliqueraient un passage à l'acte ou une personnalité. Aussi préférèrent-ils l'observation directe. De leur place, sur le banc de la presse, ils scrutent un comportement, une manière de se tenir et de s'exprimer. La gestuelle de Landru a impressionné toutes celles et tous ceux qui ont pu pénétrer dans le palais de justice de Versailles. Des photos le montrent bras et paumes ouvertes semblant indiquer qu'il n'a rien à dissimuler, ou bien les deux mains appuyées sur la poitrine comme si, offusqué, il se posait en victime. L'atmosphère particulière du procès, sa théâtralisation, l'assistance constante du public qui occupera toutes les places disponibles pendant trois semaines, doivent beaucoup à la posture et aux gestes de Landru, tantôt, humble, respectueux, indigné, railleur,

ironique (fig. 25). Les dessinateurs judiciaires ont essayé de restituer les mouvements corporels, les oscillations de la tête et les diverses mimiques.

Les gestes sont assurément des techniques du corps, ils peuvent exprimer « une pensée ou une émotion »¹⁴. Ils permettent d'avoir accès à des vérités enfouies. Les signes de la folie n'ont pas été décelés par les experts psychiatres dans les paroles d'Henri-Désiré Landru. Lors des entretiens avec ces derniers, « des impulsions d'ordre sadique » ont été recherchées puis abandonnées¹⁵.

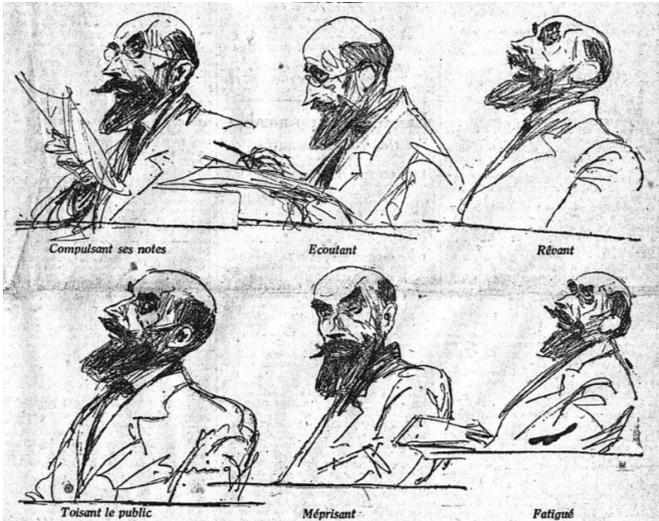


Fig. 25 – *Le Matin*, 8 novembre 1921.
« Voici Landru », dessin de M, BNF.

14 REINACH, Salomon, 1924. « L'histoire des gestes », *Revue archéologique*, cinquième série, T. 20, juillet-décembre, p. 64. Voir aussi BOLENS, Guillemette, 2008. *Le Style des gestes. Corporéité et kinésie dans le récit littéraire*, Lausanne, éditions BHMS, coll. Bibliothèque d'Histoire de la Médecine et de la Santé, 156 p.

15 *Examen mental de Landru, Rapport des docteurs Vallon, Roubinovitch et Roques de Fursac*, Archives de la Préfecture de Police de Paris, rapport cité par Francesca Biagi-Chai, *Le Cas Landru à la lumière de la psychanalyse, op. cit.*, p. 154.

Les gestes peuvent encore être démonstratifs, calculés ou, au contraire, involontaires, trahissant ainsi, à condition de savoir les interpréter, la vérité d'une personnalité. Ils sont figés sur les pages des journaux, mais ils s'avèrent tellement expressifs qu'une impression domine : celui qui est dans le box des accusés n'est-il pas habité par une passion, mais aussi par une idée fixe? Les croquis d'audience pris sur le vif délivrent des messages : les gestes de Landru sont le résultat d'un façonnage social, culturel, mais aussi psychologique.

Le mardi 8 novembre, *Le Petit Journal* publie à la une « Quelques attitudes de Landru pendant l'audience d'hier » (fig. 26 et 27). Même quand il semble statique, il exprime la concentration, la confiance et une sorte de détachement. Sa barbe et ses moustaches, parfois relevées en crocs, ajoutent à l'expressivité.



Fig. 26 et 27 – Les « attitudes » de Landru.
Le Petit Journal, 8 novembre 1921,
dessin signé A. Galland, BNF.

La gestuelle croquée, en particulier par André Galland, dessinateur talentueux, sollicité par les grands quotidiens, mais aussi *L'Illustration*, donne l'impression que le personnage s'anime sous les yeux des lectrices et lecteurs qui disposent, d'une livraison à l'autre, d'un véritable répertoire gestuel. Aucun accusé n'avait bénéficié avant lui d'un tel traitement. Le dessinateur ne cherche pas à interpréter, il veut restituer les expressions corporelles, laissant les lectrices et les lecteurs deviner ce que cachent les attitudes de cet « homme-mystère ».

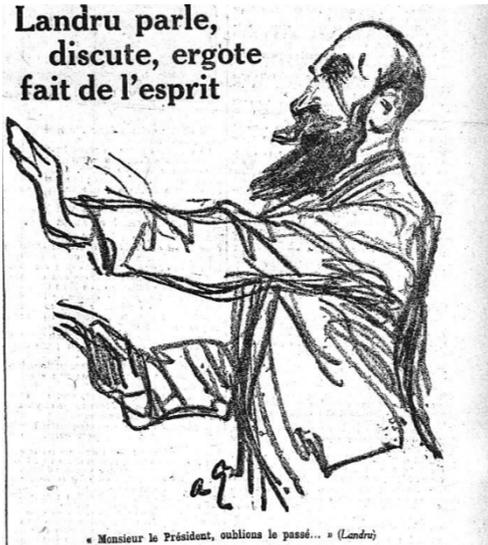


Fig. 28 – Landru parle... *Le Petit Journal*, 9 novembre 1921, dessin signé A. Galland, BNF.

De la gestuelle corporelle parfois réduite à la gestuelle manuelle est-il possible d'aller au-delà, se demandent quelques observateurs (fig. 28). Des mimiques peuvent-elles traduire les pensées présentes, témoigner de l'histoire lointaine ou récente d'un individu, et cerner les ressorts qui ont fait agir Landru? Les gestes valent un examen mental. Ils sont l'expression d'habitudes, d'émotions et de passions, et peut-être de pensées secrètes.



Fig. 29 et 30 – *Le Petit Journal*, 9 et 10 novembre 1921.
Dessins signés A. Galland, BNF.

Chez Landru il n'existe pas de gestes agressifs ou de gestes de défi. Chaque dessin isole un instant, comme un mouvement suspendu qui contredit l'image du tueur répétitif (fig. 29 et 30). Et son avocat, Maître De Moro-Giafferri, en proposera, lors de sa plaidoirie, une interprétation :

Il n'y a donc qu'une hypothèse à examiner : est-il possible que Landru ait brûlé onze cadavres. À ce sujet, accordez-lui, si vous le voulez, toutes les tares. Mais que cet homme ait pu incinérer, de sang-froid, onze victimes ; que cet homme débile ait la force de celui qui ne craint pas le sang, je ne le crois pas¹⁶.

Landru n'aurait ainsi ni l'âme ni le physique d'un tueur. Trop malingre et trop délicat, il n'aurait pu commettre ces crimes. Ses gestes ne sont pas incongrus, ils n'évoquent pas une personnalité perverse, tout au plus, selon quelques observateurs, certains peuvent être qualifiés de comiques. Henri-Paul Gassier, dans une livraison de *L'Internationale*¹⁷, se moque des scandales politico-financiers, comme l'affaire de Panama, des réparations prévues par le Traité de Versailles, en intercalant dans ses caricatures, Landru (fig. 31, 32 et 33), utilisé comme un personnage comique qui ridiculise par sa seule présence les personnalités politiques du moment.

16 *L'Est Républicain*, 1^{er} décembre 1921.

17 *L'Internationale*, 1922. Henri-Paul Gassier, est à cette date membre du parti communiste.

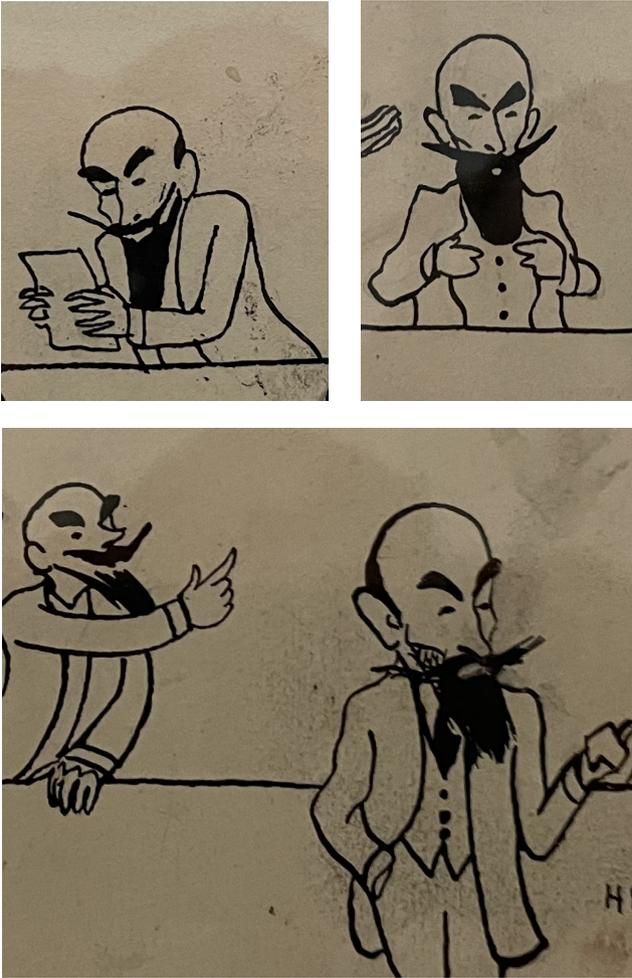


Fig. 31, 32 et 33 – Les gestes de Landru
Dessin de Henri-Paul Gassier (1922).

La mimique, avait écrit Charles Blondel, est une des manifestations motrices façonnées par la collectivité, mais chaque individu déploie sa propre syntaxe¹⁸. La gestuaire

¹⁸ BLONDEL, Charles, *La Conscience morbide*, Paris, Félix Alcan, 1914, p. 260.

définit un comportement et un caractère. Henri-Désiré Landru, qui semble plaider les dessinateurs, n'est pas un assassin. Il n'est pas obnubilé par l'idée de tuer des femmes. Il ne peut pas être emporté par la colère onze fois, il ne peut pas davantage commettre de sang-froid autant d'assassinats qui trahiraient une absolue dépendance au crime. Au-delà du tumulte des rencontres et des annotations dans ses carnets, ses gestes, assurément ambigus, mais apaisants, peuvent exprimer l'innocence.

Le foisonnement des discours

Certains criminels, et en particulier Landru, ont suscité un déferlement de discours, y compris de la dernière fiancée, celle que l'on appelait Mme Guillet, en réalité Fernande Segret donnant sa version dans un article intitulé « Landru intime », paru dans *Le Journal*. Elle confie qu'il « parlait assez souvent des femmes pour les plaindre »¹⁹. Descriptions, commentaires, analyses, avis tranchés, appréciations mentales se sont succédé et entrelacés au sujet de Landru qui occupe dans l'imaginaire collectif une des premières places. Dans cette production discursive, un texte émerge, celui de Colette. L'écrivaine a connu un prodigieux succès avec son roman *Chéri* qui est adapté en 1921 pour le théâtre. À la fin de l'année, tandis que le procès du tueur de femmes s'ouvre à Versailles, elle écrit un article retentissant pour *Le Matin*, dont elle est la directrice littéraire depuis 1919. Le périodique est l'un des quatre grands de la presse à grand tirage, cultivant volontiers le scandale et les faits divers aux allures de soufre. Colette, dont André Salmon a loué la perspicacité, va-t-elle dissiper la grisaille entourant sa personnalité? Est-il un amoureux compulsif, un tueur maniaque, un être détraqué?

19 *Le Journal*, 28 avril 1919.

Voici Landru!

Ni génial, ni difforme, un œil qui n'est point humain, le regard d'un fauve encagé, attentif et lointain, maniaque, lucide, impénétrable, tel apparaît à cette première audience l'homme aux 283 fiancées...

C'est son entrée et non celle des robes rouges et noires qui met un peu de gravité dans cette salle petite, dépourvue de majesté, où l'on parle haut et où on s'ennuie parce que la Cour se fait attendre. C'est lui qui attire et retient tous les regards, lui cent fois photographiés, caricaturé, reconnu de tous et différent pourtant de ce que l'on connaît de lui. Voilà bien la barbe, la calvitie popularisée; le sourcil crêpé, comme postiche. Mais cet homme maigre porte sur son visage quelque chose d'indéfinissable qui nous rend tous circonspects – un peu plus j'écrivais : déférents.

Une femme, tête nue derrière moi, chuchote :

— Il a vraiment l'air d'un monsieur.

Quel éloge!... Un journaliste affirme que Landru a « une barbe de préparateur en pharmacie ». Un dessinateur dit :

— Il est bien convenable, on jurerait un chef de rayon à la soie.

La foule n'émettra jamais d'opinion unanime sur Landru. L'homme aux cinquante noms, l'homme aux deux cent quatre-vingt-trois aventures féminines, même sans bouger, et avant qu'il ait parlé, est déjà Protée.

Séduisant ce séducteur? Correct, certainement. Faunesque, verlainien comme on l'a décrit? Non. Ni génial, ni difforme. Au-dessus des vertèbres maigres du cou, le crâne est beau, et peut couvrir l'intelligence, qui sait, l'amour... Pour ce qui est de la face, sa ressemblance évidente avec l'ancien député Ceccaldi, le Ceccaldi de Caillaux, frappe, et gêne un moment, puis on l'oublie. On l'oublie quand on a vu l'œil de Landru.

Je cherche en vain, dans cet œil profondément enchâssé, une cruauté humaine, car il n'est point humain. C'est l'œil de l'oiseau, son brillant particulier, sa longue fixité, quand Landru regarde droit devant lui. Mais s'il abaisse à demi ses paupières, le regard prend cette langueur, de dédain insondable qu'on voit au fauve encagé.

Je cherche encore, sous les traits de cette tête régulière, le monstre, et ne l'y trouve pas.

Si ce visage effraie, c'est qu'il a l'air osseux, mais normal, d'imiter parfaitement l'humanité, comme ces mannequins immobiles qui présentent les vêtements d'homme, aux vitrines.

A-t-il tué? N'a-t-il pas tué? Nous ne sommes pas près de le savoir. Il écoute, il paraît écouter l'interminable acte d'accusation, débité sur un ton de messe triste, qui fond le courage de tous les auditeurs.

J'observe sa respiration : elle est lente, égale. Il extrait de son pardessus noisette, des papiers qu'il lit et annote, et dont les feuillets ne tremblent pas dans sa main.

... Sinistre fiancé... Spoliée et assassinée... le meurtrier de Mme Guillin...

Landru prend des notes, attentif et lointain tout ensemble, ou promène sur la salle, sans bravade, le regard qui fit amoureuses tant de victimes. Il laisse voir que le bruit l'incommode. Il se mouche posément, plie son mouchoir en carré, rabat le petit volet de sa poche extérieure. Qu'il est soigneux!

A-t-il tué? S'il a tué, je jurerai que c'est avec ce soin paperassier, un peu maniaque, admirablement lucide qu'il apporte au classement de ses notes, à la rédaction de ses dossiers. A-t-il tué? Alors c'est en sifflotant un petit air, et ceint d'un tablier par crainte des taches. Un fou sadique Landru? Que non. Il est bien plus impénétrable, du moins pour nous. Nous imaginons à peu près ce que c'est que la fureur lubrique ou non, mais nous demeurons stupides devant le meurtrier tranquille et doux qui tient un carnet de victimes et qui peut-être se repose, dans sa besogne, accoudé à la fenêtre et donnant du pain aux oiseaux.

Je crois que nous ne comprendrons jamais rien à Landru, même s'il n'a pas tué.

Sa sérénité appartient peu au genre humain. Pendant l'essai d'armes, la passe rapide et menaçante entre Me Moro-Giafferri, chat-tigre dont la griffe brille, blesse puis se cache, et l'avocat général Godefroy, tout enveloppé de ruse ursine, Landru semblait rêver au-dessous d'eux, retiré de nous, retourné peut-être à un monde très ancien, à une époque où le sang n'était ni plus sacré ni

plus horrible que le vin ou le lait, un temps ou le sacrificateur, assis sur la pierre ruisselante et tiède, s'oubliait à respirer une fleur...

Coupable, Landru ressemblerait-il à ces Asiatiques et suaves bourreaux? J'oubliais la « question d'argent ». Et Me de Moro-Giafferri n'est pas de mon avis. La lucidité, la mémoire classificatrice et procédurière de son client l'enchantent :

— Qu'on l'acquitte, s'écriait-il hier dans le vestibule, et je le prends comme secrétaire!

Colette, *Le Matin*, 8 novembre 1921

C'est « l'œil de l'oiseau » écrit Colette, et comme pour le faire comprendre aux lectrices et lecteurs qui n'ont pu se rendre dans la salle du palais de justice de Versailles où siège la cour d'assises de Seine-et-Oise, *Le Matin* publie, à la une, une succession de photos qui tentent de saisir le regard de l'accusé.



Fig. 34 – « Les yeux de Landru », BNF.

Alphonse Bertillon avait développé une science de l'observation et de la mesure. Chef du service de l'identité judiciaire de Paris, il met en place un service de photographie anthropométrique, chargé de réaliser deux clichés de manière toujours identique des détenus, de face puis de profil. Ensuite, il entreprend de décrire mathématiquement le visage, décomposant chaque partie, dont les variantes sont inventoriées puis comparées. Des planches photographiques permettent d'établir une typologie des regards. Dans les perceptions communes, le regard ne peut mentir. L'œil glaçant désigne l'assassin, mais celui de Landru ?

Plus tard, dans ses Mémoires, le commissaire Guillaume consacre quelques pages seulement à Landru, mais insiste sur son regard :

Et j'essayais de pénétrer le secret de cet homme frêle qui était accusé d'être un horrible assassin, lorsqu'il releva brusquement la tête, et, me fixant de ses yeux qui brillaient sous des sourcils épais et broussailleux, il me donna involontairement la réponse que je cherchais. Cet homme avait un regard d'oiseau de proie !

Jamais je ne devais oublier cette flamme d'acier bleue qui brûlait au fond des orbites creuses, si vive, si obsédante, si étrange qu'elle me fit baisser les yeux le premier.

Commissaire Guillaume, *Mes Grandes enquêtes criminelles. Mémoires*, Paris, Éditions des Équateurs, coll. « Histoire », 2005 [1936].

Un autre policier, celui qui a arrêté Henri-Désiré Landru²⁰, confie dans ses mémoires qu'il a été impressionné par son regard, mais qu'il a suspecté une forme de folie. Quant au tribunalier Henri Vonoven, s'adressant à de futurs journalistes, il dit, à propos de la chronique judiciaire, qu'il faut s'obliger à dévisager l'accusé et surtout qu'il est indispensable de « le

20 BELIN, Jules, 1950. *Commissaire Belin. Trente ans de Sécurité nationale*, Paris, Société d'Éditions et de publications en exclusivité, 328 p.

saisir à pleins regards »²¹. Témoin privilégié et professionnel, le journaliste judiciaire doit offrir une vision sur un homme et une société.

Les contemporains s'interrogent tout d'abord sur le fait de savoir si Landru est innocent ou coupable. A-t-il tué toutes ces femmes ? Sur les marchés, au lavoir, dans les réunions familiales, le débat passionne et parfois divise. Mais tout se passe comme si, malgré l'horreur du crime, Landru suscitait la sympathie. Ses mots d'esprit lui valent la bienveillance du public. Il se gausse des experts. Les trois aliénistes convoqués, Charles Vallon, médecin-chef à l'asile Saine-Anne jusqu'en 1920, Jacques Roubinovitch, auteur en 1920 d'*Aliénés et anormaux*, et Joseph Roques de Fursac, auteur d'un *Manuel de psychiatrie* réédité à de multiples reprises, déclarent qu'ils ont longtemps interrogé l'accusé qui a même rédigé un mémoire. Il a reçu jadis, peut-on lire, un coup d'une grande violence à la tête et, depuis, il connaît parfois des troubles de la personnalité. Dans la presse datée du 23 novembre, la psychologie de Landru est succinctement présentée :

Le docteur Vallon a examiné Landru. Il le situe aux frontières de la folie, « mais ne les franchissant pas ». L'accusé a fait preuve d'une singulière activité intellectuelle. Ses antécédents héréditaires sont médiocres, mais « l'hérédité n'a rien de fatal ».

À diverses époques de sa vie, Landru fut atteint d'attaques de paralysie partielle. Toutefois, Landru ne saurait être considéré comme ayant inconsciemment commis ses escroqueries. La lypémanie²², dont il approche, le laisse malgré tout, escroc et faussaire conscient.

Le docteur Roques de Fursac est d'accord avec le docteur Vallon. Il n'a retrouvé chez l'accusé aucune trace de psychose. Quant au docteur Roubinovitch, il voit en Landru « un individu sobre et

21 VONOVEN, Henri, *La Belle Affaire*, *op. cit.*, p. 25.

22 La lypémanie a été décrite par Jean-Étienne Esquirol en 1820, il s'agit d'une « passion triste, débilitante ou oppressive »

exempt de maladie secrète », examiné à diverses reprises, lors de ses précédentes préventions, en 1904 et 1906. Un homme normal, mais méritant pourtant quelque indulgence. Cependant en 1919 le médecin a été frappé par sa présence d'esprit. Aliéniste, il a été surpris par l'intégralité de sa mémoire. Landru, au surplus, lui a paru un causeur incomparable.

L'accusé semble flatté quand on met en avant son don de conversation. Il dit, quand l'expert s'est tu :

« Je remercie MM les experts, car les crimes qui me sont reprochés sont si monstrueux qu'ils ne pourraient être commis que par un grand pervers. Or, si je suis sain d'esprit, je n'ai pu les commettre ».

Le Matin, 23 novembre 2021.

Mais les médecins considèrent, et ils le disent lors du procès, que Landru est responsable. À l'adresse des spécialistes conviés par la Justice, il usera d'un trait d'esprit : « Pour ce que valent les experts ! », suscitant l'amusement de l'auditoire.

Quant au mobile du crime, personne ne hasarde la thèse de la dépendance sexuelle. Son avocat écarte d'une parole et d'un geste la « cupidité ». Que reste-t-il alors ? Georges Claretie, tribunalier célèbre, auréolé auprès de ses pairs d'un immense prestige, auteur avant-guerre de deux forts volumes sur les drames et comédies judiciaires, pose la question dans *Le Figaro*.

Le récit de crimes toujours identiques peut sembler fastidieux : mais c'est précisément la répétition des mêmes détails toujours semblables qui est contre Landru une charge écrasante. Quand un médecin aperçoit chez un malade un certain nombre de symptômes réunis, il peut, sans hésiter, faire le diagnostic de telle ou telle maladie. Il en est de même en matière criminelle : le raisonnement impose d'une façon presque mathématique la culpabilité de Landru.

Le répertoire de Landru dépeint Mme Pascal : « Pascal Anne, 36 ans, veuve depuis cinq ans, sans enfant. Villa Stendhal, Paris. — Air jeune, tailleur et sombrero ». C'est une Méridionale, née à

Toulon; petite brune exubérante et peu sérieuse. Elle n'est point veuve, mais divorcée; à Paris, elle travaille dans la couture; a installé un atelier et gagne environ 200 francs par semaine. Elle a, en 1917, un amant mobilisé; elle s'ennuie et répond aux annonces de Landru; il correspond avec elle, mais cette fois il s'appelle Forest et se dit employé au ministère.

En octobre, elle devient sa maîtresse. Qu'est-ce que cet homme a donc pour plaire? Il est laid, il n'est pas riche. Mais il est poli et doux. Mme Pascal le trouve d'une « exquise courtoisie, d'une tenue et d'une éducation parfaites ». Elle tombe malade et Landru vient la voir, à l'atelier, et distribue à ses compagnes des fleurs et des bonbons. Toutes le trouvent charmant.

Jules Claretie, *Le Figaro*, 3 novembre 1921.

La répétition et la séduction apparaissent indispensables au journaliste pour comprendre ce qui s'est passé et cerner au plus près la personnalité de l'accusé. Deux questions taraudent cependant l'opinion publique : comment les femmes sont-elles mortes? Si Landru est l'auteur des crimes, quel est le véritable mobile? Pourquoi a-t-il tué toutes ces malheureuses? Quelle force l'a poussé à passer à l'acte, puis à recommencer? Le doute, les convictions des uns – Landru est coupable –, les convictions de quelques autres – Landru est un personnage original et insondable, mais sa culpabilité n'est pas établie – n'ont pas permis d'aller beaucoup plus loin et d'interroger les logiques du passage à l'acte. C'est ainsi que les meurtres d'Andrée Babelay et de Mme Jaume apparaissent inexplicables, elles ne possédaient pratiquement rien. À l'exception de quelques annotations et remarques, les analyses ne vont guère en eaux profondes et demeurent à la surface. Reste l'examen de la cuisinière trouvée à Gambais qui attesterait du crime en série. Mais Marcel Montarron, rédacteur au *Petit Parisien*²³, évoque dans un récit ramassé le

23 Journaliste judiciaire, il a officié une quarantaine d'années, côtoyant André Salmon, Henri Vonoven, Géo London et quelques chroniqueurs en vue sur le banc de la presse. Il était également l'ami de l'inspecteur

procès et s'attarde sur le fourneau de cuisine qui était intact. Lors de l'affaire Pel, l'expérience de combustion avait laissé « complètement détériorée » une cuisinière semblable à celle retrouvée et exhibée en cour d'assises :

« Celle de Gambais était intacte... Mais Landru avait été vaincu par la somme écrasante des présomptions. Pourtant, aujourd'hui, qui pourrait tenir pour vraisemblable qu'il ait brûlé onze cadavres dans la petite cuisinière de Gambais ? Peut-être essaya-t-il une fois. Mais les autres ? ».

Marcel Montarron, « Le double secret de Landru », *Les Grands procès d'assises*, Paris, Culture, Art, Loisirs, Bibliothèque de Culture Historique, 1967, p. 53-72.

Quant aux os retrouvés, Maître De Moro-Giafferri semble s'emporter et d'une voix tonitruante :

Quant à moi, en face des ossements de Gambais, je me refuse à discuter même avec les experts, attendu que ces ossements n'ont pas été découverts dans des conditions légales, mais prélevés, lors d'une seconde perquisition alors qu'après la première les scellés n'avaient pas été posés. Puis il s'adresse aux jurés : « Messieurs, vous connaissez désormais la psychologie mystérieuse de Landru. Elle est compliquée. Landru est un homme prudent et qui raisonne. Il est peut-être fou, mais il est, à coup sûr, un homme intelligent ».

Le Matin, 1^{er} décembre 1921.

De la sorte, jamais il n'aurait fait brûler un cadavre en plein jour.

Géo London, dans *Le Journal*, avait rendu compte de la quinzième audience et avait insisté sur ce point qui avait donné lieu à un incident d'audience, la défense soulignant déjà que la première perquisition s'était révélée négative, rien n'avait été trouvé alors que lors de la suivante des « découvertes » avaient

Belin devenu commissaire.

été faites. Et le chroniqueur judiciaire, qui sera surnommé le « 13^e juré », le « prince des journalistes » écrit :

Landru mérite d'être observé tandis que se déroule cet incident. Il a des hochements de tête, des mouvements de bras et jusqu'à des frémissements de barbe. Par toute cette mimique, il dit aux jurés : « Vous le voyez, on a conspiré contre moi. Adoptez donc l'hypothèse que je suggérais au début de cette audience : ne m'imputez pas toutes ces fâcheuses disparitions de femmes ».

Géo London, *Le Journal*, 24 novembre 1921.

Mais les arguments, s'ils ébranlent le jury, ne suffisent pas ; pas plus que la déposition de la dernière « fiancée » de Landru, Fernande Segret qui ne crut jamais en sa culpabilité (fig. 32). Après trois heures de délibération le jury de Seine-et-Oise répond oui aux questions posées.



Fig. 35 – « Le témoignage de Mlle Segret », dessin André Galland (coll. Frédéric Chauvaud).

La cour condamne donc à mort le nouveau Barbe bleue. Presque aussitôt les jurés signent, « par un retournement d'esprit », un recours en grâce que refusera de signer le président Millerand. *Le Matin* offre à ses lectrices et lecteurs un long compte rendu de la dernière audience :

La mort!... Landru s'est entendu condamner à avoir la tête tranchée en place publique. L'énigmatique personnage, celui que les amis de Mme Jaume nommaient « Monsieur Mystère » n'a pas bronché. Pas un muscle de son visage n'a tressailli. Peut-être ses petits yeux noirs de milan captif ont-ils flambé, rien qu'un moment, d'un éclat plus vif. Il a eu, de la main gauche – ses longs doigts translucides bizarrement écartés – le geste d'un homme qui dit : « Qu'importe! ». Personne n'a entendu cela, certes; mais par contre, on a entendu ce condamné à mort, que la vie semble fuir depuis longtemps, dire à son vaillant défenseur, livide à ses côtés : « Allons du courage cher maître! Croyez que je dormirai cette nuit d'un sommeil égal à celui de la nuit dernière ».

Connaîtrait-on quelque jour toute la vérité sur les nuits de Vernouillet et de Gambais que l'on continuerait d'ignorer le secret profond de Landru.

Le Matin, 1^{er} décembre 1921.

*

L'extraordinaire, le mystère, le secret dominant les débats. Landru, reconnu coupable, est un assassin hors normes. Mais ce n'est pas un perversi sexuel, il ne présente pas d'anomalie organique et n'a pas été considéré comme un aliéné. Il ne cherche pas à terroriser ni à se montrer tout-puissant. Il apparaît organisé, très organisé, mais ses actes ne sauraient être réduits à des crimes strictement utilitaires. Sa biographie peut livrer quelques clés, mais c'est à partir de la Première Guerre mondiale que ses escroqueries prennent un cours nouveau. C'est le moment déterminant de sa trajectoire. Désormais, il semble s'intéresser uniquement aux femmes d'un certain âge. Il se montre serviable et attentif. Sa dernière

fiancée, celle qui assiste à son arrestation, rue Rochechouart, qu'il fréquente depuis deux ans, ne peut croire ce qu'elle entend et s'évanouit. Henri-Désiré Landru reste une énigme. Pour l'expertise psychiatrique pénale, c'est assurément une occasion manquée. Il n'y a pas eu d'aveux, pas de revendication de ses actes, pas de repentir et pas de réelle interrogation sur la mue du personnage, comment un escroc est-il devenu un assassin en série, tueur de femmes? Quel rôle a joué le contexte de la Première Guerre mondiale? Comment expliquer qu'il ait poursuivi sa sinistre besogne? Pourquoi cette forme d'addiction au crime? Jules Claretie évoque, avec d'autres mots, les questions du mode opératoire et de la répétition. Une expertise aurait pu être construite à partir de l'itinéraire de Landru, de ses propos et de ses répliques, en prenant en compte tout ce qui est en creux, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas dit. La psychiatrie du XIX^e siècle et celle de l'entre-deux-guerres se sont développées et étoffées à partir de l'étude de cas et de la construction de catégorie, mais le premier traité de psychiatrie médico-légale, publiée en 1932, évoque bien l'impulsion criminelle et les réactions médico-légales des déséquilibrés, fous moraux et pervers, mais ne fait aucune place à Landru et aux crimes répétitifs²⁴.

24 CLAUDE, Henri, *Psychiatrie médico-légale*, Paris, G. Doin, 1932, p. 157-299.

Conclusion

André Salmon, l'auteur de *Tendres canailles*, commentateur pendant de longues années de procès, en particulier celui de « Landru, le diabolique tueur de femmes », considère qu'en général un crime s'apparente à un événement et que l'immense majorité des accusés, en dehors des crimes politiques, ne conservent pas la mémoire, ou « la nette conscience » de ce qui s'est passé. Or, les tueurs de femmes, du moins ceux qui avouent, peuvent restituer le déroulement des crimes, mais sans donner d'explication. Désabusé, André Salmon se confie : « Pourquoi a-t-il tué ? Pourquoi est-il cet homme qui pouvait tuer ? Résignons-nous. La justice humaine dans une société civilisée se réduit à une sorte de salubrité publique »¹. De la sorte, il s'agit de contenir la criminalité et de punir, sans chercher à aller beaucoup plus loin. Les logiques qui ont animé les accusés demeurent inaccessibles. Sont-ils galvanisés par le Mal, dont ils sont devenus les serviteurs zélés ? Sont-ils plus simplement les pantins d'une force inconnue qui les

1 SALMON, André, 1961. *Souvenirs sans fin. Troisième époque (1920-1940)*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », p. 300-301,

a plongés dans le domaine du crime à répétition? Existe-t-il une addiction, indécélable jusqu'à présent? Dans ces années, entre 1860 et 1920, ce qui importe ce sont des réponses simples permettant à la machine judiciaire de fonctionner.

Les crimes des tueurs de femmes font partie des « belles affaires ». Meurtres sublimes² où lâches assassinats, ils mettent en liesse les comités de rédaction, c'est tout juste si des fifres, des tambours et des trompettes ne résonnent pas lorsque les premiers numéros sortent des rotatives. Les journalistes localiers ont droit aux faits divers ordinaires, aux violences quotidiennes, aux brutalités clandestines, il n'en est pas de même des grandes signatures. La belle affaire est une aubaine. Henri Vonoven, lors d'une conférence donnée le 4 novembre 1924 à l'École de journalisme, confie que la conter revient à « écrire le scénario d'un roman ou d'un drame; parfois, c'est prendre des notes pour l'historien. Et le journaliste qui détient la rubrique des tribunaux a raison de n'en vouloir point d'autre »³. Les faits divers constituent des portraits d'époque, mais les grands tribunaux, ténors de la chronique judiciaire, suivent les procès « mystérieux », « étranges », « extraordinaires », « très dramatiques », « fantastiques et tragiques », et livrent à leurs lectrices et lecteurs des portraits. Ils insistent sur l'atmosphère, les incidents d'audience, les mots d'esprit, les moments singuliers. La Belle affaire se jauge aux abords des palais de justice. Si la foule est nombreuse, compacte, tente de prendre d'assaut le temple de Thémis, si les élégantes et des personnalités, acteurs, journalistes, chanteurs d'Opéra, députés, voire ambassadeurs s'y pressent, se mêlent à la cohue et trouvent une place assise dans la salle

2 MARCANDIER-COLARD, Christine, 1998. « Le sublime : la beauté fécondée par la violence », dans, de la même auteure, *Crimes de sang et scènes capitales*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », p. 11-51.

3 VONOVEN, Henri, 1925. *La Belle Affaire*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », p. 15.

d'audience, il s'agit bien d'un procès appelé à occuper un rang important dans la mémoire collective. Lors de l'affaire Vidal, *Le Petit Marseillais*, note :

L'affluence du public est aussi grande ce matin qu'hier. La salle est bondée. La tribune des dames offre un mélange de toilettes claires et sombres et l'espace réservé au public debout est jalonné par des chasseurs alpins du 6^e bataillon. Le service à l'extérieur est parfait : on s'est décidé à maintenir les curieux loin des portes d'entrée du palais, au bas du perron⁴.

Une fois sur place, pour les journalistes judiciaires, il n'y a rien d'artificiel à examiner la physionomie des accusés. Sont-ils le jouet de leurs pensées et de leurs émotions, incapables d'y résister et après le passage à l'acte de faire face à l'irréparable? C'est ainsi qu'Albert Bataille, le promoteur, au début des années 1880, de la nouvelle chronique judiciaire, s'attarde longuement sur l'accusé Pel :

Quelle étrange figure! Si cet homme avait paru sur une scène de drame dans quelque rôle d'alchimiste ou de sorcier, sa vue seule eût donné le frisson! Une face blafarde, un teint de cire, un squelette! Un foulard blanc enroulé autour du cou cache à demi un énorme goitre. Les cheveux sont plantés droit, les joues parcheminées se tirent sur une sorte de rictus sinistre, et derrière les lunettes d'or du faux savant, deux petits trous bordés de rouge. Comme on sent que ces yeux-la n'ont jamais regardé en face, que ce visage de momie n'a jamais souri, que cet être impénétrable n'a pas eu de jeunesse et qu'il a muré ses passions au fond de son cœur! Une maigre moustache, avec une très longue barbiche achève de donner à la physionomie un caractère méphistophélique. Je ne trouve pas de comparaison plus juste, mais il y a chez Pel plus de sournoiserie et moins d'ironie que dans le Méphisto de la légende.

Son impassibilité est effrayante; jamais d'émotion, jamais de surprise, il a réponse à tout, et à toutes les questions il répond

4 *Le Petit Marseillais*, 5 novembre 1902.

de cette voix blanche et comme glacée qui donnerait à croire que c'est un automate qui parle.

Albert Bataille, *Causes criminelles et mondaines de 1885*, Paris, E. Dentu, 1886, p. 275-277.

Pour le tribunalier du *Figaro*, Albert Pel constitue une énigme. Il offre aux regards tournés vers lui un masque que nul ne parvient à percer. Sur sa surface se reflètent les débats de la cour d'assises, mais les pensées, des plus profondes aux plus superficielles, ne franchissent pas cette limite invisible qui couvre son visage. Les tueurs de femmes présentent tous, selon les divers observateurs, la même expression de froideur, d'imperturbabilité, d'inaccessibilité. De Joseph Philippe à Landru rien ne vient fissurer cette carapace et pourtant quelques contemporains auraient voulu aller plus loin, ne pas se contenter des faits, des expertises, des aveux quand ils sont faits –, et des témoignages. Ils auraient voulu comprendre, saisir cette part d'ombre tapie à l'intérieur des êtres humains. Il ne s'agissait pas d'enrichir la réflexion criminologique à la manière de Jules Dallemagne, professeur de médecine légale⁵, mais d'empêcher que d'autres crimes de femmes puissent survenir. Nombreux, parmi les journalistes judiciaires, faits-diversiers et tribunaliers, déplorent les lenteurs de l'enquête dans toutes ces affaires, dues en partie au fait que la police et la justice n'avaient pas pris conscience qu'il n'y avait pas une multitude de tueurs, mais, à chaque fois, un seul assassin qui usait d'un même mode opératoire. Une collaboration plus étroite, la mise en relation et en perspective de crimes similaires constituent toujours des préoccupations contemporaines⁶.

5 DALLEMAGNE, Jules, 1896. *Les Théories de la criminalité*, Paris, Masson et C^{ie}, coll. « Encyclopédie scientifique des aide-mémoires », 214 p. Partisan d'une « étiologie fonctionnelle » et hostile aux « doctrines unilatérales », il considère que les déviations morbides sont plus importantes que le milieu pour l'étude des criminels.

6 Voir BERLIÈRE, Jean-Marc et LÉVY, René, 2011. *Histoire des polices en*

La monomanie, l'obsession, l'assuétude sont évoquées à plusieurs reprises, mais sans pour autant que l'addiction au crime soit mentionnée, même si ses caractéristiques sont en grande partie décrites. Henri Urtin, avocat, qui fut aussi l'élève de Maurice Blondel, entend, en 1911, prendre de la hauteur. Pour lui, « la colère, la gourmandise, le dérèglement des mœurs, la passion sous toutes ses formes... » constituent des moteurs essentiels de l'action criminelle⁷. La sensibilité de chaque être humain peut se développer ou, au contraire, s'étioiler : « elle se défait et se détruit par les satisfactions qu'elle se donne »⁸. Autrement dit, le meurtrier n'en a jamais assez, il lui en faut toujours plus. Urtin donne une description du phénomène que la clinique d'aujourd'hui pourrait faire sienne :

Toute question d'atavisme mise à part, la plupart des criminels étaient entrés dans l'existence avec une sensibilité normale, tempérée par la raison et le bon sens. Dans un moment de faiblesse révoltée, ils lui ont laissé prendre le pas, et à chaque chute, il est devenu plus difficile de la satisfaire. L'équilibre étant rompu, et la sensibilité réclamant une part qui excède de plus en plus les limites ordinaires, elle a bien dû prendre ce qui lui manquait aux facultés voisines au détriment de celle-ci, et c'est ainsi qu'à ce jeu la personne tout entière va s'affaiblissant jusqu'à l'anéantissement, la raison et la volonté se dépensant et s'épuisant au service d'une sensibilité qui ne peut plus se suffire et qui entraîne tout le reste dans sa course à l'abîme.

Henri Urtin, *L'Action criminelle*, op. cit. p. 96.

France. *De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 767 p. Voir aussi MILLIOT, Vincent (dir.), 2020. *Histoire des polices en France*, Paris, Belin, coll. « Références », 584 p.

7 URTIN, Henri, 1911. *L'Action criminelle. Étude de philosophie criminelle*, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », Paris, Félix Alcan, p. 89.

8 *Idem*, p. 97.

Lors du procès de Martin Dumollard, le procureur général Dupin s'était indigné de « cette suite d'attentats qui s'est perpétuée pendant plus de dix années », insistant sans le vouloir sur le fait que le crime ne correspondait ni à un besoin impérieux ni à une impulsion soudaine, mais à une sorte de dépendance, devenue une manière de vivre. L'avocat de la défense, Maître Lardière, avait demandé, de manière appuyée, quel était le mobile de tous ces crimes ? Il avait répondu à la place de l'accusation : « c'est la lubricité, c'est l'avarice », pour aussitôt déclarer qu'il n'en était rien. Ce qui est certain, ajoutait-il, c'est que les crimes de Dumollard sont une monstruosité morale telle que l'on peut la rencontrer dans certains lieux, et d'évoquer la visite à Lyon Bicêtre et à la Salpêtrière où « il y a comme une espèce de vide partout ». Malgré l'effet provoqué par la plaidoirie, la folie – quel que soit le nom adopté pour désigner une maladie mentale – n'est pas retenue, comme elle ne le sera pas dans les autres affaires de tueurs de femmes.

Pour ces derniers s'est posée la question de savoir si, dans leur enfance ou plus tard, une expérience malheureuse, une fièvre maligne, une consommation d'alcool en grande quantité, voire un séjour dans un asile, n'auraient pas bouleversé ou altéré leur personnalité. Ces recherches biographiques évoquent des accidents de vie, quelques tourments intérieurs, mais aucun ébranlement suffisant pour relever de l'article 64 du Code pénal. Vacher, Vidal et Landru ont eu pourtant des antécédents psychiatriques. Philippe, Dumollard et Pel ne correspondent pas aux personnalités décrites comme entièrement saines d'esprit. Ils ont également, pour la plupart d'entre eux, un passé ou une expérience militaire, ou de la guerre. Le père de Martin Dumollard avait quitté la Hongrie avec sa famille pour se réfugier en France puis avait de nouveau fui devant l'avance des forces de la coalition. Il avait été capturé par des hommes d'un régiment austro-

hongrois puis supplicié, en 1814, à Padoue. Vacher, Vidal ont été soldats. Concernant Pel, les renseignements recueillis ne disent rien de la guerre de 1870 – il avait alors 21 ans – et de la Commune. Quant à Landru, il est déclaré insoumis à la fin de l'année 1915.

À plusieurs reprises est suggérée, plus qu'affirmée, l'idée que ces tueurs connaîtraient un processus de dédoublement de la personnalité⁹. La première figure, si elle apparaît parfois frustrée, donne toutes les apparences de la normalité ; la seconde, enfouie au plus profond, dépendante d'une passion criminelle irrépressible, commettrait les pires horreurs. Mais il faut bien convenir que dans les prétoires l'ouvrage de Théodule Ribot, les *Maladies de la personnalité*, véritable succès de librairie qui connaît, de 1884 à 1914, quinze rééditions, n'est jamais mentionné.

Le malaise face à certains épisodes de la vie des tueurs de femmes, cède aisément devant la certitude qu'ils méritent d'être punis, mais presque rien n'est dit sur la répétition du geste. L'époque connaît pourtant une véritable focalisation autour de la récidive et des récidivistes. Le thème envahit l'imaginaire punitif et aurait pu permettre de penser la répétition du geste, voire l'addiction au crime. En effet, la criminalité d'habitude hante les esprits et d'aucuns se demandent si les récidivistes ne seraient pas des incorrigibles¹⁰ qu'il faudrait punir encore plus sévèrement. Des juristes et des criminologues de la fin du XIX^e siècle distinguent au sein de la famille des récidivistes, une catégorie à part, celle des « endurcis¹¹ » dont les actes

9 André Lorulot, par exemple, cite Maudsley et Pritchard et insiste sur l'existence de la folie morale : « un trouble de l'esprit qui affecte exclusivement les sentiments moraux, laissant l'intelligence parfaitement intacte », dans *Crime et société. Essai de criminologie sociale*, Paris, Stock, coll. « Bibliothèque sociologique », 1922, p. 113.

10 *La Gazette des tribunaux*, 27-28 février 1899.

11 BRIEGEL, Françoise et PORRET, Michel (dir.), 2006. *Le Criminel endurci*.

sont prémédités, ce sont les « rebuts » de la société, des « anomalies dangereuses » qui sont irrécupérables¹². Véritable obsession créatrice¹³, la récidive met en lumière, à partir de 1851, des êtres définitivement perdus, inguérissables, sourds à toute intimidation. Les récidivistes les plus dangereux ne seraient-ils pas des « terroristes du mal ? »¹⁴. Selon Henri Joly, le récidiviste est bien un criminel d'habitude et certes les auteurs de crimes « extraordinaires » n'ont guère la possibilité de recommencer, car guillotiné ou enfermé à perpétuité dans un bagne, ils sont retirés de la société, pour autant leur condamnation est bien le révélateur d'« habitudes contractées de longue date et entretenues par des vices persévérants »¹⁵. Toute une littérature prolixe autour des « indomptables » donnait la possibilité de s'interroger sur la réitération des gestes, à la fois sur le plan individuel et sociétal, mais elle n'a pas été convoquée pour éclairer les passages successifs à l'acte des tueurs de femmes.

Thème populaire, le tueur en série au XXI^e siècle n'est pas loin d'être devenu une star¹⁶, certes cauchemardesque, mais étoile noire des sociétés contemporaines, sorte de

Récidive et récidiviste du Moyen Âge au XX^e siècle, Genève, Droz, coll. « Recherches et rencontres », 395 p. ALINNE, Jean-Pierre et SOULA, Mathieu (dir.), 2011. *Les Récidivistes. Représentations et traitements de la récidive, XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 288 p.

12 LAURENT, Émile, *L'Anthropologie criminelle et les nouvelles théories du crime*, Paris, Société d'éditions scientifiques, deuxième édition, revue et très augmentée, 1893.

13 Bernard Schnapper, 1991. « La récidive, une obsession créatrice au XIX^e siècle » [1985], dans *Voies nouvelles en histoire du Droit*, Paris-Poitiers, PUF, p. 331-351.

14 LAUVERGNE, Hubert, 1841. *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon*, Paris, J.-B. Baillière, 464 p.

15 JOLY, Henri, 1888. *Le Crime. Étude sociale*, Paris, Léopold Cerf, p. 101.

16 Sur les stars, voir l'ouvrage d'Edgar Morin, *Les Stars* [1957], repris et complété dans MORIN, Edgar, 2018. *L'Unité d'un homme*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », p. 209-338.

gangster d'un nouveau genre sans éthique¹⁷, il est presque adulé, magnifiant le mystère du crime. Suscitant une véritable débauche discursive et visuelle, il emprunte nombre d'attributs aux ogres et monstres du passé.

Pour une société, surtout en mal de repères et de modèle, le tueur en série ne permet pas, *a priori*, de répondre aux besoins d'identification affective. Il n'est pas une synthèse entre le héros tragique, le justicier au grand cœur et le truand, et pourtant, il est bien métamorphosé en idole. De simple mortel il devient un mythe, s'impose dans toutes sortes d'ouvrages et finit par régner sur les écrans. Pour en prendre la mesure, il suffit de se rendre sur la plateforme Netflix qui a ressuscité, en janvier 2019, le tueur compulsif Ted Bundy en proposant à partir d'archives visuelles et sonores, un autoportrait, en plusieurs épisodes, s'assurant des succès d'audience et une abondante moisson de courriels d'adoratrices et d'admirateurs. D'autres émissions avaient depuis longtemps retracé des affaires criminelles, mais n'accordaient qu'une place restreinte aux tueurs en série. L'émission phare *Faites entrer l'accusé*, créée en 2000 sur France 2, a bien proposé un documentaire sur les disparus de l'Yonne, suivi par d'autres, mais ambitieuse, aujourd'hui, comme hier, de traiter de toutes sortes d'homicides.

En mars 2021, le « couple diabolique », formé par Michel et Monique Fourniret, est interprété par Isabelle Gélinas et Philippe Torreton dans un téléfilm en deux parties, réalisé par Yves Renier et diffusé sur TF1. Il connaît à son tour un important succès, se plaçant, lors de sa diffusion, à la première place des émissions les plus regardées. Génies du mal, comme autrefois Rocambole inventé par Ponson du Terrail sous le Second Empire, ou Fantômas, de Pierre Souvestre et Marcel Allain en 1911, ces tueurs en série ne sont pourtant

17 DJIGO, Sophie, 2016. *L'Éthique du gangster. Une enquête philosophique*, Rennes, PUR, coll. « Aesthetica », 180 p.

pas des personnages de fiction. Ils sont considérés comme les héros de grands crimes qui dépassent le cadre de la « Belle Affaire ». Ils ne recherchent ni la gloire, ni la fortune, ni la vengeance. Ils suscitent cependant une véritable fascination auprès de l'opinion publique, des enquêteurs et des juges. Cet envoûtement contribue probablement à limiter les investigations plus psychologiques : le public et l'institution judiciaire ont besoin de portraits et de faits, le reste relève de l'interprétation. La seule chose qui compte véritablement est celle de l'intentionnalité. Il ne s'agit pas, pour les tueurs de femmes esseulées, d'une crise passagère, mais d'un véritable dessein ; le crime devient un objectif à atteindre. Une fois réalisé, il importe, sans éprouver de sentiment de culpabilité, de le réitérer pour obtenir à nouveau satisfaction.

Pour commettre de tels forfaits, les tueurs compulsifs ou répétitifs sont, écrivent au début du XIX^e siècle quelques aliénistes, à la recherche d'une cause dans le passage à l'acte, des « monomanes du crime ». Obnubilés par une idée fixe, s'ils ne sont pas enfermés ou guillotisés, ils recommencent sans cesse.

La monomanie homicide est donc un délire partiel, caractérisé par une impulsion plus ou moins violente au meurtre, tout comme la monomanie suicide est un délire partiel caractérisé par un entraînement plus ou moins volontaire à la destruction de soi-même.

Cette monomanie présente deux formes bien distinctes. Dans quelques cas, le meurtre est provoqué par une conviction intime, mais délirante ; par l'exaltation de l'imagination égarée ; par un raisonnement faux, ou par les passions en délire. Toujours, le monomane est mû par un motif avoué et déraisonnable, et toujours il offre des signes suffisants du délire partiel de l'intelligence ou des affections.

Dans d'autres cas, le monomane homicide ne présente aucune altération appréciable de l'intelligence ou des affections. Il est entraîné par un instinct aveugle, par une idée ; par quelque

chose d'indéfinissable qui le pousse à tuer; et même alors que sa conscience l'avertit de l'horreur de l'acte qu'il va commettre; la volonté lésée est vaincue par la violence de l'entraînement; l'homme est privé de la liberté morale, il est en proie à un délire partiel, il est monomaniacque, il est fou.

Note sur la monomanie homicide,
par M. le docteur Esquirol,
Paris, J. – B. Baillière, 1827, p. 5-6.

La théorie de la monomanie, malgré la vive hostilité de magistrats, permettait, nous l'avons vu, de comprendre des crimes horribles et de mettre un nom sur des idées fixes. Les auteurs, condamnés, enfermés ou exécutés, n'ont pas la possibilité de réitérer leur geste. La folie, délirante ou partielle, par altération non de l'intelligence, mais des « facultés affectives », expliquerait donc l'addiction au crime. Mais les aliénistes abandonnent en quelques décennies cette classification, même si, dans les prétoires, s'adressant aux jurés, des avocats en usent encore au début du xx^e siècle, car elle fait naître des images et s'avère immédiatement compréhensible. Par la suite, toutes sortes de théories se sont succédé, de la bosse du crime, au dégénéré, en passant par le criminel-né¹⁸. Lorsque la folie est évoquée dans les prétoires, elle est considérée comme une sorte d'alibi ou de circonstance atténuante peu crédible. Pour les contemporains, Dumollard est sain d'esprit, Vacher est un simulateur. Quant à la lypémanie mentionnée à propos de Landru, elle est ramenée à une passion triste. Pour certains aliénistes, elle s'apparente à la mélancolie puisque celui qui en est atteint n'a plus envie de rien. Mais la lypémanie désigne aussi une obsession de certaines pensées et idées sombres. Vidal également a parfois été dépeint comme un personnage triste. Philippe était secret,

18 Voir en particulier RENNEVILLE, Marc, 2003. *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 536 p. Voir aussi CHEVALLIER, Philippe et GREACEN, Tim (dir.), 2009. *Folie et Justice : relire Foucault*, Paris, Érès, 224 p.

Dumollard était taciturne, Pel insondable, Landru mystérieux. Nul doute que ce trait commun, partagé par d'autres, ne suffit pas à expliquer le passage à l'acte, mais il autorise une première approche de la personnalité de ces assassins à répétition.

Du côté de Gabriel Tarde, ancien magistrat instructeur et professeur au Collège de France, et de Raffaele Garofolo, magistrat napolitain et ministre de la Justice, il convient de se poser des questions simples : chez les criminels, le crime est considéré comme un moyen, il n'est pas la fin recherchée ; chez les fous, le crime est recherché en tant que tel, il procure un plaisir incomparable et vient d'une « impulsion morbide irrésistible¹⁹ » qui s'apparente à une véritable addiction. C'est bien « l'attrait morbide qui pousse à l'action » et commande de recommencer sans cesse. Mais, précise Raffaele Garofolo, les instincts criminels peuvent être corrigés par l'éducation, toutefois les penchants criminels, faits de passions et de tempéraments, peuvent l'emporter. Le magistrat distingue trois classes de criminels et place au sommet de la hiérarchie les assassins, eux-mêmes divisés en plusieurs sous-catégories. Selon lui, nul doute qu'un « élément psychique différentiel doit toujours exister », permettant de distinguer l'homme ordinaire de l'auteur d'un homicide. Dans la préface à la deuxième édition, il souligne que l'on peut constater la présence d'une « force extrême de l'impulsion criminelle » contre laquelle certains êtres humains ne peuvent lutter. Ceux qui l'éprouvent et résistent peuvent connaître de véritables souffrances, ceux qui se laissent emporter et commettent l'irréparable ressentent aussitôt après un « vrai soulagement ». Mais ajoute-t-il encore, il arrive qu'une personne soit entraînée au mal et que sa « volonté soit esclave des penchants ou des

19 La formule est utilisée aussi bien par Gabriel Tarde (*La Criminalité comparée*, Paris, Félix Alcan, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1890 [1886], p. 34) que par Raffaele Garofolo (*La Criminologie. Étude sur la nature du crime et la théorie de de la pénalité*, Paris, Félix Alcan, 1890 [1888], p. 114).

instincts »²⁰. Il se produit ainsi un phénomène de dépendance et d'accoutumance.

Les tueurs multiples ne seraient donc ni tout à fait des criminels endurcis ni tout à fait des fous extravagants, ils se situeraient dans une zone intermédiaire, et seraient prisonniers de leur passion criminelle, mais pour Philippe, Dumollard, Pel, Vacher, Vidal, Landru²¹, la folie, même partielle, n'est pas retenue : ni la folie lucide de Trélat ni la folie devant les tribunaux de Legrand du Saulle ne sont prises en considération pour essayer de comprendre ces assassins qui ne s'en prennent qu'au deuxième sexe.

Le XIX^e siècle est parfois présenté comme l'âge d'or de la virilité²², l'homme viril est disponible pour la violence²³, courageux, robuste, voire intrépide, mais les tueurs de femmes n'offrent pas leur corps sur les champs de bataille ou sur un pré dans un duel, ils s'emparent de ceux des femmes, qu'ils égorgent, souillent, mutilent ou font disparaître. Émile Laurent, ancien interne de l'infirmerie centrale des prisons de Paris, considère que la distinction opérée par Alexandre Lacassagne²⁴ s'avère un peu trop sophistiquée, mais qu'elle est judicieuse : les criminels d'actes sont les criminels par

20 *Idem.*, p. 127.

21 BIAGI-CHAI, Francesca, dans *Le Cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, l'indique d'emblée : « Jamais la question de la folie n'a fait l'objet d'une recherche », *op. cit.*, p. 19.

22 CORBIN, Alain, COURTINE, Jean-Jacques, VIGARELLO, Georges (dir.), 2011. *Histoire de la virilité, t. 2, Le triomphe de la virilité. Le XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 512 p.

23 Sur un aspect, voir SHEFFIELD, Carol J., 1987. « Sexual terrorism : The Social control of women », dans Beth B. Hesse et Mira Marx Ferree (dir.), *Analyzing gender : A handbook of social science research*, Newbury Park, Sage Publications, p. 171-189.

24 LACASSAGNE, Alexandre, 1908. « Préface », dans Émile Laurent, *Le Criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social*, Paris, Vigot frères, p. IX.

impulsion ou par occasion et « les criminels de sentiments ou d'instinct sont les vrais criminels, les insociables par l'énergie et la fréquence de manifestations des instincts les plus égoïstes » ; il existe cependant d'autres classifications, mais, au final, toutes « boitent plus ou moins », car elles s'avèrent trop scientifiques ou trop proches du sens commun²⁵. Il faut donc se poser les bonnes questions, examiner de très près chaque cas, et se demander s'il existe une obsession pathologique qui consacre la défaite de la volonté ? Les tueurs de femmes sont-ils mus par le plaisir et la passion de tuer ? Puis, comme s'ils étaient possédés, ils ne peuvent plus s'arrêter, sans cesse il leur faut une nouvelle victime.

Chacun se met alors à la recherche d'une anomalie physiologique ou psychologique, suggérant qu'elle serait encore plus développée chez les tueurs répétitifs, qu'elle soit due à une carence individuelle ou à un contexte social ou familial funeste. Certains criminels comme Poirier, qui, dans le Perche-Gouet, assassine en 1871, deux femmes dans une ferme, puis une autre dans une auberge de campagne, puis encore, en 1874, dans la ferme de Tertre, une jeune fille de 15 ans et son frère de 17 ans, apparaît comme l'auteur de crimes crapuleux. À chaque fois, le mobile est identique, il s'agit de s'emparer d'une forte somme d'argent, et le procès n'intéresse guère les journalistes et les lecteurs. L'assassin est un journalier, solitaire et taciturne, il avoue et reconnaît les vols²⁶. Mais ce qui intrigue l'opinion publique ce sont les grands crimes comme l'affaire Gouffé ou l'affaire Steinheil. De la sorte, malgré la polyphonie des discours, qu'ils soient judiciaires, journalistiques, littéraires, psychiatriques... les tueurs de femmes échappent au simple constat. S'il existe

25 LAURENT, Émile, *Le Criminel aux points de vue Anthropologique, psychologique et Social*, op. cit., p. 46-49.

26 FARCY, Jean-Claude, 2012. *Meurtre au bocage. L'affaire Poirier (1871-1874)*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 457 p.

des formes du visible, les cadavres féminins sont dérobés à l'attention collective, comme si la domestication du regard ne s'était pas accomplie. Il y a des criminels, il y a des dépouilles mortelles, mais il n'y a pas une catégorie de « féminicides » comme si les schèmes d'appréciation et de perception non seulement n'étaient pas partagés, mais à peine élaborés. Il existe un tueur de prostituées, à côté d'un tueur de bonnes, voisinant avec un tueur de bergers, coudoyant un empoisonneur de femmes... mais personne ne songe à lier ensemble tous ces assassins et leurs victimes. Les tueurs de femmes ne sont pas alors une catégorie construite. Selon Erving Goffman, il existe bien des classes sexuelles et la construction sociale du genre autorise un arrangement entre les sexes, permettant à chacun d'occuper une place et de vivre « ensemble-séparés »²⁷. Toutefois, avec ces criminels tueurs de femmes, nous sommes bien dans le registre d'une domination masculine exacerbée. La force physique et la ruse sont mises au service d'un dessein. Dans ces circonstances, il n'est guère pertinent, semble-t-il, d'évoquer la dynamique des pulsions pour saisir le passage à l'acte. Toutefois, Freud dans *Pulsions et destins des pulsions*, publié en 1915, écrivait, dans un paragraphe presque conclusif : « On peut même affirmer que les vrais modèles, pour la relation de haine, ne proviennent pas de la vie sexuelle, mais du combat mené par le moi pour se conserver et s'affirmer »²⁸. La pulsion est considérée comme une énergie, qui peut être destructrice. Redéfinie à plusieurs reprises, bousculée par la notion de compulsions de répétition qui peut posséder un caractère « démoniaque », la pulsion agressive devient pulsion de mort se heurtant aux pulsions de vie²⁹. Les criminels tueurs de femmes disposent

27 GOFFMAN, Erving, 2002 [1977]. *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 117 p.

28 FREUD, Sigmund, 2012 [1915]. *Pulsions et destins des pulsions*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », p. 99.

29 FREUD, Sigmund, 2010 [1920]. *Au-delà du principe de plaisir*, Paris, Payot,

de « la force du biceps », selon l'expression qui connaît un regain de popularité parmi les hommes de la fin du XIX^e siècle et du début du suivant³⁰. Cependant, demeure une question non élucidée : pourquoi des hommes, non pas une unique fois, mais à plusieurs reprises, comme s'ils ne pouvaient pas s'en empêcher, s'autorisent, sans grandes difficultés morales, à s'emparer de la vie d'autrui comme si elle ne comptait pas vraiment.

Vis-à-vis des femmes, les situations s'avèrent dissemblables pour chaque tueur, mais des passerelles peuvent être tendues. Philippe et Vacher n'ont pas de liens maritaux ou sociaux, toutes les femmes sont réduites à une seule entité et s'apparentent à du gibier dont on use à sa convenance. C'est ainsi que le premier déclare lors de son procès : « Je voulais posséder cette dame ; et, comme je la savais trop respectable pour m'écouter, je voulais agir avec violence »³¹. Dumollard et Landru ont organisé leur existence en séparant nettement la sphère intime – son épouse pour le premier, sa famille et sa maîtresse pour le second – avec la sphère publique ou du moins du dehors. Les servantes et les fiancées sont déshumanisées, elles constituent des ressources. Pel n'établit pas de distinction, il a été marié, et toutes les femmes, y compris sa mère, sont destinées à lui être utiles. Vidal, comme nous l'avons vu, a fait de sa mère une confidente et ne l'a pas mise dans la même catégorie que ses victimes. Tous ces tueurs partagent un point commun : ils se trouvent vis-à-vis de leurs victimes dans le registre de l'emprise puis de la toute-puissance, mais tous, après leur premier crime, ne veulent

coll. « Petite bibliothèque Payot », 160 p.

30 MAUGUE, Annelise, 2001 [1987]. *L'Identité masculine en crise au tournant du siècle*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 238 p. Voir aussi RAUCH, André, 2001. *Crise de l'identité masculine (1789-1914)*, Paris, Hachette littérature, coll. « Pluriel », 297 p.

31 *Le Petit Journal*, 28 juin 1866.

pas s'arrêter là, ils attendent de pouvoir recommencer. La répétition sérielle atteste que chaque tueur y trouve son compte, mais la nature de ce qu'ils ont éprouvé reste opaque et constitue bien une énigme.

Le mystère des femmes disparues ou tuées se double d'une dimension fétichiste. Alfred Binet avait publié en 1887 *Le Fétichisme dans l'amour*, qui se rapporte aux perversions sexuelles. « L'adoration » des personnes rencontrées peut se porter sur un objet inerte – un mouchoir, un tablier... – sur une partie de l'anatomie ou bien aussi sur certains traits : « une qualité psychique ». L'obsession du perversi porte toujours sur un détail³². Philippe a conservé quelques affaires de ses victimes, en particulier des gants ; Dumollard a entreposé le contenu des malles des servantes de manière presque sédimentée au point d'avoir constitué un véritable entrepôt ; Pel garde quelques vêtements qu'il ne conserve pas longtemps. Vacher déchire les vêtements et parfois une partie du corps de ses victimes. Quant à Landru, les objets saisis lors des perquisitions et l'acheminement des pièces à conviction dans la salle des assises, à Versailles, sont autant, de « témoins muets ».

La question de la cruauté, qui ne constitue pas du point de vue juridique une circonstance aggravante au XIX^e siècle, atteste cependant d'une transformation des mentalités et du désir, pour les enquêteurs, de qualifier certains actes criminels. La cruauté de l'inquisition, la cruauté de l'ennemi héréditaire, la cruauté du jaloux sont condamnées, mais admises. En revanche, la cruauté sans raison avérée, pour un besoin que ne contrôle pas l'individu, inquiète. Les lecteurs du Marquis de Sade avaient compris que la cruauté ne se trouvait pas nécessairement dans un système ou une société, mais dans la nature même de l'être humain. Pour le

32 BINET, Alfred, 1887. « Le fétichisme dans l'amour », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, p. 143-167 et 252-274.

lexicographe, il s'agit d'« un instinct qui pousse à commettre des actes inhumains »³³. Progressivement la cruauté porte un autre nom. Qualifiée de sadisme, elle désigne le penchant à faire souffrir quelqu'un ou à observer la souffrance infligée à autrui. Le sadisme consiste bien à faire infliger, à voir infliger ou à infliger soi-même une souffrance à autrui³⁴, mais le sadisme bute sur une question irrésolue : pourquoi une telle conduite ? Si Vacher s'était prétendu l'anarchiste de Dieu, Henri-Désiré Landru s'était défendu avec une véhémence ironique : « Vous me demandez si je ne les ai pas assassinées par sadisme ? Je ne sais pas quel goût ça a »³⁵.

Des années 1850 aux Années folles, la répétition du crime et les tueries de femmes restent des impensés. Sans catégorisation ou du moins sans dénomination, il n'est pas possible de faire advenir un phénomène, une situation ou un groupe. Ce qui n'a pas de nom n'existe pas. Les femmes tuées ne sont pas vraiment des victimes. Dans les dictionnaires, les encyclopédies et les ouvrages divers, les victimes sont soit celles des catastrophes comme les inondations ou les séismes, soit celles des guerres, entre nations ou guerres civiles, soit encore celle des désastres liés aux activités humaines, comme les incendies ou les explosions dans des mines³⁶. Les décès comptabilisés par la justice ont une petite place dans les colonnes du *Compte général de l'Administration de la Justice criminelle*, mais ne bénéficient d'aucune reconnaissance. Quant

33 LAROUSSE, Pierre, 1869. *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris.

34 THOINOT, Léon-Henri, 1898. *Attentats aux mœurs et perversions du sens génital*, Paris, O. Doin, p. 517.

35 *Le Matin*, 6 novembre 1921.

36 LAMARRE, Christine, 2000. « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », dans Benoît Garnot (dir.), *Les Victimes, des oubliées de l'histoire ?* Rennes, PUR, coll. « Histoire », p. 31-40.

aux tueurs de femmes, ce sont moins des anormaux que des êtres infâmes³⁷.

Les contemporains avaient à leur disposition tous les éléments qu'ils pouvaient assembler, mais les savoirs médicaux et juridiques ne se sont pas mobilisés. La folie se trouve presque systématiquement écartée, ainsi que l'examen des ressorts du meurtre à répétition. Quant à la criminologie naissante – le mot s'impose en 1885 – elle invente toutes sortes de catégories et de concepts, mais pas celle des tueurs à victimes multiples et de ce qui les anime. Que penser, en effet, des hommes qui tuent une première fois³⁸ et recommencent? Aucun d'eux, même s'ils reconnaissent leurs crimes, ne veut ou ne peut donner d'explication. Ces criminels d'un genre nouveau posent aux enquêteurs et aux observateurs du fonctionnement des juridictions pénales des questions irrésolues. Comme il n'est pas susceptible d'exister, chaque crime est vu de manière isolée, sans que personne se demande si des modes opératoires similaires peuvent être constatés, comme si, dans ce domaine, les sciences criminelles

37 FOUCAULT, Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France (1974-1975)*, *op. cit.*, et « La vie des hommes infâmes », *Les Cahiers du chemin*, n° 29, 15 janvier 1977, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits, III*, Paris, Gallimard, 1994, p. 237-253.

38 Léon Werth qui a, comme il l'écrit, hanté pendant un an le Palais de justice de Paris, écrit que la plupart des criminels ne se ressemblent pas sauf à une occasion, au portrait du tueur sanglant : « Je n'avais pas encore rencontré le meurtrier qui fût en quelque façon conforme à l'image que je pouvais avoir du crime, quand j'étais un enfant. Mais celui-ci m'a fait peur. Je l'ai vu partir sans regret ». Une autre fois il écrit : « C'était un monstre, il n'y a point à en douter. Mais la "procédure" en fait un monstre tout d'une pièce, un monstre sans nuances. Mais il n'y a point de tels monstres. La vie n'est pas un mélodrame, et les personnages si bien faits » ou encore : « Le mystère est d'autant plus grand que ce meurtrier, qui nie tout motif d'avoir voulu tuer, ne semble point davantage s'étonner d'avoir voulu tuer sans cause », WERTH, Léon, 1932. *Cour d'assises*, Paris, Les éditions Rieder, p. 228, 241 et 266.

s'étaient pétrifiées, se montrant incapables de reconnaître le phénomène. Chaque criminel, après avoir connu une heure de gloire médiatique, reste camouflé dans l'ombre des archives. Sur les corps sans vie des femmes tuées ou disparues, personne ne cherche à débusquer ce que signifie tuer une femme. Personne ne prend la peine de mettre en relation toutes ces dépouilles mortelles abandonnées par Joseph Philippe, Henri Vidal et autres tueurs de femmes. L'invisibilité des femmes³⁹ au temps du triomphe de la domination masculine se devine aussi à la surface des cadavres.

39 Sur l'invisibilité des femmes à l'époque contemporaine, voir en particulier PERROT, Michelle, 2020. *La Place des femmes. Une difficile conquête de l'espace public*, Paris, Textuel, 176 p. et 2019. *Le Chemin des femmes*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1184 p. ; RIPA, Yannick, 2020. *Histoire féminine de la France. De la Révolution à la loi Veil*, Paris, Belin, coll. « Références », p. 101-496.

Bibliographie sélective

ALINNE, Jean-Pierre, et SOULA, Mathieu (dir.), 2011. *Les Récidivistes. Représentations et traitements de la récidive, XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 288 p.

ARTIÈRES, Philippe, et KALIFA, Dominique, 2001. *Vidal, le tueur de femmes*, Paris, Perrin, 271 p.

ARTIÈRES, Philippe, 2000. *Le Livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 425 p.

BARD, Christine, CHAUVAUD, Frédéric, PERROT, Michelle, PETIT, Jacques-Guy, 2002. *Femmes et justice pénale. XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 382 p.

BASS, Patricia, 2004. « L’Affaire Vidal : Henri Vidal », *Musée Criminocorpus*, publié le 24 juillet 2004.

BEAUNE, Jean-Claude, 1983. *Le Vagabond et la machine. Essai sur l’automatisme ambulatoire, médecine, technique et société (1880-1910)*, Paris, Champvallon, 397 p.

BERLIÈRE, Jean-Marc (dir.), 2020. *Les Grandes affaires criminelles*, Paris, Perrin, 364 p.

BERLIÈRE, Jean-Marc, 1992. *La Police des mœurs sous la Troisième République*, Paris, Le Seuil, 265 p.

BIAGI-CHAI, Francesca, 2007. *Le Cas Landru, À la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 248 p.

BIHL, Laurent, et CHAUVAUD, Frédéric (dir.), 2018. De la pleureuse à la veuve joyeuse, *Sociétés & Représentations*, n° 46, automne 2018, 330 p.

BODIOU, Lydie *et al.*, 2019. *On tue une femme ? Le féminicide : histoire et actualité*, Paris, Hermann, 461 p.

BRIEGEL, Françoise, et PORRET, Michel (dir.), 2006. *Le Criminel endurci. Récidive et récidiviste du Moyen Âge au XX^e siècle*, Genève, Droz, coll. « Recherches et rencontres », 395 p.

BUTLER, Judith, 2014. *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Paris, Payot et Rivages, coll. « Manuels Payot », 128 p.

CAIOZZO, Anna, et DEMARTINI, Anne-Emmanuelle (dir.), 2008. *Monstre et imaginaire social*, Paris, Créaphis, 354 p.

CHAMAYOU, Grégoire, 2008. *Les Corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, coll. « Les empêcheurs de penser en rond », 422 p.

CHAPPUIS, Loraine, CHAUVAUD, Frédéric, ORTOLANI, Marc, et PORRET, Michel (dir.), 2021. *Faire parler les corps*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 301 p.

CHAUVAUD, Frédéric, 2020. « Armand Fouquier et la mise en scène des crimes de Martin Dumollard : beau cas, monstre et féminicide », dans Rudolf Behrens und Carsten Zelle (dir.), *Die Causes célèbres des 19. Jahrhunderts in Frankreich und*

Deutschland. Narrative Formen und anthropologische Funktionen, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, p. 109-126.

CHAUVAUD, Frédéric, 2018. *L’Affaire Pranzini. Aventurier, Don Juan... et tueur de femmes?*, Chêne-Bourg, Georg éditeur, 231 p.

CHAUVAUD Frédéric, 2000. *Les Experts du crime. La médecine légale en France au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 304 p.

CHEVALLIER, Philippe, et GREACEN, Tim (dir.), 2009. *Folie et justice : relire Foucault*, Paris, Érès, 224 p.

CHEVRIER, Olivier, 2006. *Crime ou folie : un cas de tueur en série au XIX^e siècle. L’affaire Joseph Vacher*, Paris, L’Harmattan, 198 p.

COLLECTIF, 2021. *Almanach du crime*, Paris, Hachette, 224 p.

CORBIN, Alain, COURTINE, Jean-Jacques, VIGARELLO, Georges (dir.), 2011. *Histoire de la virilité, t. 2, Le triomphe de la virilité. Le XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 512 p.

CORBIN, Alain, 1978. *Les Filles de noce : misère sexuelle et prostitution (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 571 p.

DARMON, Pierre, 1994. *Landru*, Paris, Plon, 295 p.

DARMON, Pierre, 1988. *La Malle à Gouffé (« le guet-apens de La Madeleine »)*, Paris, Denoël, 256 p.

DIXMIER, Michel, et WILLEMIN, Véronique, 2007. *Crimes et châtements à la Belle Époque*, Paris, Éditions alternatives, 143 p.

DYJAK, Aurélien, 2016. *Tueurs en série. L’invention d’une catégorie criminelle*, Rennes, PUR, coll. « Essais », 313 p.

EDELMAN, Nicole, 2003. *Les Métamorphoses de l’hystérique*, Paris, La Découverte, 346 p.

FARCY, Jean-Claude, 2012. *Meurtre au Bocage. L'affaire Poirier (1871-1874)*, Société archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres, 458 p.

FARCY, Jean-Claude, KALIFA, Dominique, et LUC, Jean-Noël, 2007. *L'Enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle. Acteurs, imaginaires, pratiques*, Paris-Grâne, Créaphis, 392 p.

FAURE, Alain, et LÉVY-VROELANT, Claire, 2007. *Une chambre en ville, Hôtels meublés et garnis parisiens, 1860-1990*, Grâne, Créaphis, 430 p.

FOUCAULT, Michel, 1999. *Les Anormaux. Cours au Collège de France (1974-1975)*, Paris, Gallimard-Le Seuil, coll. « Hautes études », 355 p.

FOUCAULT, Michel, 1977. « La vie des hommes infâmes », *Les Cahiers du chemin*, n° 29, 15 janvier 1977, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits, III*, Paris, Gallimard, 1994, p. 237-253.

FOUCAULT, Michel, présenté par, 1973. *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard-Juliard, coll. « Archives », 350 p.

FULIGNI, Bruno, 2020. *Landru. L'élégance assassine*, Monaco, Éditions du Rocher, 216 p.

FRAPPA, Amos, 2020. *Edmond Locard et la police scientifique*, Thèse de doctorat d'histoire, EHESS, 691 p.

GOFFMAN, Erving, 2002 [1977]. *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 117 p.

GREEN, André, 1988. « Pourquoi le mal ? », *Le Mal, Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n° 38, p. 239-261.

HEINTZEN, Jean-François « Maxou » et VICTORIEN, Sophie (dir), 2021. *Les Plaintes criminelles après 1870 :*

inventaire, problématisation, valorisation d'un corpus méconnu, Revue Hypermédia – Histoire de la justice, des crimes et des peines.

KALIFA, Dominique, 2005. « Les mémoires de policiers : l'émergence d'un genre ? », dans *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », p. 67-102.

KALIFA, Dominique, 2002. « Archéologie de l'«apachisme» : barbares et Peaux-Rouges au XIX^e siècle », *Le Temps de l'Histoire*, n° 4, p. 19-37.

LAMARRE, Christine, 2000. « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », dans Benoît Garnot (dir.), *Les Victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », p. 31-40

LECLERC, Pierre-Robert, 2011. *Les Destins extraordinaires de Timothée Trimm et de son « Petit Journal »*, Paris, A Carrière, 255 p.

LE FLOC'H, Joseph, 2001. « Les plaintes judiciaires », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, hors-série, p. 93-103.

LEJEUNE, Philippe, 1986. « Crime et testament. Les autobiographies de criminel au XIX^e siècle », *Cahiers de sémiotique textuelle*, n° 8-9, p. 73-98.

MAUGUE, Annelise, 2001 [1987]. *L'Identité masculine en crise au tournant du siècle*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 238 p.

PERROT, Michelle, 2019. *Le Chemin des femmes*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1 184 p.

PERROT, Michelle, 2001. « Dans le Paris de la Belle Époque, les apaches, premières bandes de jeunes », dans *Les Ombres de l'histoire. Crimes et châtements au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, p. 351-364.

PERROT, Michelle, 1981. « L'affaire Troppmann », *L'Histoire* n° 30, janvier 1981, p. 28-37.

PORRET, Michel (dir.), 2021. *Femmes et hommes. Nouveaux rapports?* Chêne-Bourg, Georg Éditeur, coll. « Achevé d'imprimer », 121 p.

PIETTE, Christine, 1996. « Femmes, vieillesse et pauvreté à Paris, dans la première moitié du XIX^e siècle », dans *Les pages de la vie, Recherches féministes*, vol. 9, n^o 2, p. 13-41.

PONTALIS, Jean-Bertrand, 2011. *Un jour, le crime*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 180 p.

RAUCH, André, 2001. *Crise de l'identité masculine (1789-1914)*, Paris, Hachette littérature, coll. « Pluriel », 297 p.

RENNEVILLE, Marc, 2019. *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série*, Grenoble, Éditions Jérôme Million, 678 p.

RENNEVILLE, Marc, 2003. *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 527 p.

RIPA, Yannick, 2020. *Histoire féminine de la France. De la Révolution à la loi Veil*, Paris, Belin, coll. « Références », p. 101-496.

ROMITO, Patricia, 2006. *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris, Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 298 p.

ROUDINESCO, Élisabeth, 2007. *La Part obscure de nous-mêmes. Une histoire des pervers*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque Idées », 240 p.

TSIKOUNAS, Myriam (dir.), 2008. *Éternelles coupables. Les femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Autrement, 205 p.

VIGARELLO, Georges, 1998. *Histoire du viol. XVI^e-XX^e siècles*, coll. « L'Univers historique », Paris, Seuil, 364 p.

ZAGURY, Daniel, avec ASSOULINE, Florence, 2008. *L'énigme des tueurs en série*, Paris, Plon, 176 p.

ZAGURY, Daniel, 2001. « Du malaise psychopathique dans la civilisation au tueur en série », *L'Évolution psychiatrique*, 66, p. 587-601.

ZAGURY, Daniel, 1997. « Le tueur en série », dans Garapon Antoine et Salas Denis (dir.), *La Justice et le Mal*, Paris, Odile Jacob, p. 19-49.

Cette bibliographie sélective peut être complétée par le livre de Myriam Tsikounas, *La Caméra explore le crime : les causes célèbres du XIX^e siècle à la télévision*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2017, 296 p., et par la fréquentation de la plateforme *Criminocorpus*, ouverte en 2005, offrant à la fois un inventaire bibliographique, des sources imprimées, un corpus de documents iconographiques, un blog et une revue hypermédia.

Remerciements

Que soient ici remerciées Clarisse Faganello, responsable éditoriale des éditions Le Manuscrit et Myriam Tsikounas, directrice de collection, qui sont à l'initiative du présent ouvrage. Je voudrais aussi exprimer ma profonde gratitude à Daniel Zagury pour sa préface. Je voudrais enfin remercier, sans les nommer toutes et tous, pour leur amitié intellectuelle, Jean-Marc Berlière, Michel Porret, Marc Renneville, les amis et collègues qui ont été des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, et en particulier Julia Csergo.

L'auteur

Frédéric Chauvaud, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers, est un spécialiste de l'histoire de la Justice, du crime et des corps brutalisés. Depuis une dizaine d'années, il travaille plus particulièrement sur le féminicide. Il a publié et dirigé de nombreux ouvrages dont récemment : (en collaboration), *Le Crime passionnel n'existe pas*, Paris, D'une rive à l'autre, 2021 ; (codir.), *Faire parler les corps*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2021 ; Collectif *L'Almanach du crime*, Hachette, 2021 ; (codir.), *Les liens saccagés*, PUR, coll. « Histoire », 2021. Il prépare, en collaboration avec Lydie Bodiou, la publication des *Archives du féminicide* (Hermann) et avec Michel Porret l'édition de *Bulles sanglantes* (Georg).

Table des matières

Préface	9
Introduction	15
Prologue	33
La légende des tueurs de femmes.....	33
 Première partie	
Tâtonnement : à la recherche des tueurs	
assoiffés de sang	53
Chapitre 1. Sœurs de sang : le massacre des prostituées.....	55
Chapitre 2. Le précurseur : L'assassin des servantes	75
 Deuxième partie	
Consolidation : à la recherche	
des logiques addictives	101
Chapitre 3. L'addiction énigmatique	103
Chapitre 4. L'addiction à la souffrance des autres	123
 Troisième partie	
Explorations : à la recherche	
des monstres contemporains	145
Chapitre 5.	
L'addiction à la haine des femmes?.....	147
Chapitre 6.	
Le nouveau Barbe bleue.....	171

Conclusion	197
Bibliographie sélective	217
Remerciements	225
L'auteur	227



Imprimé en France pour les Éditions Le Manuscrit

Avril 2022

